

RAPPORT DU JURY

concours d'architecture

Concours EVIPSY

évolution de l'infrastructure de la psychiatrie hospitalière
sur le site de Belle-Idée

projet pour la construction
d'un bâtiment d'hospitalisation
pour des soins aigus de psychiatrie adulte

concours

procédure à deux degrés, en procédure ouverte pour équipes pluridisciplinaires selon SIA 142

Projet pour pour la construction d'un bâtiment d'hospitalisation pour des soins aigus de psychiatrie adulte

éditeur
HUG

photographe
Pierre-Yves Massot

graphisme et mise en page
Fischer Montavon + Associés

impression et reliure
Copytrend, Genève

tirage
150 exemplaires

Rapport du jury

juin 2026

Mot du Président

Les enjeux de ce concours d'architecture du nouveau bâtiment d'hospitalisation pour des soins aigus de psychiatrie adulte ont été, comme indiqué dans le cahier des charges, « de savoir comment l'architecture peut être capable de créer un environnement susceptible d'aider les patient·e·s à sortir de la situation de crise et à progresser dans leur processus de rétablissement, en favorisant une reconnexion des patient·e·s avec leur réseau et la communauté ».

La question était en premier lieu urbaine. Comment proposer une nouvelle pièce du campus de Belle Idée, en continuité du plan dessiné en 1901 par l'architecte Henri Juvet pour l'alors « Asile cantonal des aliénés » ? Cet intitulé indiquait bien qu'il s'agissait alors de reléguer la patientèle hors les murs de la cité, dans un environnement rural néanmoins considéré comme utile à leur guérison.

Le nouveau bâtiment projeté devait s'insérer à l'une des extrémités de l'axe historique principal du plan d'origine, dans une topographie en dévers, en parvenant à manifester à la fois une continuité urbaine avec le plan initial tout en permettant une distinction radicale dans la philosophie du soin. L'expression et l'identité architecturales du nouveau bâtiment devaient donc être clairement exprimée, tant depuis l'extérieur que depuis l'intérieur, dans ses relations avec le paysage, proche et lointain. Il était également attendu que les jardins et les terrasses puissent participer à créer une atmosphère propice au soin. La conception de l'espace des chambres, tout comme celle des espaces de circulation, devaient être conçues avec une même attention à la lumière naturelle, à leur matérialisation et aux atmosphères qu'elles pouvaient générer. Enfin, les choix constructifs ont pour la première fois été expertisés à l'aune du nouveau règlement genevois pour la construction bas carbone (art. 117 & 118 LCI), attendu que le futur bâtiment devra s'y conformer lors de la requête en autorisation de construire.

La manière dont les propositions ont interprété l'ensemble de ces questions a été évaluée de manière transdisciplinaire par les membres du jury, à la lumière des compétences et des expériences particulières de chacune et de chacun d'entre eux. Il en est résulté des discussions et des débats de haute volée, qui constituèrent pour toutes et tous un enseignement sans équivalent.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de la direction générale, de la direction du département de psychiatrie et de la direction projet et processus des HUG, les collaborateurs des services du Département du territoire ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation de ce concours. Toutes et tous, ils ont contribué à l'excellence d'une collaboration de longue haleine tout au long du processus ayant mené à l'élaboration de ce concours.

Il me reste enfin à saluer les efforts considérables de l'ensemble des concurrents. Leurs contributions ont permis d'éclairer graduellement les décisions du jury, celles-ci aboutissant in fine à la désignation d'un projet lauréat. Que ses auteurs soient ici félicités, avant que ne débute pour eux le travail de collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation d'un projet qui est, d'ores et déjà, très inspirant.



Francesco Della Casa
Architecte cantonal, Président du jury

Quand l'espace accompagne la personne soignée

Un bâtiment n'est jamais neutre. Il oriente, contraint, libère, rassure ou inquiète. Avant toute parole soignante, avant tout protocole, il y a un seuil à franchir, un couloir à parcourir, une chambre à habiter. L'architecture agit en silence et c'est précisément pourquoi elle compte.

C'est cette conviction qui a guidé les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) depuis le lancement en 2022 du programme EviPsy (Évolution de l'infrastructure de la psychiatrie hospitalière). Plutôt que de partir d'un plan type, nous avons réfléchi sur les usages : observer, visiter des hôpitaux de référence, écouter. Les utilisatrices et utilisateurs ont été associés en amont, non pour valider un projet déjà pensé, mais pour nourrir le programme à sa source. Il s'agissait de traduire dans la matière une vision médicale précise, celle d'une psychiatrie hospitalière dans laquelle chaque patiente et chaque patient est accompagné, de l'admission à la préparation à la sortie, dans une même unité, par une même équipe pluridisciplinaire. Une continuité de soin qui exige, en retour, une continuité spatiale.

Le concours d'architecture, lancé il y a un peu plus d'un an, a été l'épreuve de vérité. Vingt-neuf équipes, venues d'horizons différents, ont eu à composer avec le site exceptionnel qu'est le parc de Belle-Idée, et une commande exigeante : équilibrer ouverture et sécurité, fluidité et cloisonnement, lumière et intimité. Ce que leurs projets révèlent collectivement est une discipline en mouvement, consciente que la qualité d'un espace hospitalier se mesure à l'aune de la vulnérabilité de celui ou celle qui le traverse.

Le jury a su distinguer les propositions qui ne se contentaient pas de résoudre un organigramme fonctionnel, mais qui donnaient à voir une intention architecturale cohérente de la façade à la chambre. Car c'est là, in fine, que tout se joue : dans la qualité de la lumière qui entre le matin, dans la matière du mur qu'on effleure en marchant, dans la lisibilité d'un espace qui dit à la personne qui y entre qu'elle est attendue, bienvenue, que cet endroit a été pensé pour elle.

Répartir près de 130 lits en huit unités hospitalières est l'une des typologies les plus complexes de la commande architecturale. La rigueur des circulations, la séparation des flux, la sobriété économique ; rien de tout cela ne s'oppose à la qualité spatiale. Les meilleurs projets de ce concours le démontrent : la contrainte, bien tenue, est une forme de discipline créatrice.

Je remercie l'ensemble des personnes et organisations qui ont rendu ce concours possible, et en particulier nos partenaires de l'État dont le soutien a été constant et décisif.

La désignation du lauréat n'est pas une fin. C'est le moment où le projet bascule du possible vers le réel. Le rapport qui suit en documente le chemin parcouru et les projets examinés. Il restera, à l'horizon 2033, quand les premiers patients et patientes franchiront le seuil du bâtiment construit, comme la trace écrite d'une ambition : que l'espace, ici, accompagne la personne soignée.



Robert Mardini

Directeur général des Hôpitaux universitaires de Genève

L'hôpital de demain pour une psychiatrie centrée sur la communauté

La psychiatrie doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis. Les besoins en soins psychiatriques augmentent fortement et nécessitent de repenser les concepts de soins sur la base d'une vision commune et des données scientifiques.

La psychiatrie communautaire est un élément central de la vision pour la psychiatrie genevoise et de la planification sanitaire du Canton de Genève. Cette approche priorise les prises en charge ambulatoires et mobiles en étroite collaboration avec le réseau de la personne concernée. Dans ce contexte, le rôle de l'hôpital psychiatrique change fondamentalement et se concentre sur les soins aigus et complexes qui ne peuvent pas être proposés en dehors de l'hôpital.

Cette transformation crée des tensions auxquelles l'architecture doit proposer des solutions. Tout d'abord, l'intensité des soins augmentera et les durées de séjour seront limitées. En même temps, la psychiatrie communautaire a comme objectif un retour rapide dans la communauté et nécessite une interaction étroite avec l'environnement de la personne concernée. Il faudra donc une architecture permettant de fournir des soins intensifs en sécurité tout en favorisant l'ouverture sur la communauté.

De plus, les institutions psychiatriques ont trop souvent contraint les patientes et patients à s'adapter au cadre hospitalier plutôt que de proposer un contexte qui s'adapte aux besoins des personnes concernées. Le parcours patient sera caractérisé par des variations dans les besoins et dans la prise en charge — concernant par exemple l'intensité des soins — que l'architecture devra faciliter. L'architecture devient ainsi un outil pour mettre la personne concernée au centre des soins.

Cette adaptabilité ne concerne pas seulement la prise en charge du patient individuel mais également l'évolution de la demande en soins et des manières d'y répondre dans le futur. Le nouveau bâtiment de psychiatrie n'incarne pas seulement le futur de la psychiatrie tel que nous le concevons aujourd'hui, mais accueillera également de nouvelles perspectives apportées par la prochaine génération.



Pr Kaiser Stefan
Chef du Département psychiatrie des HUG

Sommaire

Table des matières

Démarche	9
1/Objet et enjeux du concours	9
2/Organisateur et maître d'ouvrage	10
3/Genre de concours	10
4/Périmètre	10
5/Objectifs généraux	10
6/Paysage et biodiversité	12
7/Stratégie de durabilité	13
8/Programme	14
9/Critères d'appréciation	15
10/ Composition et rôle du jury	17
11/ Prix et mentions	18
12/ Calendrier	18
13/ Liste des projets rendus	18
14/ Jugement au premier degré	19
15/ Recommandations générales pour le second degré	20
16/ Jugement au second degré	21
17/ Recommandations du jury	22
18/ Approbation du jury	22
19/ Levée de l'anonymat	23
Projet lauréat	25
Projets primés	39
Projets écartés à l'issue du 1^{er} degré	91



Démarche

1/ Objet et enjeux du concours

Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) portent, depuis plusieurs années, l'ambition de construire un nouvel hôpital pour accueillir les unités hospitalières du Département de psychiatrie, afin d'améliorer la qualité des soins et de garantir des conditions optimales d'enseignement et de recherche en psychiatrie (voir .doc [12] concept médico-soignant).

Ce nouveau lieu d'hospitalisation est destiné à des patient·e·s en situation aiguë et/ou complexe.

La question centrale de ce concours est donc de savoir comment l'architecture peut créer un environnement qui aide les patient·e·s à sortir de la situation de crise et à progresser dans leur processus de rétablissement, en favorisant une reconnexion de la patientèle avec son réseau et la communauté.

Le nouveau bâtiment répondra aux besoins spécifiques de ces patient·e·s en termes de flux, espace et matérialité, tout en garantissant leur sécurité ainsi que celle du personnel soignant.

Un site hospitalier en évolution

Actuellement, la majorité des services du Département de psychiatrie sont répartis sur le site historique de Belle-Idée, occupant plusieurs bâtiments anciens, construits à partir des années 1900. Ces infrastructures, bien que rénovées au fil du temps, ne répondent plus aux exigences actuelles des soins en psychiatrie hospitalière. On trouve aussi sur le site des fonctions administratives et logistiques des HUG ainsi que l'hôpital des Trois-Chêne, dédié à la médecine gériatrique construit dans les années 70 à l'est du site.

Une réflexion d'envergure a été menée sur l'évolution du site, dans le cadre du Masterplan Belle-Idée/Trois-Chêne, adopté par les autorités cantonales en janvier 2025. Elle confirme la possibilité de construction d'un nouveau bâtiment hospitalier et de conception de ses aménagements extérieurs, afin de remplacer l'actuel bâtiment Les Lilas, voué à la déconstruction.

Un projet structurant pour la psychiatrie genevoise

Dans cette perspective, le programme « Évolution de l'infrastructure de la psychiatrie hospitalière » (EviPsy), objet du présent concours, vise à regrouper les unités hospitalières du service de psychiatrie adulte et du service des spécialités psychiatriques au sein d'un nouveau bâtiment, qui devra être opérationnel d'ici 2033. Au-delà de l'infrastructure, ce projet va permettre une réelle transformation. Il incarne une nouvelle approche médico-soignante qui place les patient·e·s, leur sécurité et leur rétablissement au cœur du dispositif.

La santé mentale est un enjeu de santé public majeur. Ce projet, prioritaire pour les HUG comme pour la population du bassin genevois, représente également une opportunité unique pour les professionnel-le-s de l'architecture, du paysage et de l'ingénierie.

Un concours pour un hôpital ouvert et intégré

Le bâtiment EviPsy devra s'inscrire harmonieusement dans son environnement, en tirant parti des qualités actuelles du site : son ouverture, sa topographie et son rôle d'articulation entre l'ensemble historique, l'hôpital des Trois-Chêne et le quartier résidentiel de Belle-Terre au sud. Son implantation, sa volumétrie et sa morphologie devront sublimer ces spécificités et renforcer l'intégration du projet dans le paysage.

La volonté du maître d'ouvrage est de concevoir un hôpital inclusif, centré sur les patient-e-s et leurs proches, tout en étant ouvert sur son environnement naturel et bâti.

Ce concours invite ainsi les équipes d'architectes, d'architectes-paysagistes et d'ingénieur-e-s à proposer une vision innovante et ambitieuse pour répondre aux défis de la psychiatrie de demain.

Dans un contexte d'urgence climatique, ce projet implique également une réflexion approfondie sur l'usage, le réemploi et la valorisation des matériaux issus de ce bâtiment afin de limiter l'empreinte environnementale de l'opération.

2/ Organisateur et maître d'ouvrage

L'OCBA (Office cantonal des bâtiments) organise, en partenariat avec les HUG (Hôpitaux universitaires de Genève) et en tant que maître d'ouvrage, la mise en concurrence relevant du présent programme de concours.

La préparation du concours a été conduite par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES architectes-urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

3/ Genre de concours

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte à deux degrés tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

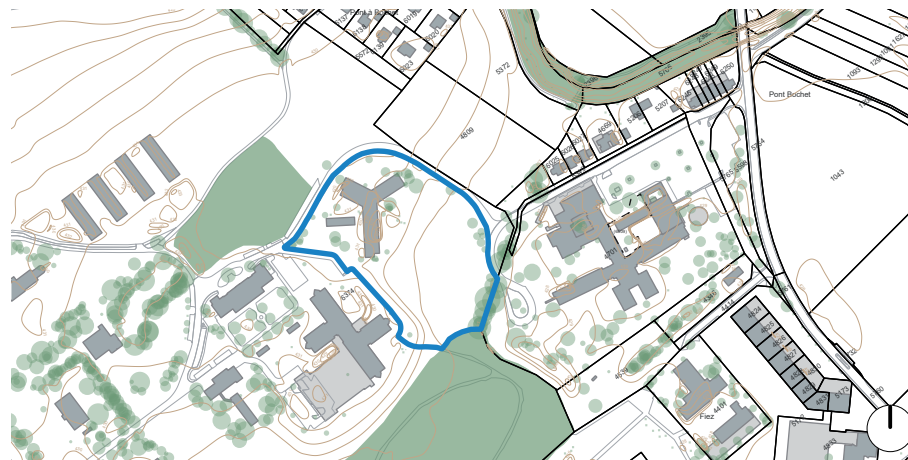
A l'issue du premier degré, le jury a sélectionné 6 projets, sur les 29 reçus, pour la poursuite des études au second degré.

Un seul lauréat a été désigné à l'issue du concours.

4/ Périmètre

Le périmètre du projet, d'une surface d'environ 2,5 hectares, comprend une portion des parcelles 6374 et 4701, délimitée dans son pourtour nord / nord-ouest par la voirie (réseau de quartier structurant) traversant le site de Belle-idée. A l'est le périmètre s'appuie sur des accès (logistique, mobilité active) et sur le foncier existant alors que dans sa partie sud un massif forestier en constitue la limite.

L'ensemble du programme des locaux et des aménagements requis doit y être implanté. De légers débordements peuvent toutefois être proposés par les bureaux concurrents pour les aménagements.



Plan de base et périmètres du concours

5/ Objectifs généraux

Mission du Département de psychiatrie

Les unités hospitalières du Département de psychiatrie HUG se situent majoritairement sur le domaine de Belle-Idée (voir situation actuelle en page ci-contre) qui est le site principal de la psychiatrie hospitalière depuis 1900. Le Département comprend les cinq services suivants, qui ont tous des unités hospitalières et ambulatoires :

- Service de psychiatrie adulte ;
- Service des spécialités psychiatriques ;
- Service de psychiatrie gériatrique ;
- Service d'addictologie ;
- Service de psychiatrie de liaison et d'intervention de crise.

La mission du Département de psychiatrie décline la triple mission des HUG, à savoir :

Soigner : Le Département offre des soins psychiatriques hospitaliers, ambulatoires et mobiles de haute qualité à la patientèle adulte résidant dans le Canton de Genève dans le cadre d'une mission de santé publique. Les soins proposés intègrent : diagnostic, traitement biologique, psychothérapeutique et social.

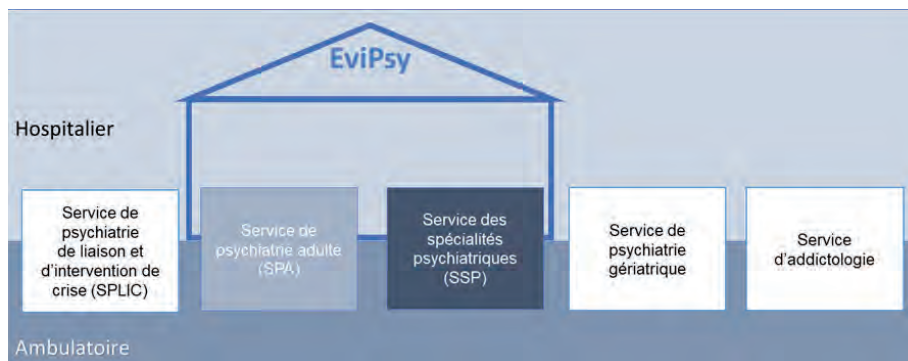
Enseigner : Une autre mission centrale du Département est l'enseignement pour toutes les filières professionnelles actives dans les soins psychiatriques. Pour les futurs psychiatres-psychothérapeutes, un soin tout particulier est donné à l'enseignement de la psychothérapie qui est intégré à l'enseignement post-gradué offert par le Département.

Rechercher : Les axes poursuivis, en matière de recherche, visent à améliorer les soins proposés aux patient·e·s. Les axes principaux sont les neurosciences psychiatriques et la recherche sur les services psychiatriques dont les résultats mènent à des essais cliniques permettant d'évaluer de nouvelles interventions

Cadre du programme EviPsy

Le programme EviPsy a pour objectif la construction d'un nouvel hôpital psychiatrique sur le site de Belle-Idée. Le nouveau bâtiment s'inscrit dans un système de psychiatrie communautaire. Dans cette approche, le rôle de l'hôpital évolue et se limite aux soins aigus et complexes. Toutes les autres situations seront prises en charge par des équipes ambulatoires et mobiles, ce qui permettra d'absorber l'augmentation de la demande résultant d'évolution démographique et d'éviter la création de lits supplémentaires.

À l'horizon 2033, le bâtiment accueillera les patientes et patients âgés de 18 à 65 ans dans un cadre adapté et moderne. Il améliorera la qualité des soins, en regroupant les équipes actuellement dispersées sur tout le site. Ce bâtiment inclura uniquement le volet



Cadre du programme EviPsy (projet 2024)

hospitalier du Service des Spécialités Psychiatriques SSP (2 unités d'hospitalisation) et du Service de Psychiatrie Adulte SPA (6 unités d'hospitalisation).

Le nombre de journées d'hospitalisation enregistrées dans les deux services SPA et SSP en 2023 est d'environ 40 400 jours par an, soit 54% des journées d'hospitalisation au sein du Département et 13% de l'ensemble des journées d'hospitalisation aux HUG. Les unités des deux services concernés disposent actuellement (2025) de 126 lits sur les 257 lits que compte le Département de psychiatrie, la capacité cible ayant été portée à 129 lits.

Le Département adopte un modèle de psychiatrie communautaire, où l'hôpital se concentre uniquement sur les soins aigus et complexes, tandis que les patients à la situation moins complexe sont pris en charge par des équipes ambulatoires et mobiles. Cela permet de gérer l'augmentation de la demande due à l'évolution démographique sans avoir à créer de lits supplémentaires. Ce modèle fait de l'hôpital une étape du parcours de soins.

Les enjeux du nouvel hôpital EviPsy

Les deux sections collaborent activement sur des projets au croisement entre les principaux enjeux du futur hôpital sont intimement liés aux principes qui structurent l'approche des soins par le projet EviPsy. Il s'agit de garantir à chaque patient·e la continuité de prise en soins dans l'ensemble des phases d'hospitalisation, avec l'attribution dès son arrivée d'un groupe référent pluridisciplinaire, composé notamment de médecins, de soignant·e·s, de pluriprofessionnel·le·s de santé, ainsi que de travailleurs et travailleuses sociales. Par ailleurs, le projet EviPsy souhaite favoriser le travail en réseau avec les proches, associations et partenaires publics dans les domaines de la santé et du social.

La conception architecturale du nouvel hôpital devrait traduire spatialement ces principes, notamment :

- en créant un environnement adapté aux soins de psychiatrie aigus et complexes, correspondant aux besoins des différents usagers et usagères, notamment en termes de limitation des risques (gestion des accès, détails de réalisation des aménagements, lisibilité des circulations générales et dans les unités, aménagement des espaces extérieurs, etc.) ;
- en offrant une structuration et des niveaux de connexion différenciés, adaptées à la diversité des besoins (accès ouvert ou restreint ; liaisons physiques ou visuelles, directes ou indirectes ; isolement, ouverture graduelle ou franche sur l'environnement, etc.) ;
- en proposant des espaces communs qui permettent collaborations et synergies entre les unités ou les différentes usagères ou usagers, tout en assurant un cadre sûr pour toutes et tous ;

- en favorisant, par son organisation spatiale, l'interaction fluide entre les trois piliers des HUG, à savoir clinique, enseignement et recherche ;
- en permettant, par la gestion des flux, une fluidité de circulation interne, une meilleure exploitation des espaces disponibles et une plus grande flexibilité lors de pics d'activité ;
- en portant une attention particulière aux caractéristiques physiques et sensorielles des espaces (lumière, acoustique, matérialité...).

De manière générale, il est attendu que l'hôpital et son contexte verdoyant interagissent de manière positive, afin d'offrir un cadre calme et propice au rétablissement des patient·e·s du bâtiment. La disposition des accès et la conception des espaces de transition devront contribuer à créer un espace de vie et de soin qui traduise au plus juste les besoins complexes des soins psychiatriques.

Plus généralement, ce concours s'inscrit dans une réflexion globale sur l'architecture et le soin. Il constitue l'opportunité de redéfinir l'interaction entre lieu et bien-être, et d'offrir ainsi une architecture au service de ses usagers et usagers dans leur diversité.

6/ Paysage et biodiversité

Caractère paysager actuel

Par sa taille exceptionnelle, le site de Belle-Idée offre une grande variété de situations et d'ambiances paysagères et recèle un patrimoine végétal riche et diversifié. L'arborisation séculaire, qu'elle soit ornementale ou naturelle, est complétée par de vastes étendues végétalisées, naturelles ou cultivées : mail arboré, parcs plantés de sujets ornementaux aujourd'hui remarquables, pelouses, plates-bandes fleuries, vergers, terres agricoles, prairies, boisements, bords de rivière, etc. Malgré un état variable selon les secteurs et des transitions parfois peu ménagées par les interventions successives, on trouve toutes les gradations d'usages, du plus intime au plus public, du plus sauvage au plus aménagé, etc.

Abstraction faite des surfaces agricoles au nord du site, le périmètre de projet est le seul grand espace encore partiellement libre. Il se présente actuellement sous la forme d'une vaste prairie dont la grande ouverture contraste avec le caractère de parc habité de l'ensemble hospitalier.

Enjeux paysagers du projet

Le projet de bâtiment EviPsy doit être conçu comme la nouvelle pièce d'un ensemble architectural et paysager historiquement pensé comme un tout. Son insertion dans le continuum temporel et territorial revêt une grande importance. Il convient de garder à l'esprit les qualités actuelles du périmètre, soit son ouverture, sa topographie et

sa vocation d'articulation entre l'ensemble historique, l'hôpital des Trois-Chêne et le quartier de Belle-Terre, qui devront être des composantes à part entière du projet. Le choix d'implantation, la volumétrie et la morphologie du futur bâtiment devront en tirer parti et sublimer ces particularités.

Si le sentiment d'intériorité ménagé par les franges arborées du périmètre peut contribuer à sa tranquillité, sa pratique à échelle humaine, qu'on soit visiteuse ou visiteur, personnel soignant ou patient·e, n'est pas intuitive au premier abord. Le nouveau bâtiment devra aussi résoudre son articulation avec le site de l'hôpital gériatrique des Trois-Chêne. L'aménagement de ce côté est du futur bâtiment devra composer avec les nombreuses fonctionnalités de dessertes, circulations motorisées et boucle de transports publics.

Biodiversité

Le projet devra favoriser la biodiversité notamment par la création de milieux diversifiés (milieux herbacés, arbustifs et arborés) et de qualité (espèces indigènes et entretien différencié). L'enjeu est également de :

- conserver les sols de pleine terre existants ;
- déminéraliser les surfaces et les rendre largement perméables hors bâtiments ;
- gérer les eaux à la parcelle avec des ouvrages de gestion et de rétention des eaux (travail topographie du site afin d'alimenter les fosses de plantations, toitures végétalisées, etc...). Ce point est crucial dans la stratégie de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain attendue ici ;
- garantir la perméabilité pour la petite faune ;
- conserver et restaurer la trame noire locale (limiter les émissions lumineuses et respecter les recommandations pour la prévention des émissions lumineuses émises par l'OFEV ;
- développer des micro-habitats pour la faune : par exemple avec des tas de branches, de pierres, la pose de nichoirs à martinet et à chauves-souris sur toutes les façades favorables, etc. ;
- végétaliser de manière extensive toutes les toitures plates ;
- assurer la présence de canopée sur la surface plantable.

7/ Stratégie de durabilité

Le projet se veut exemplaire sur le plan de la durabilité. En particulier, les projets seront examinés sur la base des cinq axes prioritaires suivants :

Concept santé et bien-être

Le projet doit être soucieux de son impact sur la santé et le bien-être ainsi que sur le plan environnemental plus général. Une attention particulière sera portée au choix de matériaux sains, ayant un faible impact sur la santé des utilisateurs ainsi que des personnes impliquées dans la construction, l'entretien, la transformation et la déconstruction des ouvrages et aménagements.

Le confort acoustique des espaces est également une priorité. L'effet des matériaux sur l'acoustique intérieure devra être pris en compte, en veillant à réduire les nuisances sonores et favoriser un environnement calme.

En ce qui concerne le confort visuel, l'accès à la lumière naturelle, l'ensoleillement des espaces, la protection ponctuelle contre l'éblouissement ainsi que les vues vers l'extérieur et la connexion avec l'environnement naturel seront des éléments clés.

Dans le cadre de la conception universelle, l'organisation fonctionnelle, la lisibilité spatiale et la signalétique (marquage, orientation) seront intégrées pour assurer le bien-être de toutes les usagères et de tous les usagers. Le zonage des espaces et l'intégration d'espaces tampons permettront d'assurer des transitions douces et harmonieuses entre les zones ayant des exigences visuelles et acoustiques différentes.

Flexibilité, réversibilité et économie de moyens

Afin de répondre notamment à l'évolution des soins en psychiatrie et à la nécessité de pouvoir rapidement adapter les infrastructures aux nouvelles pratiques, la conception architecturale, spatiale et constructive doit faciliter, dans un concept d'économie des moyens, une évolution possible de l'usage des locaux.

Les projets veilleront à intégrer les solutions globalement les plus économiques, considérant le bilan global des coûts internes et externes, de même que les frais de mise en œuvre, d'exploitation, d'entretien et de déconstruction. Cela s'appliquera pour la disposition et la conception des bâtiments comme pour les aménagements. On privilégiera les dispositifs simples, low-tech, impliquant le moins possible des moyens mécanisés ou des entretiens sophistiqués.

Energie

Un réseau de chaleur à distance existe sur le site. En l'état, le nouveau projet n'est pas raccordable au réseau car la production de chaleur est assurée par des chaudières

à gaz. Une fois la chaufferie principale rénovée (horizon 2030) afin d'intégrer les énergies renouvelables pour répondre à l'ensemble des besoins sur le périmètre de Belle-Idée, le projet devra pouvoir se raccorder au réseau de chaleur à distance.

Le projet doit s'inscrire dans un concept énergétique ambitieux, notamment de tendre à un bilan énergétique positif à minima neutre (nearly zero-energy building). Il devra réduire au maximum la consommation énergétique, préserver les ressources, en particulier celles non renouvelables. Le concept architectural doit impérativement prévoir des dispositifs de protections contre les surchauffes estivales, afin de réduire au maximum l'installation de groupe de froid. Le projet devra favoriser un système low-tech de rafraîchissement naturel.

Les points suivants devront être considérés avec une attention particulière portée sur les stratégies suivantes (chaud, froid, qualité de l'air, lumière naturelle et efficacité énergétique) :

- maximiser l'apport d'éclairage naturel tout en l'adaptant aux besoins liés au confort estival (orientation, protections solaires, mesures architecturales) ;
- maximiser l'utilisation des énergies renouvelables et la récupération d'énergie ;
- offrir un concept évolutif permettant d'intégrer au mieux différentes sources d'énergies ;
- mettre en place une enveloppe de très bonne qualité, en portant une attention particulière aux ponts thermiques et visant une bonne étanchéité à l'air ;
- optimiser les consommations dues au chauffage et privilégier les installations de chauffage à basse température ;
- établir un concept de ventilation qui assure la qualité requise pour l'air, la conservation du bâtiment et le confort thermique des occupants. La conception architecturale, en particulier des ouvrants, devra permettre le rafraîchissement nocturne estival en limitant, voire excluant, le recours à la climatisation et au rafraîchissement en dehors des zones spécifiques nécessitant un contrôle strict des conditions ;
- offrir une inertie thermique suffisante pour la protection thermique en hiver et lors des fortes chaleurs, notamment par une attention au rapport des surfaces vitrées.

Economie circulaire, matériaux de construction et d'excavation

Le projet devra répondre aux futures exigences des articles 117 et 118 de la LCI qui seront imposés pour l'Etat de Genève pour toute dépose d'autorisation de construire après le 1er janvier 2027. De ce fait l'utilisation de matériaux de construction recyclés ou de réemploi du bâtiment des Lilas ainsi que de matériaux issus de matières premières renouvelables devra être optimisé dans la future construction.

La provenance des matériaux devra faire preuve d'une attention particulière afin de limiter l'énergie grise. Lors de l'élaboration ultérieure du projet, une gestion optimale

des matériaux d'excavation non pollués sera exigée. Une gestion optimale des déchets de chantier devra être proposée en respectant le Plan de Gestion des Déchets émis par le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Adaptation au changement climatique et biodiversité

Dans une perspective d'aggravation des conséquences du changement climatique, il est essentiel que les projets soient en mesure d'atténuer, voire de neutraliser, leur impact environnemental. Les points suivants devront être considérés avec une attention particulière :

- résilience au réchauffement climatique intramuros et extramuros (dont minimisation/réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain) ;
- objectif de « ville éponge », notamment par une valorisation de l'eau pluviale et des eaux grises ;
- valorisation de la biodiversité ;
- des enveloppes productrices d'énergie et propice à la biodiversité.

8/ Programme

Le présent programme comprend l'ensemble des locaux, installations et aménagements qui composeront le futur bâtiment de psychiatrie EviPsy. Il contient, par entité fonctionnelle du programme, des informations détaillées, des schémas indicatifs et le détail des surfaces.

Fonctions et locaux	SU (SIA 416)
TOTAL	10'867 m²
Entrée et accueil	433 m²
Espaces communs	1'060 m²
Unités de soins 1 à 6 (SPA) 6 fois 16 lits	5'334 m²
Unité de soins SSP 16 lits	991 m²
UPDM (SSP) 17 lits	1'175 m²
Espaces médicaux et PPS / Unité Zéphyr 12 lits	949 m²
Logistique commune	565 m²
Abris PC	360 m²
Parking	15 m²

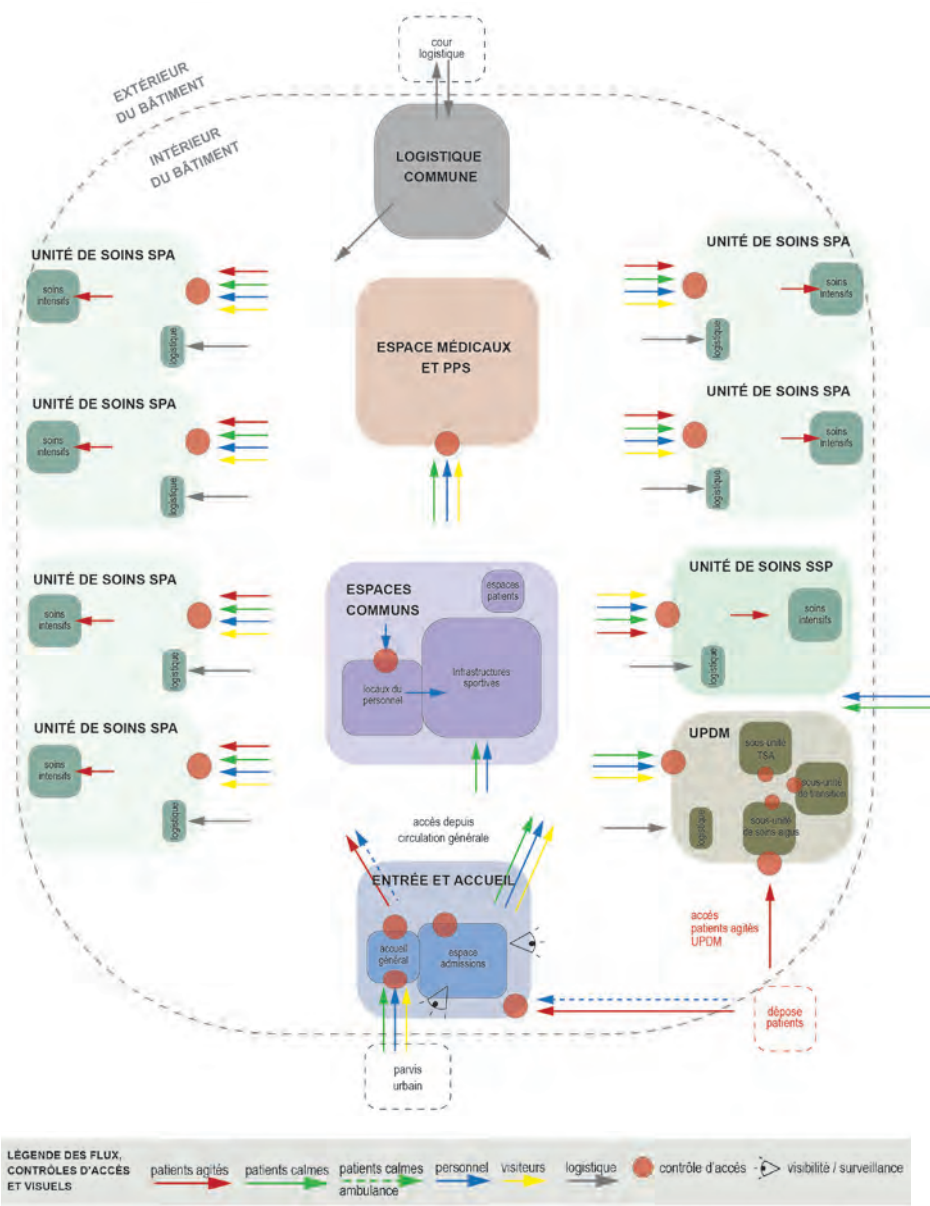


Schéma général de fonctionnement

9/ Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer en rapport avec les prescriptions et indications du programme. Le jury a défini la liste exhaustive des critères d'appréciation suivants (sans ordre préférentiel), qu'il a à appliquer lors de la sélection des projets :

Au premier degré

- La conception d'un bâtiment hospitalier psychiatrique à même d'offrir un lieu de soins adapté pour les patient·e·s, le personnel soignant, les visiteuses et visiteurs, l'enseignement et la recherche.
- La pertinence du concept architectural face à la complexité des besoins en matière de soins psychiatriques aigus et son adéquation aux principes fondamentaux du programme EviPsy.
- La qualité des interactions du projet architectural avec le contexte paysager et patrimonial.
- L'adéquation de l'organisation et de la définition spatiale des locaux en regard de l'efficacité des fonctionnalités, de la gestion des flux et de la qualité de prise en charge des patient·e·s, en respect de la sécurité et du bien-être de toutes des usagères et de tous les usagers.
- Le respect du programme, ainsi que l'équilibre entre la réponse aux exigences programmatiques et la flexibilité de destination des espaces dans le temps.
- Les concepts constructifs et d'exploitation s'inscrivant dans une perspective de durabilité en rapport avec les ambitions du maître d'ouvrage concernant en particulier les matériaux, la résilience climatique, la biodiversité, le cycle de l'eau et les énergies.
- La rationalité architecturale, fonctionnelle, économique et constructive ainsi que l'économicité générale à court et à long termes.
- L'intégration avec le campus historique et la réaffectation partielle du site liée au Masterplan.

Au second degré et ultérieurement

En sus des critères applicables au premier degré :

- L'adaptation du concept général d'aménagement et de fonctionnement en réponse aux critiques et recommandations du jury à l'issue du premier degré.
- La juste réponse aux exigences de fonctionnement de chacune des différentes unités du programme.
- La pertinence de l'organisation proposée aux diverses échelles du projet, des cohabitations fonctionnelles, de la gestion des flux et des circulations intérieures ainsi qu'extérieures et de leur contribution à de bonnes conditions pour toutes les usagères et les usagers.

- La qualité architecturale, spatiale, fonctionnelle des constructions en cohérence avec les ambiances attendues et l'identité voulue pour l'établissement hospitalier.
- La qualité des aménagements paysagers, en tant qu'élément thérapeutique, en lien direct avec l'organisation interne du bâtiment et les unités de soins, les usages spécifiques du site et la valorisation des espaces publics.
- La juste réponse aux attentes de l'organisateur en matière d'exemplarité environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.



10/ Composition et rôle du jury

Président

M. Della Casa Francesco ,Architecte cantonal, arch. EPFL, Etat de Genève

Membres professionnels

Mme Adam Bonnet Mireille, Architecte EPFL FAS, Atelier Bonnet Architectes, Genève

Mme Bastien Masse Malena, Ingénieure civile, Dr ès Sc. EPFL, HEPIA

M. Bonnet Samuel Architecte DENSAIS, Directeur Immobilier et Infrastructures, HUG, Genève

M. Danziger Jason, Architecte, thinkbuild architecture BDA, Berlin

M. Girasoli Antoine, Architecte, chef de projet, OCBA, Etat de Genève

Mme Giraud Marie-Hélène Architecte paysagiste FSAP, Triporteur, Nyon

M. Huet Gérard, Architecte DPLG, HUET CONSEIL, Toulouse

Mme Karmann Caroline, Architecte et Ingénieure INSA Strasbourg, PhD UC Berkeley, Professeure en physique du bâtiment, HEIA Fribourg

M. Mardini Robert, Directeur général, HUG, ingénieur civil EPFL, Genève

M. Robyr Pierre, Architecte EIG/EPFL, chef de projet, OU, Etat de Genève

M. Vuilleumier Laurent, Architecte EPFL SIA FAS, LVPH, Pampigny

Mme Whiting Sarah M., Architecte, Josep Lluís Sert Professor of Architecture and Dean, doyenne de la Harvard School of Design, Boston

Membres non professionnels

Pr Giannakopoulos Panteleimon, Directeur général, Office cantonal de la santé (OCS), Etat de Genève

Pr Kaiser Stefan, Chef Département psychiatrie, HUG, Genève

Mme Merkli Sandra, Directrice des Soins, HUG, Genève

Pre Pósfay Barbe Klara, Directrice médicale, HUG, Genève

M. Selleger Charles, Membre du Conseil d'Administration et Président de la Commission Immobilier et infrastructures, HUG, Genève

Suppléants non professionnels

Dr Bacchetta Jean-Pierre, Médecin Adjoint, Département psychiatrie, HUG, Genève

Mme Elfenkämper Eva, Cheffe de projet senior, Cheffe de programme EviPsy, Direction Projets et Processus, HUG, Genève

M. Lufkin Thomas, Directeur du Service de la santé numérique et du réseau de soins, OCS, Etat de Genève

Mme Penelas Marion, Urbaniste-Aménagiste, OCBA, Etat de Genève

M. Servettaz David, Responsable soins, Département psychiatrie, HUG, Genève

Les membres du jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participant·e·s, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury a approuvé le programme du concours et a répondu aux questions des participants. Il a jugé les propositions de concours, décidé du classement, attribué les prix et les éventuelles mentions. Il a formulé le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Pour son jugement, le jury a fait appel à l'avis de spécialistes-conseils.

Spécialistes-conseils pour le degré 1

M.Mathez Alain, Spécialiste en droit de la construction, OAC, Etat de Genève

M.Orvain Frédéric, Spécialiste mobilité, OCT, Etat de Genève

M.Sainte-Marie Gautier Vincent, Spécialiste en programmation, Embase, Paris.

M.Tournan Arnaud, Expert économique, IEC, Lausanne

Spécialistes-conseils pour le degré 2

M.Mathez Alain, Spécialiste en droit de la construction, OAC, Etat de Genève

M.Sainte-Marie Gautier Vincent, Spécialiste en programmation (Embase, Paris)

M.Tournan Arnaud, Expert économique, IEC, Lausanne

M. Boccato Alain, Spécialiste durabilité, Planair, Carouge

M.El Kacimi Ali, Spécialiste énergie, OCEN, Etat de Genève

M.Labey Cédric, Spécialiste mobilité, OCT, Etat de Genève

11/ Prix et mentions

Le jury a disposé d'une somme globale de CHF 493'350.- HT pour l'attribution d'environ 6 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009. Le jury peut répartir une part d'au maximum un tiers de la somme globale de manière égale entre chacun·e des participant·e·s du second degré ayant remis un projet admis au jugement. Les équipes concurrentes qui ont participé à un éventuel degré d'affinement anonyme ont bénéficié chacune d'une indemnité forfaitaire de CHF 20'000 HT, en sus de la somme des prix et mentions.

La somme globale a été calculée selon les directives SIA pour un ouvrage dont le coût CFC 2 et 4 est admis à CHF 100'000'000.- HT et de majorations de 40% pour les prestations complémentaires de la procédure à deux degrés et de 30 % pour les prestations complémentaires des mandataires spécialisés, de 10% pour la construction et les matériaux, de 10% pour l'estimation des coûts et de 5% pour les images et photomontages.. La somme globale correspond à deux fois la valeur de la prestation demandée.

12/ Calendrier

Lancement et degré 1

Publication du concours	Je 17 avril 2025
Date limite d'inscription recommandée pour l'obtention de la maquette dans un délai rapide	Ma 6 mai 2025
Retrait des maquettes par les participant·e·s	Dès le Ma 6 mai 2025
Questions des participant·e·s	Lu 2 juin 2025
Réponses aux questions	Je 26 juin 2025
Envoi des projets degré 1	Ve 3 octobre 2025
Rendu des maquettes degré 1	Je 23 octobre 2025
Jury degré 1	Octobre 2025

Degré 2

Lancement degré 2	Ve 28 novembre 2025
Questions des participant·e·s	Ve 12 décembre 2025
Réponses aux questions	Je 8 janvier 2026

Envoi des projets degré 2	Ve 20 mars 2026
Rendu des maquettes degré 2	Je 16 avril 2026
Jury degré 2	Avril 2026
Publication des résultats et remise des prix	Ve 05 juin 2026
Exposition publique	du Ve 05 au Lu 15 juin 2026

13/ Liste des projets rendus

1	Parcours	16	Kintsugi
2	Il faut un village	17	Une architecture pour guérir, ...
3	Trèfle à quatre feuilles	18	Parenthèse
4	Asclepius	19	Y + 3C
5	Jenga	20	Shabono
6	Canopée	21	Se re-trouver, entre voûte et canopée
7	Zentei	22	Un lieu à soi
8	Les Lys	23	Ambiverti
9	Belle-dame	24	Absolem
10	Quadrifolia	25	Hortus Conclusus
11	Esprit libre	26	Sylvo
12	42	27	Un autre monde
13	Le Trio	28	Benjamenta
14	Trifolium	29	Get well soon
15	La grande maison dans la prairie		

14/ Jugement au premier degré

Le jury a siégé les 28 et 30 octobre 2025 dans le grand dôme de l'Espace Sici.

Projets admis au jugement et aux prix

29 projets ont été rendus respectant tous la date d'expédition. Les maquettes ont également toutes été reçues dans les délais.

Plusieurs projets ne respectent pas strictement certaines prescriptions, comme le maintien de l'arborisation, les conditions d'accessibilité ou les exigences surfaciques du programme. Etant donné que l'on se situe au premier degré du concours et que les projets pourront évoluer, il est décidé de n'exclure aucun projet des prix à ce stade.

Sélection des projets

Journée du 28 octobre 2025.

Pour cette journée, Mme la Pre Posfay Barbe Klara et MM. Pr Giannkopoulos Panteleimon et Lufkin Thomas ont été excusés.

Pour les votes, les membres excusés ont été remplacés par les suppléances : Mme la Pre Posfay Barbe Klara par le Dr Bachetta Jean-Pierre et le Pr Giannkopoulos Panteleimon par M. Servettaz David. M. Lufkin Thomas étant suppléant, il n'a pas eu à être remplacé.

Les membres du jury sont répartis en quatre groupes pour l'étude des projets. Les compétences "métier" et "représentations du maître d'ouvrage" sont réparties entre les différents groupes pour assurer une bonne représentativité.

Les spécialistes conseils sont venus présenter leurs méthodologies ainsi que les conclusions de leurs expertises respectives. Un cahier de synthèse des analyses des spécialistes conseils a été distribué aux membres du jury. Les présentations ont été effectuées dans l'ordre suivant:

- Analyse économique
- Analyse programmatique
- Police des constructions
- Mobilité

Suite à ces présentations, les membres du jury ont procédé à un examen individuel des projets.

L'après-midi, chaque groupe a restitué au plenum ses observations sur les projets qu'il a examiné, devant les planches.

1er tour de sélection

Tous les membres du jury ont pu exprimer leur souhait de maintenir ou non les projets qui sont projetés les uns après les autres, par ordre de numérotation. Il est convenu qu'une voix suffise pour retenir un projet.

Les projets 2, 4, 6, 10 et 18 ont obtenu une majorité des voix. Les projets 8, 9, 15, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 ont obtenu entre 1 et 5 voix.

Les projets 1, 3, 5, 7, 11, 12, 13, 14, 17, 20, 27, 28 et 29 n'ont pas obtenu de voix. Ils sont écartés.

La première journée de jury se termine à 18:40.

Journée du 30 octobre 2025.

Pour cette journée, les mêmes personnes que le jour précédent sont excusées et siègent en remplacement.

2e tour de sélection

Les délibérations se sont poursuivies par une discussion en plenum devant les 16 projets non écartés. Après les échanges, ont été exclus à l'unanimité les projets n°15, 21, 22, 25 et 26. Ont été exclus à la majorité les projets n°8, 9, 16, 19 et 23. Les projets n°2, 4, 6, 10 et 18 et 24 sont retenus.

Tour de repêchage

A ce stade 6 projets sont donc retenus pour le second degré. Les 23 autres projets qui ont été éliminés ont été examinés devant les planches pour procéder à un potentiel repêchage. A l'issue de cet examen, aucun autre projet n'a été sélectionné pour une poursuite au deuxième degré.

15/ Recommandations générales pour le second degré

Le jury a salué l'important travail réalisé par les auteurs et les remercie pour les efforts fournis pour répondre aux demandes de l'organisateur dans un cadre de grande complexité. Il a d'ailleurs constaté que parmi les rendus réceptionnés, seule une minorité de projets répondait intégralement aux exigences du règlement-programme. Ceci illustre bien la difficulté de la tâche et le jury en est pleinement conscient.

Le jury a estimé être confiant que les compétences démontrées par les auteurs par leur premier rendu leur permettront de mieux répondre aux différentes attentes de l'organisateur en prenant en compte les diverses recommandations qui suivent.

En complément des recommandations spécifiques formulées pour chaque projet, trois grands thèmes font l'objet de recommandations communes destinées à orienter l'ensemble des propositions retenues pour le second degré : Architecture et soin, Construction, structure et durabilité, ainsi que Aménagements extérieurs, paysages et espaces publics.

Architecture et soin

La conception architecturale doit être spécifiquement adaptée à la prise en soins aigus et/ou complexes. Elle doit permettre de limiter les risques en milieu ouvert pour les patients, le personnel et les tiers, en veillant à la gestion rigoureuse des accès, à la qualité des articulations spatiales, à la lisibilité des circulations - tant générales qu'au sein des unités - ainsi qu'à une conception soignée des espaces de mise en relation et des prolongements extérieurs immédiats des unités.

Le projet devra offrir des espaces apaisants et ouverts sur l'extérieur, tout en garantissant leur sécurisation grâce aux dispositifs retenus et à leur mise en œuvre. Dès lors, une attention spécifique devra être portée sur la sécurité des espaces extérieurs et tout particulièrement des terrasses/balcons situés en étage. De manière générale, les espaces de vie des unités seront orientés vers des espaces extérieurs accessibles. S'agissant de la zone des soins intensifs, les espaces de vie devront s'ouvrir sur un espace extérieur dédié et sécurisé.

Une attention particulière doit être portée aux flux internes au bâtiment et à leur conformité au schéma fonctionnel du programme, notamment en ce qui concerne la dissociation des accès entre l'accueil des patients et la logistique, ainsi que la fluidité des circulations entre les différentes unités.

Aménagements extérieurs, paysage et espaces publics

Les aménagements extérieurs, comprenant les espaces publics et les zones réservées aux patients, doivent assurer la sécurité, le bien-être et une intégration harmonieuse au

site de Belle-Idée. Dans les espaces clos par des murs ou des clôtures, les plantations doivent être non toxiques et disposées avec soin, en tenant compte des limites afin d'éviter toute possibilité d'escalade. Ces murs ont pour fonction de garantir la sécurité tout en préservant l'intimité des patients vis-à-vis de l'extérieur.

Les limites physiques de ces espaces, au rez-de-chaussée comme sur les terrasses ou balcons, doivent être conçues de manière durable, chaleureuse et non imposante. Une attention particulière sera portée aux solutions poétiques et créatives. Les ambiances et usages des sous-espaces devront être clairement définis, et la palette végétale précisée pour assurer une bonne intégration paysagère conforme au plan de gestion transmis.

Les espaces extérieurs doivent contribuer au bien-être des patients, du personnel et des visiteurs. Ils doivent être accueillants et spacieux, tout en favorisant des vues agréables depuis l'intérieur du bâtiment. L'aménagement devra ainsi permettre de renforcer la continuité entre les espaces intérieurs et extérieurs, notamment par une végétation offrant une variation de couleurs au fil des saisons.

La gestion des eaux de surface doit être mieux prise en compte et intégrée aux propositions d'aménagement paysager. Enfin, la cohabitation entre les flux logistiques des autres bâtiments du site et les usages des espaces extérieurs devra faire l'objet d'une attention particulière.

Construction, structure et durabilité

Pour rappel, le projet est soumis aux articles 117 et 118 de la LCI relatifs à la construction à faible impact carbone. Conformément au règlement d'application publié en octobre 2025, tout projet de la fonction publique doit respecter un budget carbone. Pour les bâtiments hospitaliers, ce budget est fixé à 12,6 kg CO₂/m²a. Bien que le règlement genevois autorise une marge de 40 % par rapport à la norme SIA 390/1, cet objectif reste ambitieux, notamment pour les affectations à forte intensité technique et pour les volumes présentant de grandes portées.

La faisabilité de ces objectifs dépendra fortement des choix architecturaux initiaux, auxquels le jury sera particulièrement attentif, notamment le facteur de forme et part vitrée des façades et toitures, la rationalité et portée des structures, les techniques constructives employées, les volumes de terres excavées.

Dans ce nouveau cadre réglementaire, une construction bas carbone ne se résume pas à un calcul d'émissions ni à l'énoncé d'un résultat chiffré. L'évaluation repose sur un concept bas carbone détaillant les mesures mises en œuvre selon cinq lots de matériaux. Chaque lot possède sa technique constructive, sa matérialité et ses problématiques propres, impliquant les contributions dans les domaines du génie civil, de la physique du bâtiment, de l'acoustique ou encore du feu, en cohérence avec les choix architecturaux et programmatiques.

Un guide de conception publié par le Canton de Genève (<https://www.ge.ch/document/41052/telecharger>) décrit pour chaque lot les leviers et techniques permettant de réduire l'empreinte carbone.

Le jury invite les concurrents à éviter les formulations purement déclaratives telles que « structure dalle mixte bois-béton », « façade béton bas carbone », « maximisation du réemploi ». Selon le guide, un concept bas carbone ne se limite pas au choix d'un matériau principal pour la structure ou la façade. Les quantités de matériaux, leur mise en œuvre et la cohérence des choix à travers tous les lots sont tout aussi déterminants.

Le jury n'exclut aucune matérialité. Il attend de chaque équipe qu'elle démontre, pour la matérialité jugée comme plus adaptée à l'architecture du projet, les mesures concrètes de réduction d'empreinte carbone visibles sur les plans, et la cohérence globale du concept au regard des cinq lots du guide.

16/ Jugement au second degré

Le jury a siégé les 21 et 22 et avril 2025 dans la Salle des ventes des Ports-Francis. M. Lufkin Thomas a été absent les deux jours. Etant suppléant, il n'a pas été remplacé.

Journée du 21 avril 2026.

M. le Pr Giannakopoulos Panteleimon s'est absenté tout l'après-midi et a été remplacé par le Dr Jean-Pierre Bachetta.

Projets admis au jugement et aux prix

Suite aux examens de recevabilité et de conformité effectués par l'organisateur, présentés au jury, il a été décidé à l'unanimité des membres que les six projets du second degré sont aptes au jugement et à l'attribution de prix.

Prise de connaissance des projets

Après un temps d'examen individuel des six projets, puis un rappel des enjeux et critères de jugement, trois groupes sont formés pour une analyse en commun des planches affichées. En fin de matinée, le jury in corpore a entendu les rapports des spécialistes conseil, dans l'ordre suivant:

- Police des constructions
- Analyse économique
- Durabilité
- Analyse programmatique
- Mobilité

Délibérations devant les projets

Les délibérations de l'après-midi ont été menées en plenum devant les planches, à partir de présentations faites par chaque groupe.

En fin de journée, le jury décide unanimement que le montant des prix sera réparti entre les six projets reçus.

Classement indicatif des projets

Sur proposition du président, le jury convient de mettre au vote chaque projet pour savoir qui pourrait l'envisager comme lauréat (plusieurs choix possibles). Il en ressort que trois projets se positionnent clairement en tête, les projets n° 2, 6 et 24, que le projet n° 18 est moins soutenu et que les projets n° 4 et 10 ne sont pas envisagés comme potentiels lauréats.

Journée du 22 avril 2026.

Sélection du lauréat

Après un examen individuel et discussions informelles, le jury reprend ses délibérations devant les planches des projets les mieux pressentis comme lauréats. Suite aux débats et à un passage devant l'ensemble des projets, chacun d'eux est mis au vote comme choix de lauréat, un seul choix étant alors possible. Un membre s'abstient, 2 votent pour le projet n° 24 et 15 membres se prononcent en faveur du projet n° 6 Canopée. A la demande du président, l'unanimité des membres s'accorde à désigner ce projet comme lauréat.

Classement et attribution des prix

Les votes se portent alors sur les autres projets, classés du 2e au 6e rang à de nettes majorités. A la suite de ce classement, les indemnités respectives sont mises en discussion et aboutissent au classement suivant, confirmé par une validation unanime du jury :

1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	6	Canopée	CHF HT 115'000.-
2 ^e rang	2 ^e prix	24	Absolem	CHF HT 95'000.-
3 ^e rang	3 ^e prix	2	Il faut un village	CHF HT 88'000.-
4 ^e rang	4 ^e prix	18	Parenthèse	CHF HT 80'000.-
5 ^e rang	5 ^e prix	4	Asclepius	CHF HT 60'000.-
6 ^e rang	6 ^e prix	10	Quadrifolia	CHF HT 55'350.-

Le jury se répartit ensuite la rédaction des critiques des projets et fixe le calendrier en vue de l'établissement du rapport final.

17/ recommandations du jury

Le jury unanime recommande au maître d'ouvrage de confier les mandats prévus à l'art. 2.8 du règlement-programme aux auteurs du projet lauréat, en prenant en compte sa critique du projet, notamment en vue d'en développer les qualités, ainsi que les recommandations qui suivent.

- Développer le traitement du jardin d'hiver en collaboration avec les praticiens et des spécialistes, notamment au sujet des usages et des flux quotidiens intégrés ainsi que de la maîtrise des frais de fonctionnement induits.
- Optimiser l'aménagement du sous-sol, notamment pour la logistique et le stationnement.
- Vérifier l'adéquation des mesures constructives et du choix des matériaux, notamment du point de vue de l'économie du projet.
- Travailler rapidement avec des mandataires techniques pour vérifier les besoins en surfaces techniques nécessaires au bon fonctionnement du projet



18/ Approbation du jury

Le présent document à été approuvé par le jury

Président

M. Della Casa Francesco

Membres

Mme Adam Bonnet Mireille

Mme Bastien Masse Malena

M. Bonnet Samuel

M. Danziger Jason

M. Girasoli Antoine

Mme Giraud Marie-Hélène

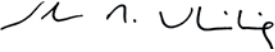
M. Huet Gérard

Mme Karmann Caroline

M. Mardini Robert

M. Robyr Pierre

M. Vuilleumier Laurent 

Mme Whiting Sarah M. 

Pr Giannakopoulos Panteleimon 

Pr Kaiser Stefan 

Mme Merkli Sandra 

Pre Pósfay Barbe Klara 

M. Selleger Charles 

Membres suppléants

Dr Bacchetta Jean-Pierre 

Mme Elfenkämper Eva 

M. Lufkin Thomas 

Mme Penelas Marion 

M. Servettaz David 

19/ Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'établissement des recommandations à l'intention des maîtres d'ouvrages, le jury a procédé à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et a levé l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets primés puis des numéros des autres projets. Aucune incompatibilité entre les auteurs et autrices des projets et les membres ou personnes suppléantes du jury n'a été relevée.

Pour conclure, le jury tient à saluer le fort engagement fourni par tous les bureaux concurrents ainsi que la grande qualité des propositions reçues pour ce programme complexe et particulièrement sensible. La diversité des concepts développés a permis au jury de mener des débats de fond, riches en enseignements pour toutes les parties et de faire un choix pleinement satisfaisant, à la hauteur des enjeux importants que présente cette opération pour les Hopitaux Universitaires de Genève.





Projet lauréat

1^{er} rang, 1^{er} prix: projet n°6
ffbk Architectes AG, PTArchitecten BV

architecte ffbk Architekten AG 4142 Münchenstein	ingénieur-e civil-e holzprojekt AG, 4052 Basel	architecte paysagiste Plant & houtgoed BV sàrl, 3090 Overijse
en collaboration avec PTArchitecten BV 1080 Bruxelles	collaborateur-riche-s Pius RENGGLI	collaborateur-riche-s Jeroen DESEYN
collaborateur-riche-s Alexander FURTER		
ing. physique du bâtiment Lemon Consult AG, 4053 Basel		
collaborateur-riche-s Nadège VETTERLI		



Maquette 1^{er} degré

Canopée

recommandations pour le 2e degré

Parti urbanistique

Comme le démontre la perspective aérienne, le projet « Canopée » s'intègre confortablement dans la morphologie majoritairement orthogonale du campus « Belle-Idée/Trois Chêne » : il est aligné avec les bâtiments du campus à l'ouest et les dimensions linéaires de ses trois unités de bâtiment et de son entrée du jardin d'hiver sont assez similaires aux dimensions du bâtiment adjacent « Les Champs » ainsi qu'à celles d'autres bâtiments hospitaliers à proximité.

Bien que les trois ailes du projet « Canopée » occupent une emprise au sol plus importante que les autres bâtiments du campus « Belle-Idée/Trois-Chêne », leur masse est atténuée par leur intégration harmonieuse dans le terrain en dévers. Leur profil bas et leur dimension linéaire les rendent moins imposantes. La suggestion, dans le descriptif du projet, de planter des arbres de manière stratégique est prometteuse ; le jury encourage l'équipe à collaborer avec un paysagiste aguerri, capable de travailler efficacement avec les espèces présentes sur le campus et d'autres qui s'y épanouiront.

L'accès et l'aménagement du stationnement et de la logistique nécessitent une attention plus approfondie, mais semblent bien situés. Le jury a soulevé des questions concernant la conception de l'accès au stationnement, notamment en ce qui concerne la protection des piétons dans le parc environnant ; il espère que ce point sera traité avec soin lors de la prochaine étape. L'entrée des ambulances est bien dégagée et bien située.

Les allées piétonnes autour du bâtiment semblent spacieuses ; le jury attend avec intérêt de voir leur développement plus poussé lors de la prochaine phase. Une question a été soulevée quant à la volonté du public de traverser le « jardin d'hiver » pour accéder à « l'Hôpital des Trois-Chêne » (ce qui impliquerait un espacement plus important entre les deux unités les plus au sud). Cette question en soulève une autre, plus générale, concernant l'accès du « jardin d'hiver » au public : qui y aura accès et comment ce jardin intérieur pourra-t-il être surveillé ?

Comme indiqué précédemment, la subtilité des coupes du projet dans le site augure bien de son intégration aux structures adjacentes. L'aménagement paysager extérieur est prometteur mais nécessite encore d'être développé : est-il conçu pour la promenade, pour l'observation, ou les deux ?



Parti architectural

Les perspectives des espaces intérieurs partagés – le jardin d'hiver, les terrasses communes et les appartements – promettent une atmosphère à la fois généreuse et intime. L'agencement des cours intérieures et de leurs terrasses aux étages supérieurs semble particulièrement bien pensé. L'absence de rendus du bâtiment ne permet pas d'apprécier pleinement son intégration au bâti environnant, notamment en termes de matériaux, de finitions, de détails et de rapport au paysage. Le jury apprécie la conception du projet, pensée de l'intérieur vers l'extérieur ; il attend avec intérêt son développement lors du second degré.

L'aménagement du site a paru bien équilibré au jury, permettant à chaque unité de bénéficier d'espaces suffisants pour ses cours et terrasses intérieures.

Comme indiqué précédemment, les façades extérieures ne sont pas présentées de manière à permettre une compréhension précise des ouvertures, mais il est clair que chaque chambre de patient bénéficiera de fenêtres et d'une belle vue. Le jury salue le soin apporté à la disposition des unités afin d'éviter que les chambres de patients ne donnent sur d'autres chambres ou salles de soins. Toutefois, le traitement des façades est encore à développer.

Les espaces intérieurs bénéficient de la lumière naturelle grâce aux cours intérieures spacieuses et soigneusement aménagées. Il est cependant à craindre que la salle de sport ne reçoive pas la luminosité abondante promise dans le descriptif, les auteurs du projet sont invités à y remédier.

Les sections aménagées permettront de calibrer les ouvertures des cours et de leurs terrasses, mais même à ce stade préliminaire, elles semblent déjà bien dimensionnées.

Le projet développe une surface de plancher quelque peu élevée au regard de la surface utile demandée au programme des locaux. Il conviendra de proposer une légère rationalisation de l'espace afin de mieux rentrer dans l'épure envisagée par le maître d'ouvrage en faisabilité.

Qualités spatiales

La répartition du projet entre les différentes unités est claire et bien pensée. La séparation entre les deux blocs d'unités du sud est minimale, mais l'aménagement des espaces adjacents semble avoir été réalisé avec soin. Cette proximité pourrait s'avérer avantageuse pour les concierges et le personnel.

La séquence d'entrée est plutôt claire et conviviale. En revanche, la navigation au sein de chaque unité est moins évidente. Une fois à l'intérieur, l'organisation du programme semble très fluide, mais la transition entre l'entrée et l'unité est moins intuitive et gagnerait à être améliorée, notamment au niveau des points d'accès secondaires.

La conception des chambres parvient à créer une atmosphère d'intimité collective, magnifiée par des perspectives suggestives. Le jury note également que les couloirs des unités de soins sont soigneusement agencés : jamais trop longs, ils débouchent systématiquement sur des fenêtres.

Comme indiqué précédemment, les cours et terrasses du projet sont prometteuses ; le jury a hâte de voir leur aménagement lors de la deuxième phase, notamment en ce qui concerne les dispositifs architecturés permettant d'assurer la sécurité et l'intimité des personnes, la végétation et l'ambiance générale.

Il s'agira de porter une attention particulière au traitement architectural et à la matérialisation des dispositifs anti-chutes pour les terrasses d'étage à l'intérieur des patios et pour les jardins sur les toits.

Le jury s'attend à ce que le même soin apporté aux espaces communs du projet soit accordé à la conception des chambres des patients. Comme indiqué précédemment, le jury apprécie le soin apporté à l'agencement des chambres afin de préserver l'intimité des patients. Un point pourrait toutefois susciter des inquiétudes : les chambres donnant sur l'entrée des ambulances.

Le jury a particulièrement apprécié l'attention portée par le projet à la diversité des utilisateurs ; les récits fictifs témoignent d'une grande sensibilité à cet égard. Il attend avec intérêt de voir plus en détail comment ces utilisateurs naviguent dans le bâtiment.

Paysage et aménagements extérieurs

Le jury apprécie une proposition dans la continuité du système de bâtiments dans un parc propre au site de Belle-Idée et apprécie la proposition d'une arborisation généreuse qui fasse le lien entre les deux massifs forestiers.

La proposition d'un bâtiment central d'accueil faisant référence au vocabulaire agricole semble très pertinente dans le contexte de Belle-Idée. Sa résolution fine devrait toutefois davantage tirer parti de cette contextualisation.

Les séquences d'accès au bâtiment sont traitées de manière trop schématique. En particulier, l'articulation avec les espaces extérieurs des bâtiments des Chênes et des Champs doit faire l'objet d'une attention plus poussée, de même que la liaison avec l'Hôpital des Trois Chêne à l'est.

Construction, structure et durabilité

Le concept structurel devra être rationnel et clairement défini. L'équipe s'assurera notamment d'une descente de charges cohérente jusqu'aux fondations. Un contreventement efficace dans les deux directions doit être intégré à tous les étages, y compris dans les niveaux de sous-sol, afin de garantir un bon comportement parasismique. Les contreventements dissymétriques ou non continus sur toute la hauteur du bâtiment sont à éviter. La plantation d'arbres sera limitée au-dessus des dalles de sous-sol afin d'éviter la création de fosses de plantation importantes et les surcharges qui en résulteraient. Dans le cas de structures intégrant des sommiers, le projet devra démontrer comment le passage des services est pris en compte. Enfin, la structure proposée devra également offrir une résistance au feu suffisante, conforme aux exigences d'un bâtiment hospitalier.

Le stationnement des vélos sera séparé de celui des voitures, avec des accès dédiés et facilement praticables à vélo. L'accessibilité pour les véhicules d'urgence doit être améliorée, tout comme l'accès à la logistique et les rampes étroites de parking.

En outre, le projet devra répondre au standard genevois sur l'énergie « Très Haute Performance Energétique (THPE) ». Cela implique des choix architecturaux et techniques permettant de respecter les limites prescrites. Les projets devront, à ce titre, détailler le traitement des façades selon les orientations ainsi que leur concept climatique global, en précisant notamment les dispositifs mis en œuvre pour garantir le confort estival et assurer un contrôle de la lumière naturelle de la part des occupants.

Pour les espaces interstitiels de grande hauteur et fortement vitrés (tels que le jardin d'hiver et les verrières), le fonctionnement climatique saisonnier devra être précisé. En particulier, il s'agira de décrire les dispositifs prévus pour limiter la surchauffe estivale et les stratégies mises en place pour garantir un climat intérieur agréable en hiver. Les plages de températures visées feront également partie de cette analyse.

Dans les espaces interstitiels de grande hauteur, le projet devra définir les traitements acoustiques envisagés afin d'assurer le confort d'usage de ces volumes.

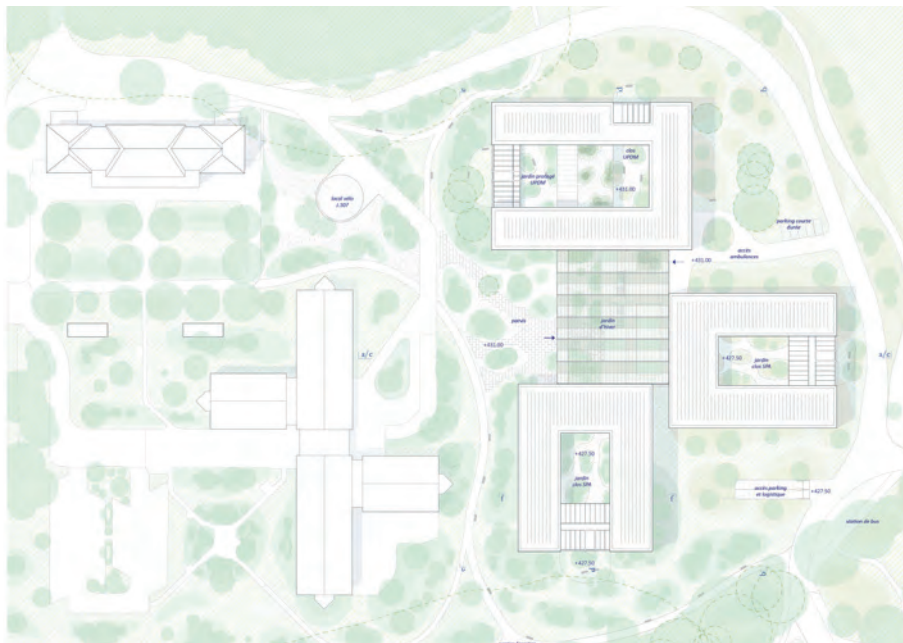
Remarques utilisateurs

Le fait que l'utilisateur soit au centre du concept est très apprécié. Le narratif est cohérent : espaces bien proportionnés, chambres orientées vers l'extérieur, espaces privés et publics en harmonie. Toutefois, une attention particulière devra être portée à la sécurisation des passages en hauteur et des balcons.

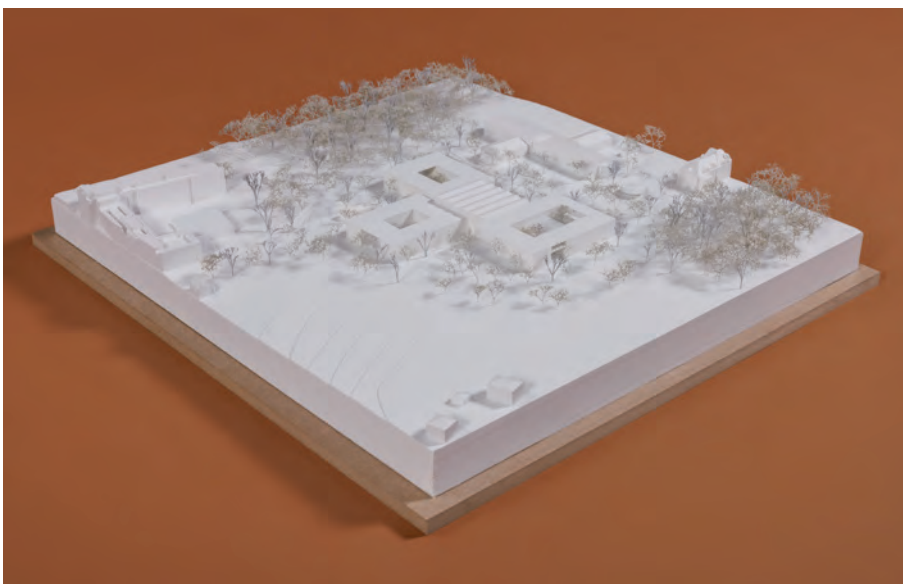
La numérotation des espaces doit être revue selon le programme.

Les entrées dans le bâtiment sont fonctionnelles avec une distinction des flux sur des façades différentes. Dans les étages l'accès aux unités se fait depuis un palier unique et permet d'organiser depuis ce palier une gradation du soin entre le début et le fond de l'unité.

Plus d'information est nécessaire sur les flux, notamment ceux au sous-sol et plus particulièrement sur les flux logistiques en sous-sol.



Plan masse du 2° degré



Maquette du 2° degré

Il est rare qu'un jury élargi, représentant des domaines aussi divers que la médecine spécialisée, l'administration responsable et la conception paysagère comme architecturale, parvienne à un consensus avec une telle aisance et un tel enthousiasme. L'alliance, au sein du projet Canopée, d'un optimisme inspirant et d'un pragmatisme minutieux a toutefois su le distinguer, enrichissant nos délibérations et nous fédérant autour d'une vision qui accorde une égale importance aux soins des patients, au bien-être des collaborateurs et à l'environnement bâti du campus de Belle-Idée. Il s'est révélé particulièrement remarquable par la richesse de son tissu architectural d'espaces de soins, tant intérieurs qu'extérieurs, allant du calme intime des chambres des patients à la chaleur de salons collectifs, pour culminer dans des espaces à plus grande échelle tels que le gymnase et, tout particulièrement, le jardin d'hiver : un lieu de transition ouvert aux patients, aux collaborateurs, aux familles, aux amis et même au grand public.

L'architecte et théoricien Lars Lerup a, de manière célèbre, attribué la sensibilité physique et psychique de Houston non pas à son sol, ni à son ciel, ni même à son architecture, mais à sa « canopée zoohémique » qui forme une chambre arborisée géante, une intimité quasi domestique. Si Belle-Idée ne saurait se comparer à l'échelle de Houston, sa composition instaure une « intériorité extérieure » analogue, dans laquelle la disposition des trois bâtiments du projet Canopée s'intègre harmonieusement et qu'articule avec bonheur l'espace d'accueil du jardin d'hiver. L'attention portée à l'importance du contexte naturel pour le soin des patients se manifeste jusque dans le détail des espaliers dans les chambres, qui introduisent un motif domestique et horticole au cœur même des espaces de repos. Leur utilisation pour sécuriser les ouvrants s'inscrit dans un grand souci du détail, sans créer une atmosphère de confinement.

Le jury a apprécié la proposition d'un espace d'accueil vitré, en référence au passé agricole du site et pouvant évoquer une atmosphère de jardin d'hiver, planté et potentiellement luxuriant, porteur d'une véritable intention sensible. Point fort du projet, cette structure d'acier et de verre présente toutefois un défi important, tant du point de vue des coûts que de son climat, de ses usages ou de la viabilité des plantations. Sa conception nécessitera des études approfondies afin de garantir notamment la bonne croissance et l'entretien des végétaux, en veillant à en préserver la dimension poétique et la capacité d'enchantement. L'architecture elle-même pourrait accompagner cette démarche, par exemple en intégrant plus directement certains programmes à ce dispositif plutôt qu'en les positionnant en lisière de la structure. Son importance pour l'identité et sa potentielle contribution à la prise en charge des patients du nouvel hôpital, conjuguée à la maîtrise des coûts, nous conduit à recommander une étude approfondie menée en étroite collaboration avec les cliniciens, le maître d'ouvrage ainsi que des architectes paysagistes expérimentés.

Le jury recommande par ailleurs d'améliorer certains aspects des sous-sols, notamment l'accès logistique et le parking, ainsi que la qualité de la lumière dans la salle de sport.

L'organisation architecturale des unités se caractérise par un agencement fonctionnel, tant pour les patients que pour les soignants. Les espaces ouverts, notamment les salles à manger, s'inscrivent dans une logique collective adaptée à ce type de structure. Les espaces de soins situés à l'accueil, en particulier le bureau infirmier ouvert sont particulièrement adaptés au concept souhaité (surveillance du flux). L'unité de soins est conçue de manière à permettre un accès direct aux chambres, toutes disposant d'une ouverture sur l'extérieur. L'accueil des unités du développement mental et de l'UPDM, de plain-pied, propose des ouvertures importantes, en adéquation avec les besoins de ces unités. Là encore, l'organisation de l'unité est adaptée (accueil des patients agités séparée, accès extérieurs généreux et fonctionnels). L'espace de soins intensifs présente également une organisation fonctionnelle en respectant les attentes exprimées dans l'analyse fonctionnelle. Toutefois, son accès nécessite de traverser une zone médico-administrative depuis l'entrée de l'unité, ce qui peut soulever des questionnements en termes d'organisation des flux.

Le jury a été particulièrement sensible à l'équilibre proposé entre espaces intérieurs et extérieurs, à leur ouverture, ainsi qu'à la qualité de leur articulation. Il souligne notamment la subtilité des dispositifs de sécurisation, intégrés dans une approche d'ensemble cohérente sur le plan esthétique. Le traitement des patios intérieurs comme des jardins est également salué pour sa finesse, sa dimension poétique et créative, ainsi que pour les possibilités d'appropriation qu'ils offrent, y compris par les patients eux-mêmes. Le choix de palettes végétales indigènes, susceptibles d'évoluer dans le temps, simple d'entretien et la réflexion menée dans leur relation au bâtiment constituent des qualités fortes du projet. Toutefois, le jury estime que le traitement des espaces extérieurs à plus grande échelle n'atteint pas encore le même degré de résolution. L'espace en pourtour, en particulier, gagnerait à être envisagé comme un ensemble unitaire, cohérent à l'échelle du site, plutôt que comme une succession de séquences fragmentées. Si l'entrée est claire et lisible, une attention particulière est attendue sur la qualité des transitions, notamment dans l'axe principal, où une rupture d'écriture est perceptible. Le traitement des lisières et leur articulation avec l'existant mériteraient également d'être approfondis. En conclusion, le jury recommande de consolider le concept général des espaces extérieurs, en cohérence avec la finesse et la subtilité déjà présentes dans le traitement des espaces intérieurs, tout en maintenant une certaine radicalité.

La rationalité des parties vitrées, dimensionnées afin d'offrir un équilibre entre les exigences de lumière naturelle, de protection estivale et de gains solaires hivernaux, permet d'envisager facilement un bâtiment THPE lumineux, confortable en été

comme en hiver et très économe en énergie. La matérialité des dalles, qui représente généralement un poste déterminant dans l'empreinte carbone de ce type d'ouvrage, est pertinente et fait appel à des ressources géosourcées et biosourcées. Le jardin d'hiver vitré, associé à une structure métallique, présente une empreinte carbone importante qui pourrait toutefois être atténuée par l'utilisation de verre recyclé bas carbone et de métal recyclé. Le climat du jardin d'hiver, comme pour tous les espaces de ce type, comporte des risques de surchauffe ; néanmoins, les choix initiaux proposés — tels que la hauteur du volume, l'étendue et la dimension des ouvertures latérales ainsi que l'ombrage partiel assuré par la couverture photovoltaïque — offrent un fort potentiel de maîtrise du climat intérieur. Cette maîtrise pourra être vérifiée et affinée à chaque phase du projet jusqu'à la mise en service. Les espaces fermés implantés dans la canopée créent des volumes à climat contrôlé tout en générant des zones ombragées qui protègent les occupants du rayonnement solaire direct lors des périodes de canicule. Globalement le projet offre une approche intégrée et complète du développement durable pour réaliser un bâtiment confortable, à faibles émissions de gaz à effet de serre et à très haute performance énergétique.

Le soin avec lequel ce projet s'intègre à son environnement se reflète également dans le choix judicieux des matériaux et des techniques de construction. Pour les bâtiments principaux, le projet propose une structure régulière et modulaire, reposant sur une ossature en bois, complétée par un sous-sol et des noyaux en béton armé. Les planchers sont constitués de solives en bois et de panneaux MDF, sur lesquels viennent s'ajouter une isolation phonique et une chape sèche en partie supérieure, ainsi que des panneaux de terre crue en sous-face, assurant la protection incendie. Les façades sont réalisées en murs non porteurs en blocs de terre comprimée (BTC). Les matériaux naturels contribuent à réchauffer l'atmosphère intérieure de l'hôpital tout en incarnant un message d'espoir, en ce qu'ils préfigurent un avenir commun plus respectueux de l'environnement. Le jury recommande toutefois à l'équipe de projet d'approfondir l'étude de la durabilité des murs en brique de terre crue en façade, notamment au regard des risques liés à l'exposition à l'eau et aux cycles de gel-dégel. L'ajout d'une casquette de protection pourrait s'avérer nécessaire.

En conclusion, comme l'a si justement formulé un membre du jury, ce projet « a du jazz ». Autrement dit, il possède une structure, une organisation et une ambition claires et lisibles, mais sa conception offre d'innombrables possibilités d'improvisation : autant d'espaces différents où les patients peuvent trouver soins, compassion et solidarité. Ce projet promet de faire d'EviPsy un modèle pour l'avenir des soins psychiatriques.



SCHÉMA BIODIVERSITÉ

Les grandes continuités paysagères

Le projet s'inscrit au cœur d'une interface paysagère stratégique, où convergent les structures boisées (de sous-bois) au sud et à l'ouest du site et la trame mêlant paysage productif agricole et prairies au nord-est. En redonnant de l'espace aux prairies tout en créant une couture végétale entre les massifs forestiers, le projet assure une perméabilité indispensable pour la faune et la flore, reliant ainsi l'écosystème de la Seymaz à celui de Belle-Terre. Cette articulation environnementale transforme le site en un véritable réservoir de biodiversité, où la canopée et les strates basses collaborent pour renforcer la résilience climatique de l'ensemble du campus.



SCHÉMA CHAMBRES

Un environnement formé de « chambres paysagères » et de « couloirs »

Au-delà de ces grandes continuités paysagères, le site se compose d'un ensemble de « chambres paysagères », pouvant chacune être dotée d'une identité botanique singulière. Entre ces chambres, des « couloirs arborés » formés par la strate haute assurent la continuité de la biodiversité. Elles ponctuent et séquent l'organisation spatiale du campus, notamment le long de l'artère centrale de la clinique, créant un rythme entre zones d'intimité et axes de circulation.



Une chambre continue et diversifiée

En puisant dans le registre des chénales mésophiles locales, le projet décline une diversité d'essences adaptées pour composer ces espaces et connecter les sous-bois bordant le site. En plus, il intègre également des essences s'inspirant des paysages agricoles bocagers permettant l'élargissement des prairies. Tous les patients bénéficient d'une vue dégagée depuis leur chambre sur cette nature dense et riche qui varie au fil des saisons. La promenade relie le parvis à d'autres zones du campus et aux quartiers environnants.



Le projet propose une séquence d'espaces verts. Chaque ambiance offre des moments de détente et de sécurité adaptés aux besoins des patients.

Ces espaces encouragent l'inclusion à différentes échelles : des moments plus intimes entre patients, mais aussi des espaces ouverts et accueillants pour l'ensemble des usagers du site, créant ainsi un véritable lieu de vie partagé.

Schéma des espaces verts : Une séquence d'espaces, d'ambiances et de rencontres

Comme chaque semaine, Aurélie descend à l'arrêt de bus et traverse le beau chemin forestier qui mène au parvis. La végétation en trois années offre aux parvis apaisants, lui permettant de se ressourcer avant la visite.

Arrivée bus et chemin forestier

Arrivée au parvis, Aurélie passe le contrôle d'accès et arrive dans le jardin d'hiver assainissant. Cet espace intermédiaire contribue à briser la barrière mentale liée à l'entrée de l'hôpital psychiatrique. De petits espaces y facilitent que lui rappelle l'atmosphère de son café favori.

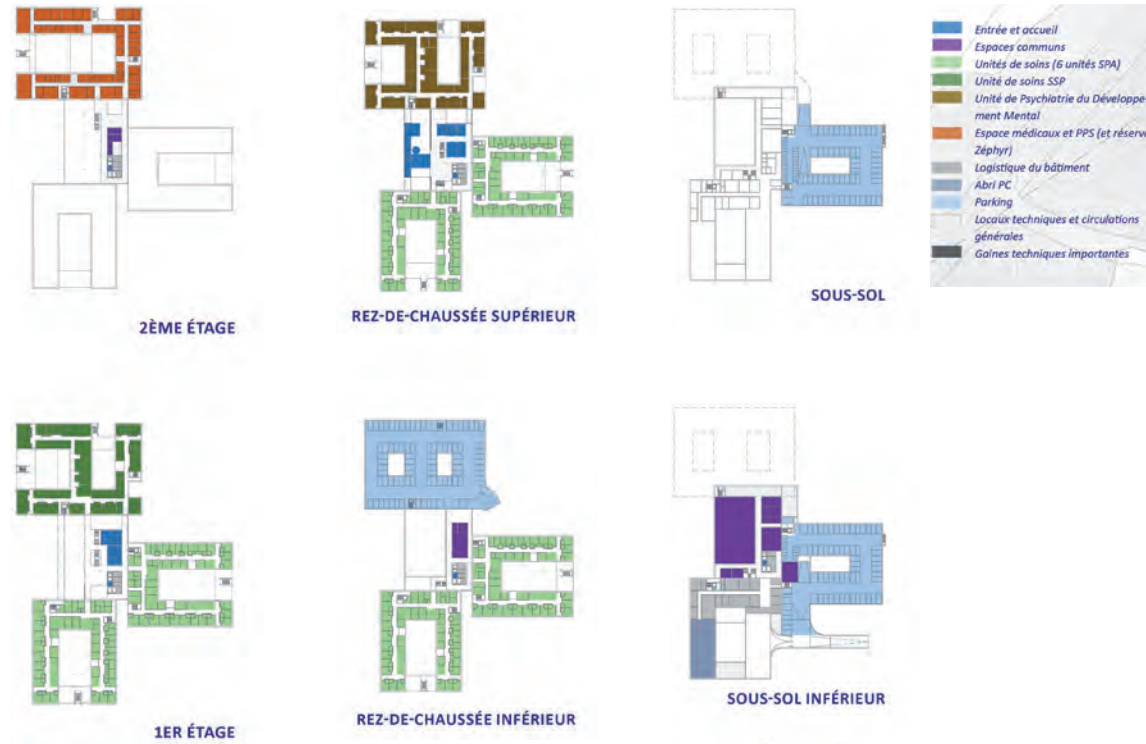
Canopée Café dans le Jardin d'hiver

Après avoir traversé une porte à l'unité de soins, Aurélie s'accompagne au Canopée Café où ils boivent un café ensemble. Les arbres réguliers offrent de l'intimité dans ce vaste espace tout en laissant respirer la lumière.

La semaine prochaine Aurélie reviendra avec ses enfants et fera une promenade dans le parc jouissant des différents usages intégrés dans le paysage. Le concept paysager encourage les enfants à explorer la nature et rend la visite plus agréable pour toute la famille.

Promenade dans le parc

Une strate intermédiaire d'arbustes indigènes filtre les vues tout en maintenant la transparence nécessaire au contrôle, et soutient une biodiversité équilibrée (insectes, petits mammifères, oiseaux).



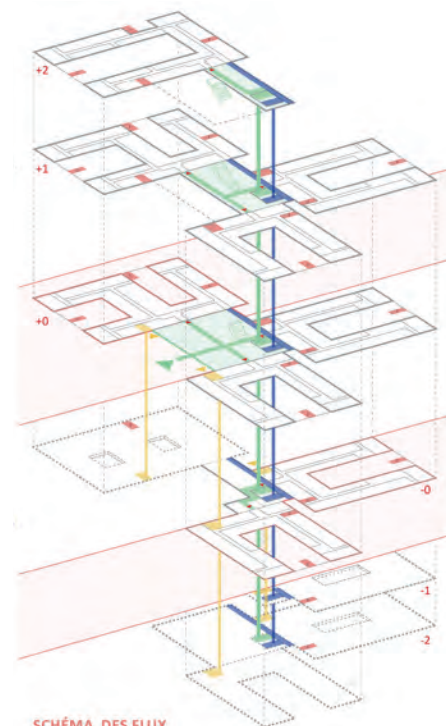


SCHÉMA DES FLUX

- Flux principal patients / personnel
- Flux logistique
- Accès externes (sport / parking)
- Sorties de secours – circulation secondaire personnel

Isaac, garde de nuit, a son bureau au centre pour être prêt à réagir à toute éventualité.

L'aménagement porte une attention particulière aux conditions de travail du personnel. Les espaces leur étant dédiés offrent un cadre agréable et fonctionnel. Le bien-être des soignants est intégré à la conception du bâtiment, favorisant naturellement la qualité et la continuité des soins.



Deux patios végétalisés du jardin d'hiver et les galeries apportent de la lumière zénithale et latérale à la salle de gymnastique. Une sortie directe vers le parvis est prévue.



A l'étage du jardin d'hiver



Espace d'admissions



Épine dorsale logistique

ORGANISATION CLAIRE

Les différentes unités s'organisent en **trois bâtiments** autour du jardin d'hiver. Les bâtiments, compacts et harmonieusement implantés, **préservent les arbres de valeur** en évitant toute excavation à proximité, tout en rationalisant les niveaux souterrains.

Le bâtiment nord accueille, au rez-de-chaussée, l'UPDM, directement accessible depuis l'espace d'admissions et l'entrée ambulance. L'unité SSP se situe au niveau +1, tandis que les espaces médicaux et le PPS (unité Zéphyr) occupent le niveau +2.

Les volumes est et sud sont dédiés aux **SPA avec trois étages**. Ces unités peuvent collaborer deux par deux, horizontalement ou verticalement.

FLUX DE CIRCULATION

Depuis l'entrée principale, les flux se déploient de manière lisible vers les trois bâtiments. La **circulation principale** est désormais organisée **dans le jardin d'hiver**, tant horizontalement que verticalement. À chaque niveau, les différentes unités y sont directement reliées, facilitant des interventions rapides en cas d'urgence.

Une **épine dorsale logistique** structure l'ensemble de façon à relier horizontalement et verticalement chaque étage. Cette circulation relie le niveau du sous-sol avec les espaces de livraison et de logistique aux unités de soins. Elle assure des chemins courts et efficaces entre les bâtiments. Des monte-charges et des accès indépendants assurent le bon fonctionnement logistique.

Le parking et la salle de sport sont accessibles depuis le jardin d'hiver et disposent également d'un **accès indépendant** depuis le parvis, permettant une utilisation par des usagers externes. Le parking bénéficie en outre d'un accès supplémentaire depuis l'entrée des ambulances.

Les **stationnements vélos** sont aménagés en surface afin de favoriser la mobilité douce. Un abri fermé et sécurisé est situé à proximité de l'entrée principale. D'autres places couvertes sont réparties sur le site, notamment à proximité de l'arrêt de bus.

PRINCIPE CONSTRUCTIF

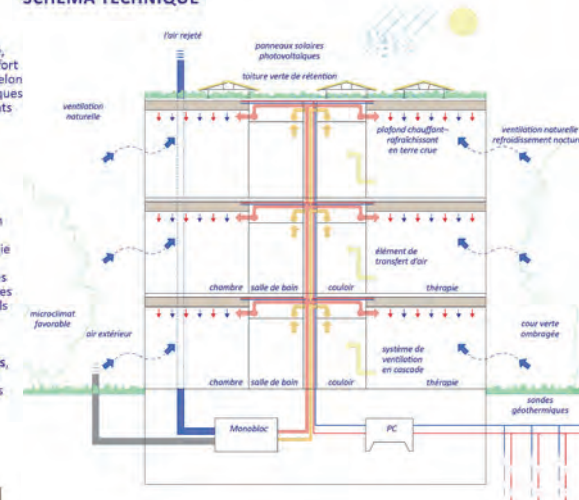
Le projet s'appuie sur un **procédé constructif différencié**, directement lié aux performances climatiques et au confort intérieur des espaces. Les matériaux sont mis en place selon leurs propriétés physiques, structurelles et hygrothermiques afin d'apporter la réponse la plus pertinente aux différents espaces du projet.

Les unités de soins

Le projet met l'accent sur une **écologie du bâtiment cohérente**, qui s'accorde avec les besoins du site. La structure compacte et rectiligne assure une transmission efficace des charges tout en facilitant l'accessibilité aux locaux et installations techniques. La conception privilégie la **démontabilité** grâce à une séparation systématique des couches constructives. La compacité des volumes, les portées réduites, l'absence d'éléments incorporés dans les dalles et la possibilité de réutiliser des composants — tels que structures métalliques, façade ou revêtements — renforcent cette stratégie d'économie circulaire.

La flexibilité est assurée par la **structure en ossature bois**, tandis que les systèmes primaire, secondaire et tertiaire restent clairement séparés, ce qui facilite les adaptations futures, la maintenance et la déconstruction.

SCHÉMA TECHNIQUE



STRUCTURE D'UNE UNITÉ DE SOINS

Les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, totalement dissociées de la structure porteuse en bois, peuvent être distribuées via des plafonds suspendus dans les circulations, sans intégration dans les dalles. Elles sont ainsi facilement démontables et adaptables en cas de changement d'usage. La distribution est principalement verticale, et un faux plafond acoustique central permet une distribution horizontale entre les poutres de l'ossature bois. Dans les autres espaces, les plafonds en terre laissés apparents, complétés par des panneaux acoustiques suspendus et une couche de graviers, **garantissent les performances acoustiques** tout en assurant une **capacité thermique** suffisante, ce qui rend possible le choix systématique de renoncer à une construction massive. Ce système constructif offre une **modularité élevée** et permet une adaptation rapide aux évolutions des besoins.

STRUCTURE D'UNE UNITÉ DE SOINS

Il réduisent par l'isolant principal et passe par l'opac d'admission pour dire bouger à ses collègues. Il se situe entre l'entrée principale et l'entrée ambulance, afin en face de son bureau.

Son bureau donne directement sur l'épine dorsale logistique qui relie l'UPDM et relie les autres unités. Cette position centrale lui permet de se déplacer rapidement dans tout l'hôpital. Lors de l'arrivée d'une ambulance, il aide rapidement à l'entrée. Ses collègues apprennent particulièrement sa rapidité d'intervention.

LA MATÉRIALISATION

Une matérialisation au service des concepts fondateurs

La matérialisation proposée pour Canopée s'inscrit dans les deux concepts fondateurs du projet: portée par la nature et à l'échelle humaine. Elle se traduit par huit principes guidant les choix de matériaux. Les matériaux proposés constituent une application de ces principes et pourront être affinés en concertation avec le maître d'ouvrage et ses conseillers.

Les bâtiments, les terrasses et le jardin d'hiver partagent une même palette de matériaux, déclinée de manière différenciée. Cette continuité instaure une lecture architecturale apaisée et cohérente, tandis que les variations dans la mise en œuvre révèlent des atmosphères spécifiques en lien direct avec les programmes et les usages.

Une atmosphère domestique pour les unités de soins

Une atmosphère domestique pour les unités de soins
La matérialité soutient l'atmosphère domestique : les façades sont travaillées de manière **enveloppante**, renforçant le sentiment de protection, tandis qu'à l'intérieur, le choix de matériaux naturels soutient une ambiance apaisée.

La terre crue

La terre crue compactée (BTC), mise en œuvre sous forme de blocs préfabriqués produits localement en Suisse, valorise une ressource disponible sur place et s'inscrit dans une logique d'économie circulaire. Ces blocs confèrent au projet une matérialité à la fois sobre et expressive. Leurs teintes terreuses et nuancées, associées à une **texture vivante**, créent à l'intérieur une atmosphère chaleureuse; tandis qu'à l'extérieur la matérialité naturelle du bâtiment s'harmonise avec le paysage environnant.

Le bois : rythme, chaleur et intégration paysagère

La façade en BTC est rythmée par des bandes de fenêtres en bois. Le bois naturel se fond dans le paysage; à l'intérieur, ces ensembles renforcent l'ambiance chaleureuse. Les parties ouvrantes intègrent des mouchardables assurant protection et intimité, dont le motif évoque les structures agricoles locales. Une structure légère en acier accueille les dispositifs de protection solaire, assurant un ombrage efficace tout en assurant la tranquillité de l'ensemble.

Le jardin d'hiver et les terrasses

Dans l'architecture du jardin d'hiver, on retrouve l'acier et le bois sous une autre forme : l'acier constitue la structure principale, tandis que le bois est utilisé pour les volumes « boîtes dans la boîte ». Ainsi, le jardin d'hiver, en tant qu'élément de liaison, bénéficie d'une ambiance très transparente et accueillante, tout en assurant une continuité de matériaux.

Faisant écho à l'architecture du jardin d'hiver et déclinées dans la même palette de matériaux, les structures légères et transparentes des terrasses traduisent une continuité constructive. L'acier, le bois et les mailles en acier et en bois qui les composent reprennent le même langage architectural, assurant une cohérence à l'échelle du projet.

Des dispositifs de protection sont intégrés à l'architecture sous forme de mailles, présentes tant dans le jardin d'hiver que sur les terrasses. Des mouchardes en bois assurent à la fois la sécurité et servent de support à la **végétation grimpante**. Une maille fine en acier complète ce dispositif pour garantir la protection contre les chutes. En associant la fonction de sécurité à d'autres usages — support pour la végétation ou filtre visuel — ces éléments s'intègrent naturellement à l'architecture et sont perçus comme des filtres légers plutôt que comme des barrières techniques.



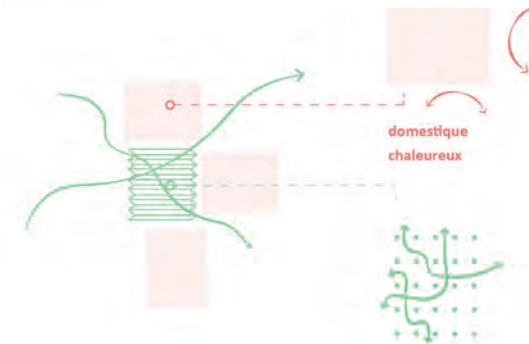
LE JARDIN ET LES TERRASSES SPACIEUSES DES UNITÉS DE SOINS



SCHÉMA MATÉRIALISATION

Le schéma met en relation les espaces du projet à travers leurs qualités d'atmosphère, de structure et de climat. Il montre comment un même vocabulaire matériel se décline selon les usages, produisant des ambiances et des conditions climatiques différenciées.

	ATMOSPHÈRE	STRUCTURE	CLIMAT
JARDIN D'HIVER	Ouvert, collectif, vivant	Structure légère en acier, transparente	Abrité, température naturelle
BÂTIMENTS DES UNITÉS DE SOINS	Intime, calme, domestique, protégé	Structure bois avec inertie thermique	Chauffé, stable, réglable par l'usager



STRATÉGIE DE « SOBRIÉTÉ »

Le jardin d'hiver est conçu comme espace tampon non chauffée. Il est naturellement ventilé et éclairé. Seules les fonctions nécessitant un confort plus élevé comme les bureaux d'admissions et les espaces de détente sont hébergées dans des volumes en bois isolés et chauffés.

SCHÉMA EXTENSION POSSIBLE

La conception prévoit également la possibilité d'une extension future sur la toiture des deux volumes des SPA, permettant l'ajout de deux unités de soins supplémentaires. Le jardin d'hiver en anticipe déjà l'organisation en intégrant les circulations nécessaires à la desserte de ces futures unités.



Le projet privilégie une faible densité sociale, grâce à une grande variété d'espaces soutenant différents niveaux d'interaction. La diversité des lieux partagés permet à chacun de choisir entre retrait, activités calmes ou moments collectifs.

Chaque unité se distingue par son orientation et l'aménagement des jardins et terrasses, qui font entrer le paysage environnant — tantôt forestier, tantôt agricole — et permettent de reconnaître l'unité dans laquelle on se trouve.



Le poste de sc



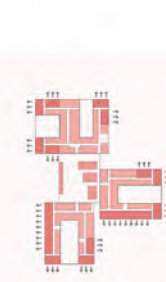
Terrasse à double hauteur



La grande salle de thérapie



Salon modulable

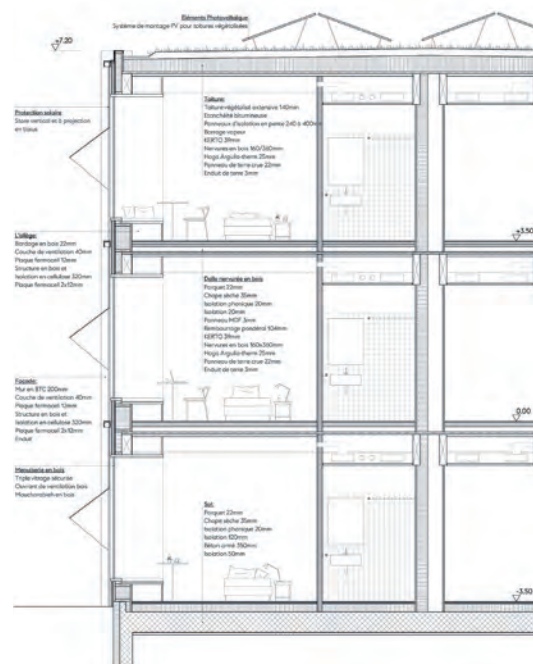


chambres individuelles

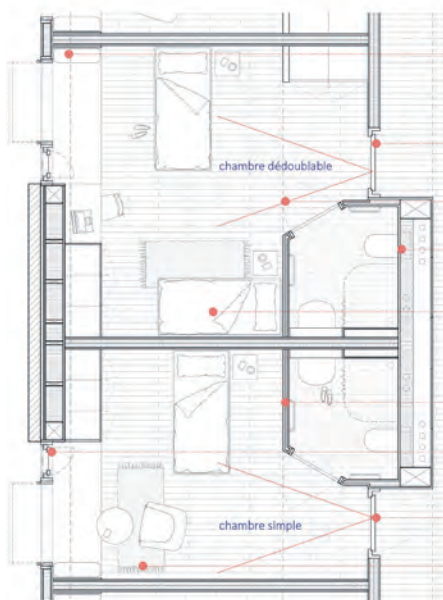
Toutes les chambres bénéficient d'une vue dégagée sur la nature environnante.



CHAMBRE AVEC VUE



COUPE SUR LA FACADE - 1/50



PLAN D'UNE CHAMBRE - 1/50

Une **banquette-lit** près de la fenêtre offre un espace de repos avec vue sur la nature.

La porte s'ouvre vers l'extérieur afin d'éviter qu'un patient ne puisse la bloquer. Grâce à des niches, la porte peut rester ouverte sans gêner la circulation dans le couloir

Grâce à l'inclinaison de la porte de la salle de bains, l'angle mort dans la chambre est éliminé.
La porte de la salle de bains s'ouvre vers l'extérieur pour des raisons de sécurité.

La gaine s'ouvre sur le couloir, permettant l'accès aux conduites sans entrer dans la chambre.

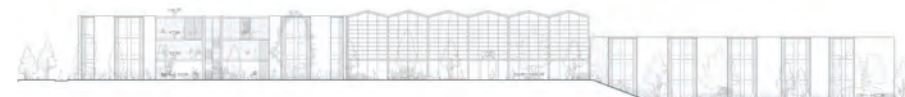
Il y a toujours deux options pour la position du lit : l'une plus traditionnelle, façon hôpital, et l'autre plus intime, dans une disposition domestique.

La barre PMR (si possible) peut également servir à suspendre une serviette.

Chaque fenêtre possède une **partie ouvrante protégée par un moucharabieh**, dont le motif fait référence à l'agriculture.

La fenêtre est alignée avec la porte, offrant une vue sur la nature dès l'entrée dans la chambre. Chaque chambre est placée en périphérie avec une vue dégagée sur le paysage.

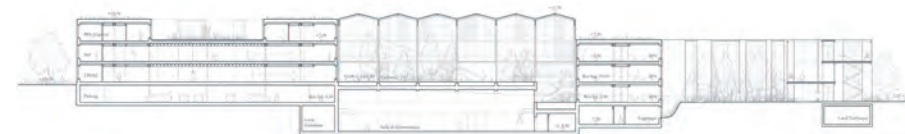
Une table accompagnée d'un fauteuil permet de travailler ou de manger dans la chambre, ainsi que de recevoir des visiteurs.



ELEVATION - 1/20"



COUPE C - 1/20



COUPE D - 1/200

LA CHAMBRE

Plusieurs principes ont été appliqués pour la chambre et pourront être affinés en concertation avec le maître d'ouvrage et les experts :

Spatialité lisible et sécurisée

La chambre offre une ligne de vue dégagée depuis la porte et un minimum de recoins. Arêtes adoucies et transitions fluides assurent un environnement clair et sûr.

Salle de bains à caractère domestique

Standardisée, chaleureuse et accueillante, avec des détails arrondis et des matériaux durables, tout en restant accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Dispositifs de sécurité intégrés

La douche comporte des commandes robustes et des mesures de prévention du suicide, sans compromettre l'expression domestique de l'espace. L'installation de barres pour PMR peut être envisagée, en évaluant leur pertinence au regard du risque suicidaire.

Matérialité douce et chaleureuse

Teintes chaudes et matériaux tactiles créent une atmosphère de calme et de protection, favorisant confort et rétablissement.

Mobilier intégré, robuste et accessible

Le mobilier fixe garantit ordre, durabilité et sécurité. Les éléments intégrés offrent une lecture cohérente de la chambre.

Projets primés

2^e rang, 2^e prix: projet n°24
CLR architectes sa

architecte CLR architectes sa, 1205 Genève collaborateur·rice·s Véronique ITEN	ingénieur·e civil·e AB ingénieurs SA, 1226 Thonex collaborateur·rice·s David AMSLER	architecte paysagiste Pascal Heyraud Sàrl, 2000 Neuchâtel collaborateur·rice·s Pascal HEYRAUD
ing. physique du bâtiment Archiwatt Sàrl, 1226 Thonex collaborateur·rice·s Peter HAEFELI		



Maquette 1^{er} degré

Absolem

recommandations pour le 2e degré

Parti urbanistique

L'implantation choisie s'inscrit dans les géométries du projet original de 1901 de H. Juvet et en cela poursuit la logique géométrique d'édification du site. Le jury apprécie l'étagement du projet qui permet d'en réduire l'impact sur le site.

Le choix d'une typologie multipliant les cours intérieures induit un certain étalement de l'emprise au sol de la proposition, ce qui a tendance à diminuer la qualité des dégagements. La proximité avec l'aile Nord-Est du bâtiment voisin « Les Champs » en est une bonne illustration et mériterait une plus grande attention.

Le jury apprécie le dessin d'une place généreuse d'accès principal dans le prolongement de l'axe majeur du plan Juvet qui permet une bonne répartition des différents accès. Il met cependant en garde sur la disparition de la rampe d'accès au sous-sol du bâtiment « Les Champs ». L'accès séparé à la salle de gymnastique est également apprécié pour la flexibilité d'usage qu'elle offre à tout le site de Belle-Idée. La qualité de l'accès logistique au Nord-Est avec son aire de déchargement intérieure qui évite de trop gros désagréments pour les fenêtres des chambres des 3 étages supérieurs est également soulignée.

Le lien piétonnier souhaité entre le « Mail Belle-Idée » et l'hôpital des Trois Chêne n'est pas traité dans la proposition.

L'étagement du projet en 4 niveaux dialogue avec les immeubles riverains (les Champs) comme celui des Trois Chêne. La volonté de disposer le bâtiment dans une « poche arborée » semble cohérente à ce stade ; la privacité et l'intimité des jardins ouverts sur l'extérieur mérite cependant d'être approfondie.

Parti architectural

L'étagement des 4 volumes du projet permet d'offrir à chaque étage un accès bienvenu à un jardin ouvert sur le site. Les dispositifs de sécurisation contre les chutes mériteront un soin tout particulier pour ne pas nuire à la qualité des jardins sur les toits. Le rapport entre ces terrasses sur les toits et les patios en contrebas mérite également d'être bien contrôlé pour éviter le sentiment de « fosse aux ours ».

Le nombre important de patios pourrait être questionné dans le but de diminuer l'emprise au sol importante du bâtiment, mais cela ne devrait pas être fait au détriment des qualités spatiales intérieures.

planche 1

ABSOLEM
concours EvPsy



Rendu 1^{er} degré, 1^{ère} planche

planche 2

ABSOLEM
concours EvPsy



Rendu 1^{er} degré, 2^{ème} planche

Le projet propose une surface de façades importante, ce qui est une qualité en vue de l'éclairage les vues lointaines de toutes les chambres. Par contre le taux de vitrage du projet semble trop élevé. Le jury s'interroge sur la qualité d'éclairage qu'offrent les 2 petits patios du bloc de 3 niveaux. Le traitement des façades reste encore à développer. Le nombre de patios de petite taille pourrait-il être réduit afin de diminuer le caractère un peu labyrinthique des unités ?

Le projet développe une surface de plancher quelque peu élevée au regard de la surface utile demandée au programme des locaux. Il conviendra de proposer une légère rationalisation de l'espace afin de mieux rentrer dans l'épure envisagée par le maître d'ouvrage en faisabilité.

Qualités spatiales

La grande clarté organisationnelle des unités est à maintenir. Cependant, la séparation entre les différentes unités d'un même étage est à préciser. L'équilibre entre de très longs couloirs et un caractère labyrinthique est à affiner sans perdre les ambiances très variées propices aux soins que le projet présente actuellement. Le jury s'interroge aussi sur le caractère carcéral que pourrait présenter les cours intérieures.

Le jury se questionne sur l'absence de hiérarchie entre les nombreuses circulations verticales. Une centralité permettrait-elle d'améliorer l'orientation au sein du bâtiment, notamment depuis l'entrée principale ?

Les espaces intermédiaires sont, à ce stade, plutôt compris comme des couloirs assez uniformes. Cependant, la présence des patios, des salons et des entrées des chambres seront autant d'occasions d'enrichir ces espaces lors du tour suivant. Le projet offre une bonne diversité dans les prolongements extérieurs des unités (jardins clos, jardins ouverts, terrasse dans les patios et toitures terrasses). La qualité spécifique de chacune de ces solutions mérite d'être affinée au second tour, notamment en regard de l'intimité, de la sécurité et de la végétalisation. Une attention spécifique devrait être portée au traitement architectural des dispositifs anti-chutes pour les terrasses d'étage à l'intérieur des patios et pour les jardins sur les toits.

Toutes les chambres sont disposées sur le périmètre extérieur du plan, ce qui assure une bonne gestion des vis-à-vis, même si le jury souligne la difficulté du traitement des angles rentrants. Par ailleurs, le lien entre les couloirs larges et les locaux communs au sein des unités doit être encore approfondi.

Paysage et aménagements extérieurs

Le jury apprécie une proposition qui s'inscrit avec délicatesse dans la topographie existante.

Si le parti général, consistant à afficher différents sous-espaces comme les prolongements extérieurs des différentes unités, est apprécié, leur composition devrait davantage s'accorder au contexte environnant. Les séquences d'accès au bâtiment sont traitées de manière trop schématique. En particulier, l'articulation avec les espaces extérieurs des bâtiments des Chênes et des Champs doit faire l'objet d'une attention plus poussée. Le traitement et la vocation de l'espace entre le bâtiment des Champs et le nouveau bâtiment doit être approfondi, de même que la liaison avec l'Hôpital des Trois Chêne à l'est.

L'aménagement et la vocation des patios doivent être approfondis et mieux caractérisés. La limite de construction à la forêt doit être impérativement respectée.

Construction, structure et durabilité

Le concept structurel devra être rationnel et clairement défini. L'équipe s'assurera notamment d'une descente de charges cohérente jusqu'aux fondations. Un contreventement efficace dans les deux directions doit être intégré à tous les étages, y compris dans les niveaux de sous-sol, afin de garantir un bon comportement parasismique. Les contreventements dissymétriques ou non continus sur toute la hauteur du bâtiment sont à éviter. La plantation d'arbres sera limitée au-dessus des dalles de sous-sol afin d'éviter la création de fosses de plantation importantes et les surcharges qui en résulteraient. Dans le cas de structures intégrant des sommiers, le projet devra démontrer comment le passage des services est pris en compte. Enfin, la structure proposée devra également offrir une résistance au feu suffisante, conforme aux exigences d'un bâtiment hospitalier.

En outre, le projet devra répondre au standard genevois sur l'énergie « Très Haute Performance Energétique (THPE) ». Cela implique des choix architecturaux et techniques permettant de respecter les limites prescrites. Les projets devront, à ce titre, détailler le traitement des façades selon les orientations ainsi que leur concept climatique global, en précisant notamment les dispositifs mis en œuvre pour garantir le confort estival et assurer un contrôle de la lumière naturelle de la part des occupants.

Le projet devra vérifier la conformité avec l'Art. 15 relative à la loi sur le travail (OLT 3) et l'accès à la lumière du jour dans les espaces de travail. Il devra accorder une attention particulière à l'éclairage naturel notamment dans les pièces situées le long des cours intérieures présentant des proportions étroites avec un accès limité à la lumière naturelle. Le projet devra justifier les choix programmatiques opérés pour les zones faiblement éclairées, revoir les affectations (si nécessaire) et décrire les stratégies retenues pour y améliorer la qualité lumineuse.

Le stationnement des vélos sera séparé de celui des voitures, avec des accès dédiés, facilement praticables à vélo et à l'écart de la zone logistique et de l'entrée voitures.

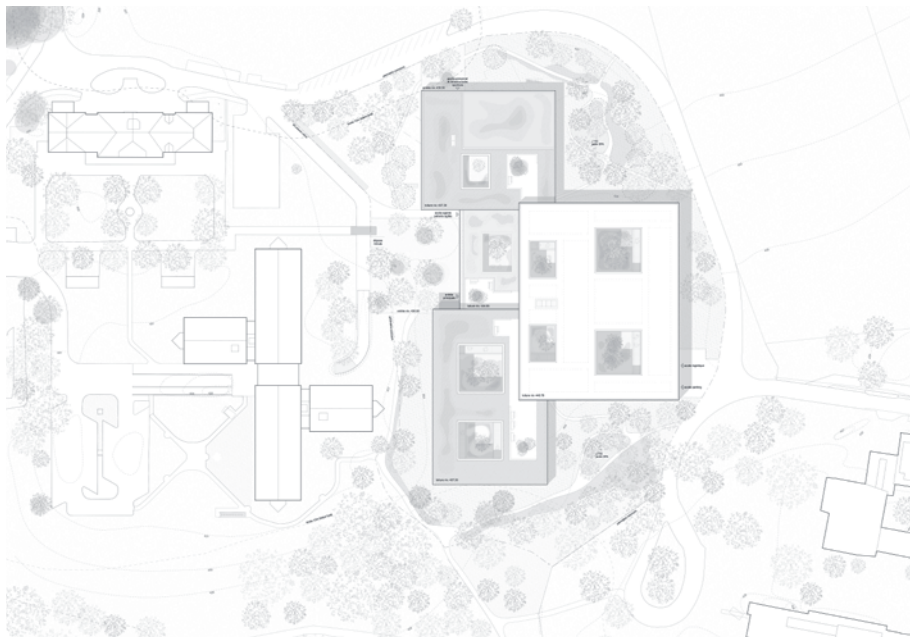
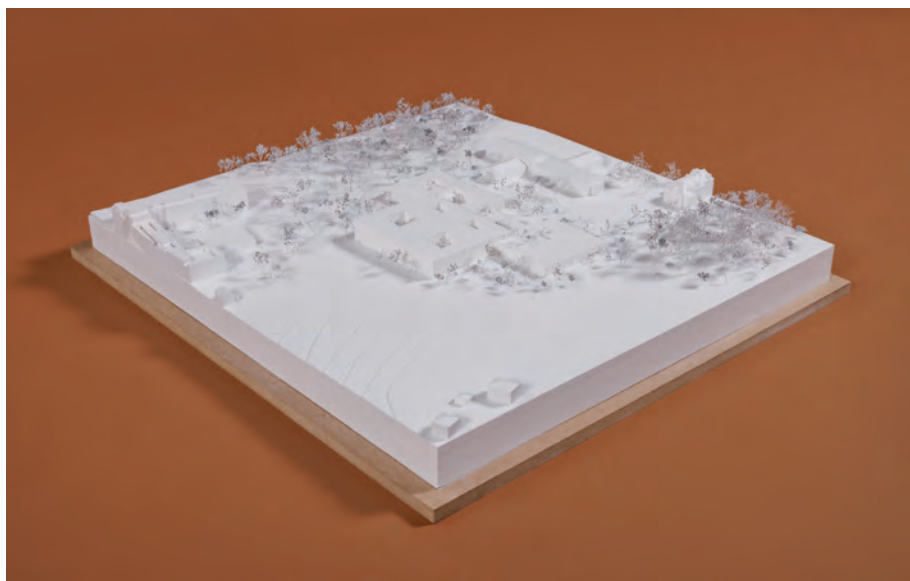
L'accès à la cour logistique devra être revu, afin d'éviter tout conflit avec l'accès au parking public. Par ailleurs, la giration d'accès au parking et l'espace de manœuvre pour les poids lourds doivent être vérifiés.

Remarques utilisateurs

La disposition des locaux des unités doit être revue selon le concept programmatique, avec notamment une zone soins intensifs séparée et complète. Les unités doivent être clairement délimitées et séparées afin de pouvoir éventuellement les fermer, les unes par rapport aux autres ; les bureaux infirmiers doivent être repositionnés dans les unités avec visibilité sur l'unité et l'entrée.

Concernant les flux, une attention particulière doit être portée au flux des ambulances dédié à l'UPDM qui traverse l'esplanade où il y a des passages de piétons et de vélos, mais aussi à l'articulation entre les flux d'entrée admission/accueil et UPDM. Les flux verticaux publics entre accueil et unités d'étage sont à revoir

L'accessibilité aux espaces extérieurs avec jardins en étage est appréciée. A voir si des améliorations sont possibles au 1er étage pour le jardin.

*Plan masse du 2° degré**Maquette du 2° degré*

Dès le 1er tour, le projet Absolem a su séduire par sa morphologie basse faite d'un étagement de quatre volumes de un à trois niveaux. Ce parti, porté notamment par une entrée lisible, garantit à la fois une insertion discrète dans le site et la topographie de Belle Idée et des gabarits adaptés au soin psychiatrique. Le choix d'un ensemble très étalé interroge néanmoins, tant pour son impact sur la pleine terre que pour la génération d'espaces résiduels en périphérie.

La généreuse place d'entrée dans le prolongement de l'axe historique du plan Juvet est bien dessinée, même si le jury craint la proximité entre la dépose ambulances et l'entrée principale. Les longues façades sont rythmées par le traitement harmonieux des poteaux en bois de la structure qui leur confère une échelle de proximité. À l'intérieur, les auteurs ont su revoir intelligemment et profondément l'organisation des locaux pour répondre aux recommandations formulées, sans toutefois perdre la clarté typologique du projet initial. L'organisation des différentes unités de soins témoigne d'une bonne maîtrise des enjeux inhérents à la prise en charge attendue de patients atteints de troubles psychiatriques. Les chambres disposées sur tout le pourtour de l'enveloppe sont généreuses et bénéficient toutes d'une vue agréable sur le lointain.

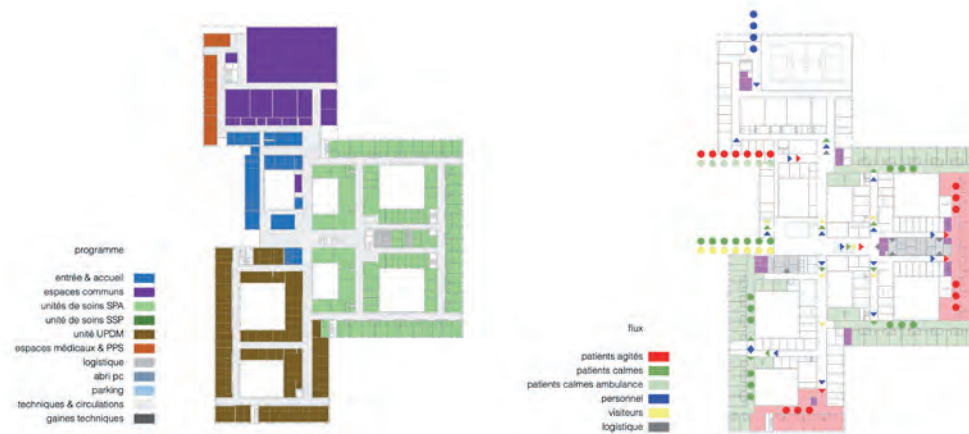
Les patios ont connu une belle évolution depuis le premier degré et leur faible hauteur donne une bonne respiration à ces espaces introvertis et offrent un apport qualitatif de lumière naturelle et de vues pour les différentes unités de soins. Pour autant, le jury s'interroge quant à leur échelle et à leur capacité à constituer de véritables lieux de vie. Leur dimension et leur aménagement peinent à démontrer leur potentiel d'accueil, d'usage quotidien et d'appropriation, tant pour les patients que pour les soignants. Le jury regrette que l'aspect sécuritaire lié aux risques de chutes volontaires depuis les loggias bordant les patios ou les jardins en toiture n'ait pas été traité dans la proposition. De même, la multiplication des patios induit un grand nombre de longs couloirs qui tendent à donner une perception labyrinthique et rébarbative des espaces aux utilisateurs. Le traitement des jardins en toiture, notamment au-dessus de l'entrée principale, apparaît encore comme peu abouti et l'on peine à se projeter dans ces espaces extérieurs pourtant capitaux de par l'ouverture qu'ils proposent en contraste avec l'intériorité des patios. Du point de vue patient l'accès à l'extérieur dans toutes les unités est appréciable. L'option proposée de privilégier les accès extérieurs des unités vers des « jardins thérapeutiques » sécurisés à l'intérieur du bâtiment au détriment des jardins ouverts pose toutefois sur une réelle utilisation de ces espaces dans les soins ainsi que sur un sentiment de fermeture. Le jury observe toutefois que le projet tend à se refermer sur lui-même, rendant plus difficile la compréhension de l'articulation entre les espaces intérieurs et extérieurs, au-delà d'un rapport essentiellement visuel. Ainsi, le projet Absolem offre une réponse de qualité à la problématique posée, sans toutefois convaincre pleinement sur la balance trouvée entre l'introversion typologique proposée et l'ouverture souhaitée du programme de soin sur le grand paysage.

Les chambres sont adaptées avec une bonne utilisation du visuel extérieur et des propositions de rangement. Les zones de soins intensifs sont bien délimitées et fermables avec des espaces dédiés, mais sans proposition pour la sécurisation, garde-corps des accès extérieurs aux étages, ce qui constitue une question particulièrement sensible. La question du flux horizontal notamment pour les patients agités semble également problématique avec des zones de soins intensifs situées aux extrémités des unités.

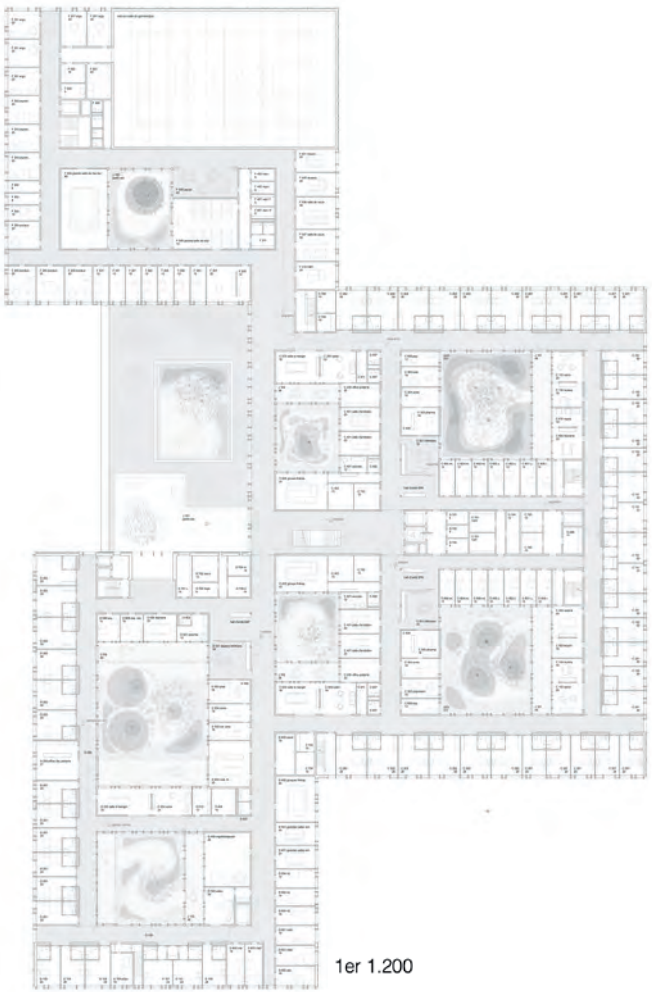
La structure du bâtiment consiste en un socle et des noyaux de circulation en béton armé recyclé et en un système poteaux-poutres en bois massif pour les étages. Les planchers adoptent un système de dalles préfabriquées en bois avec un remplissage en argile non structurel entre les solives.

La trame, la matérialité et le taux de vitrage de la façade offrent un filtre équilibré permettant de concilier confort, haute performance énergétique et faible empreinte carbone. À ce stade du concours, le projet demeure toutefois parfois déclaratif dans l'expression de ses intentions. Dans certains cas, comme la matérialité de la structure ou de la façade, les intentions énoncées sont clairement perceptibles dans le projet ; dans d'autres, comme la volonté de réutiliser une part importante des ressources issues de la déconstruction du pavillon Lilas, leur traduction architecturale reste plus difficile à identifier. Le projet fait appel à des matériaux à faible empreinte carbone, tels que le bois et la terre. Le passage judicieux des couloirs de distribution à l'intérieur des unités, à proximité des patios qui les éclairent latéralement sur une grande partie de leur longueur, offre au personnel soignant des espaces de travail lumineux et agréables ainsi qu'un cheminement de déambulation confortable pour les patients.

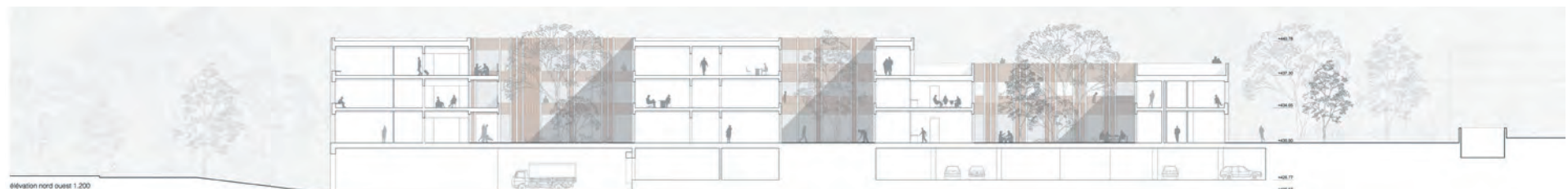
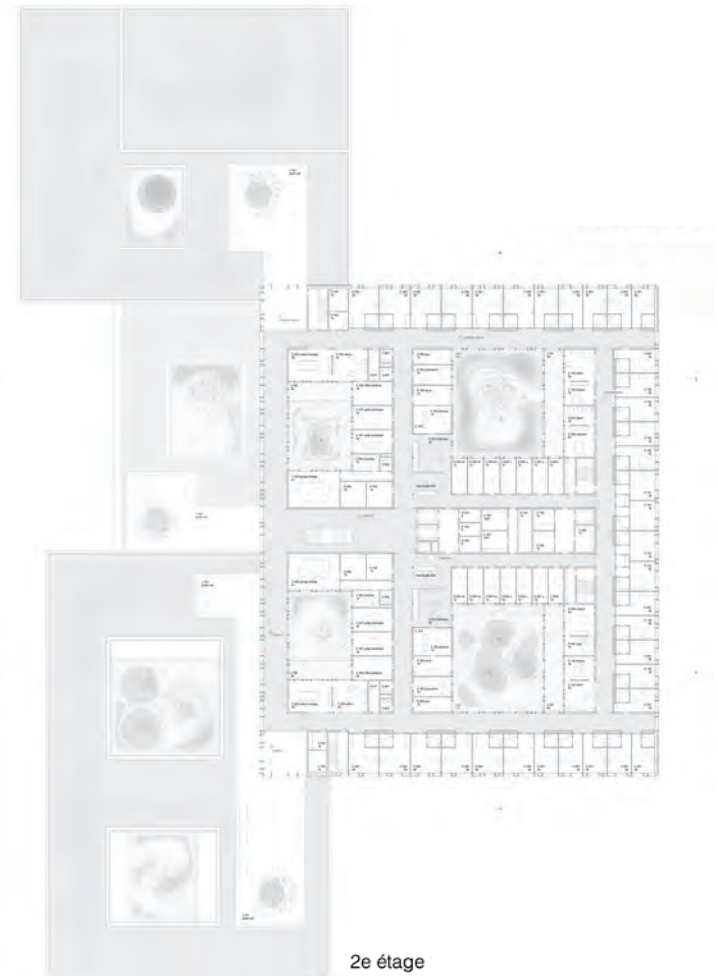
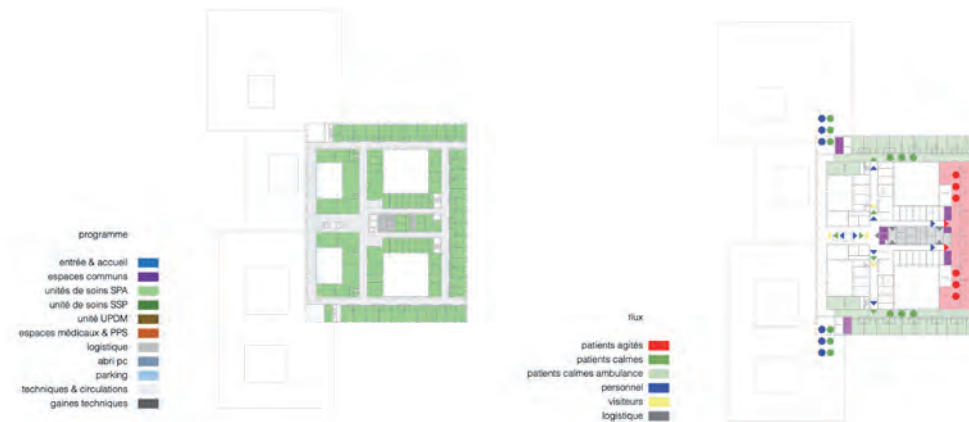
Le jury note un manque d'éléments relatifs à l'ambiance générale des espaces extérieurs, notamment en ce qui concerne la palette végétale et les intentions en matière de biodiversité. Une attention plus développée aurait également été attendue quant à la dimension poétique et créative du projet.



Rendu 2^e degré, extraits



Rendu 2° degré, extraits



élévation nord ouest 1:200

Rendu 2^e degré, extraits

Absolem

patologie

bâtiment se déploie comme un petit village intérieur, où l'ordonnement des quatre volumes s'articule tour de ruz, de patios et d'unités, afin de préserver l'échelle humaine et une atmosphère domestique aurante. Les larges patios agissent comme des clarinettes au centre du bâti, apportant lumière, végétation et respiration. La nature y devient compagne du soin, offrant son apaisement au cœur des espaces intérieurs.

Les unités sont réparties par volumes offrant une lecture claire du fonctionnement général. Le volume le plus accueillant l'entrée principale et l'admission, depuis une place arborée arborée. Positionné au cœur du projet, ces espaces offrent une gestion fluide des flux et permettent une connexion immédiate avec les unités grâce à une circulation verticale et horizontale claire accessible depuis le hall d'entrée réaménagé dimensionné.

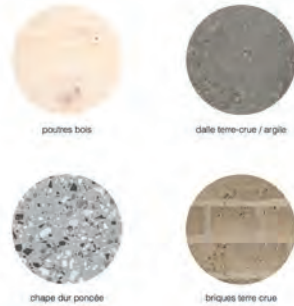
À l'est, le volume en R+1 regroupe les installations sportives et les espaces du personnel, accessibles par une entrée indépendante, ainsi que les lieux de recherche et d'enseignement, prolongés d'un jardin d'été.

Le volume principal, en R+2, rassemble les six unités SPA, organisées en paires par étages, chacune adossée selon les besoins cliniques. Les espaces de soins et les espaces partagés s'y concentrent au rez, permettant une surveillance attentive et discrète ainsi qu'une accessibilité optimale. Les unités de soins, accessibles directement depuis l'espace central de l'unité sans perturber les autres chambres, offrent sur des patios clos et sécurisés, tandis que les unités standards et de stabilisation bénéficient d'un accès direct à des patios ouverts et de jardins extérieurs et de terrasses plantées.

Enfin, en rez et au sud, l'UPD se pose comme un refuge discret et apaisé, préservé des regards. Ses unités essent, comme les unités SPA, de jardins clos. L'unité de soins âgés est reliée en direct à la dépose d'urgence située au sous-sol par un ascenseur évitant ainsi toutes perturbations des autres unités. À l'étage, les SSP partagent une terrasse verdoyante avec une unité SPA tout en bénéficiant de l'entrée à l'intérieur des patios.

Absolem accueille les fonctions techniques et logistiques essentielles : locaux techniques, abri PC, parking, plateforme logistique. Placée au cœur du dispositif, la logistique relie les unités depuis un point central, rendant efficace et simplifiée dans la gestion des flux. Le parking, directement relié à l'extérieur, offre un accès public indépendant qui permet aux usagers d'y accéder sans traverser l'échelle, libérant ainsi le bâtiment principal de toute circulation parasite. L'accès logistique, véhicules, ambulance et vélos est tenu mais clairement séparé conservant ainsi son efficacité tout en garantissant la sécurité des usagers. L'organisation souterraine, discrète mais performante, contribue à la clarté des espaces supérieurs, dans le soin et à l'accueil.

Les terrasses aménagées en toiture se dessinent de manière à éloigner grâce à des plantations notamment, usagers des bords de toiture et de patio.



matériau, façade

matériau du projet se veut à la fois contemporaine et nourrie de mémoire. L'architecture exprime le goût de créer des maisons (unités) vivantes, lumineuses et chaleureuses par le choix de matériaux naturels et sensibles.

façade en bois, verticale et rythmée, contraste avec l'horizontalité du projet. Flexible, elle permet de jouer sur les parties pleines et vides en s'adaptant à toutes les situations et permet aisément de faire varier la température selon les besoins. Un bardage en bois ajouré habille les ouvrants garantissant ainsi une réaction contre la chute et les intrusions tout en assurant une brise-soleil et brise-vue (intimité). Des résilles solaires zébrées assurent une protection solaire efficace tout en maintenant la vue sur l'extérieur. Les résilles bois-terre crue et les murs en terrazzo, matières chaleureuses et douces, assurent une gestion optimale du climat et de l'hygrométrie intérieure.

Les espaces intérieurs associant parquet dans les chambres et chape en béton dur dans les lieux de usage (facilité d'entretien), plafonds acoustiques en fibres végétales dans les espaces communs, créent une ambiance à la fois robuste, intime et chaleureuse.



dalle bois - terre crue

structure

la déconstruction du bâtiment existant et la préparation de la parcelle en triant et stockant la terre tassée à proximité, le terrassement de la pleine masse est réalisé de manière classique sans travaux d'excavation. Les matériaux de terrassement sont réutilisés sur le site et partiellement réutilisés pour le blanchiment des parois intérieures et que d'autres chantiers à proximité. Le sous-sol est réalisé en béton à base de granulats recyclés et un ciment CEM II à base de ciments volatiles et qui émettent peu de CO2. Un radier général avec des surprofondeurs sous les porteurs principaux permet de répartir les charges des bâtiments et une structure de poutres en bois massif. Les zones isolées et chauffées intégrées dans l'enveloppe thermique. Le confortement de la structure est assuré par des noyaux en béton armé judicieusement répartis, notamment sur la partie de l'ouvrage comportant trois niveaux hors sol. Les autres corps de bâtiments sont stabilisés par des noyaux centraux ce qui permet de minimiser les parties d'ouvrage en béton armé. L'ensemble de la structure portante depuis la dalle sur sous-sol est composé d'éléments en bois massif. Un tiré de dalles préfabriquées en bois avec un remplissage d'argile entre les solives permet d'assurer une inertie thermique ainsi qu'une isolation thermique imparable entre les étages. La structure de dalle de sport est assurée par deux poutres Verreuxes reposant sur des murs en béton. La structure est soutenue par des poutres en bois. Les portées entre 4 et 6 m se prêtent parfaitement à la structure bois. La structure ponctuelle permettra d'offrir une flexibilité et un confort d'habitation ou de réhabilitation du bâtiment.



schéma structure

développement durable & concept énergétique, réemploi

matériaux proposés sont vertueux et durables, issus pour certains de réemploi (terres d'excavations pour mezzanine, béton du pavillon des Lilas pour les dalles et modules des aménagements extérieurs). Les structures en bois sont prévues en massif afin de limiter l'usage de colles et favoriser leur réemploi. L'utilisation d'éléments tels que dalles mixtes, bardages et ossature de façade et salles de bains tendent à réduire les nuisances et la durée du chantier. Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche d'écoconstruction durable ambitieuse : standard THPE 2000W, optimisation de la lumière naturelle, utilisation la masse pour l'inertie thermique, gestion du climat intérieur par une ventilation naturelle dans les fibres et un rafraîchissement nocturne à travers les patios, compacité des volumes, gestion passive de l'air, infiltration et réalisation des eaux de pluie, valorisation de la biodiversité grâce à un parc paysager planté. Dans l'attente d'une connexion au CAD, le projet prévoit une production de chaleur d'usage, ECS et froid autonome décarboné sous forme de PAC sur sondes géothermiques réversibles scellées à un champ de sondes géothermiques positionnées sous le parking du bâtiment permettant ainsi un rafraîchissement grâce au freecooling.

égalité de la surface de toiture du 2nd étage sont équipées de ~ 600 panneaux photovoltaïques à 400Wp 60Kw. Cette production d'électricité photovoltaïque est en priorité consommée in situ (~ 70%) et le surplus injecté au réseau et vendu à 30%. L'investissement d'air se fait intégralement par une ventilation double-flux avec récupération de chaleur sur vicié afin de pouvoir garantir le confort maximal impérial à l'attention médicale.

La déconstruction du pavillon des Lilas n'est pas envisagée comme une disparition, mais comme une opportunité : les éléments, soigneusement préservés, sont réemployés pour insérer à l'édifice une inertie positive. Les plots de verre retrouvent vie dans les cloisons intérieures et l'accueil, comme des témoins du passé transfigurés. Les verres teintés deviennent crédenciers, le béton est concassé puis réutilisé dans les aménagements paysagers ou reconstruit en murs de béton recyclé. Même les équipements techniques, lorsque leur état le permet, se voient offrir une seconde vie. Ce processus d'économie circulaire assure la simple logique fonctionnelle : il confère au bâtiment une profondeur, un lien sensible à ce qui fut, écrit dans une démarche durable qui conjugue mémoire, sobriété et modernité.

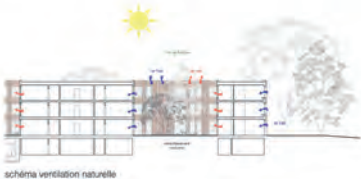


schéma ventilation naturelle



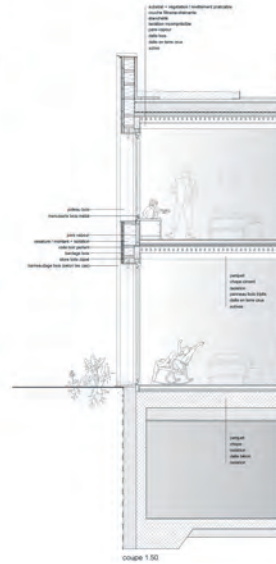
coupe 150



schéma champ de sondes



coupe 150



coupe 150

3° rang, 3° prix: projet n°2
STUDIOPEZ SÀRL

architecte STUDIOPEZ SÀRL, 4056 Basel collaborateur·rice·s Pedro PENA	ingénieur·e civil·e WMM Ingenieure AG, 4142 Münchenstein collaborateur·rice·s Gilbert SANTINI	architecte paysagiste Forster Paysages SA, 1008 Prilly collaborateur·rice·s Jan FORSTER
ing. physique du bâtiment Kuster + Partner AG, 8853 Lachen collaborateur·rice·s Marco KUSTER		



Maquette 1^{er} degré

Il faut un village

recommandations pour le 2e degré

Parti urbanistique

Le parti du projet, défini par un assemblage de 8 volumes organisés autour de deux cœurs distributifs et une cour intérieure, est apprécié par le jury. Cette répartition du programme en « maisons de village » fait apparaître le bâtiment par fragments, quel que soit le point de vue extérieur. Il s'insère dans le site en définissant des pièces extérieures déclinées judicieusement en jardins thématiques.

L'accès principal est situé côté ouest en lien avec les bâtiments existants sur une place d'accueil généreuse. L'arrivée en ambulance distincte placée sur la « pièce extérieure » nord-ouest est bien pensée. L'accès des véhicules et de la logistique, positionné à l'est au milieu de la composition, permet d'éviter les nuisances sous les chambres et profite de la topographie en pente. Ce positionnement qui permet au bâtiment de tisser un lien visuel privilégié avec la forêt au sud sans nuisance de trafic est convaincant.

La topographie est bien gérée. Le cheminement piéton à la lisière de la forêt permet d'atteindre une entrée qui relie les niveaux des rez inférieur et supérieur pour le personnel soignant tout en fournissant un accès indépendant à la salle de gym.

Parti architectural

La composition de plusieurs bâtis ouverts sur la nature et modestes en plan implique des gabarits relativement hauts, 3 étages sur rez en amont du terrain et 4 étages sur un double rez-de-chaussée en aval. Une grande horizontale soulignée par un avant-toit à largeur variable différencie les rez-de-chaussée des étages.

La matérialité des rez-de-chaussée définis comme le socle du bâtiment est majoritairement vitrée tandis que les façades des étages sont structurées par des éléments filtres qui permettent d'unifier les parties pleines et les loggias tout en jouant sur le degré d'intimité recherché selon les besoins. Le jury salue ces prémices de composition de façade qui suggèrent une certaine vibration, mais souhaite que l'intégration et la matérialité des dispositifs assurant la sécurité et l'intimité des personnes soit capable de renforcer ces promesses.

Le projet développe une assez grande surface de plancher au regard de la surface utile demandée au programme des locaux. Il conviendra de proposer une meilleure rationalisation de l'espace afin de mieux rentrer dans l'épure envisagée par le maître d'ouvrage en faisabilité.

Il faut un village

Qualités spatiales

La disposition des différents volumes est convaincante, elle permet d'offrir de la lumière naturelle à la majorité des locaux du programme, et toutes les chambres bénéficient d'une vue en profondeur sur le paysage.

L'aménagement du rez-de-chaussée défini par un grand espace d'accueil lumineux connectant deux cœurs d'unité de part et d'autre avec deux escaliers visibles dans la cour intérieure dessine une figure claire et structurante. La clarté de cette figure est saluée, cependant le degré de transparence suggéré en dessin des locaux qui la composent devra contribuer à la conserver. Le niveau de la cour intérieure végétalisée semble incertain entre plans et coupe. Le jury comprend qu'il soit nécessaire d'éclairer les locaux positionnés au rez-de-chaussée inférieur, mais se pose la question de la perception générée par cette cour en creux qui pourrait paraître anxiogène depuis l'entrée principale. De plus, la coupe n'indique pas à ce stade qu'il soit possible d'y planter une végétation qui s'y épanouisse.

L'organisation des unités présente une mesure intéressante du point de vue spatial et architectural, en particulier par l'assemblage de trois groupes restreints de chambres qui permet d'éviter de longs couloirs et, au cœur, une grande visibilité donnée au bureau des soignants. Au vu de la générosité des espaces d'articulation, quel type d'appropriation pourrait-il être envisagé ? Il semble que l'emplacement des locaux pourrait encore être amélioré, notamment en profitant des locaux ne nécessitant pas de lumière naturelle pour valoriser des pièces de vie importantes pour les soins.

La différenciation des flux logistiques est saluée. Quant aux deux escaliers positionnés dans la cour intérieure, ils ont un grand impact visuel sur la perception de l'espace. En ce sens, un doute est émis sur le risque qu'ils altèrent la diffusion de la lumière au cœur des unités, d'autant plus qu'ils sont accompagnés d'un ascenseur, dont les dimensions sont à vérifier.

En complément des jardins thématiques dont l'accès demande à être clarifié, les prolongements extérieurs sous forme de loggias de différentes dimensions sont bienvenus. Leur emplacement pourra encore être précisé selon l'affinement du positionnement des locaux de chaque unité. Un dispositif garantissant la sécurité et l'intimité des personnes doit être mis en place sans générer de sentiment d'enfermement.

recommandations pour le 2e degré

Paysage et aménagements extérieurs

Le jury relève une proposition dans la continuité du système de bâtiments dans un parc propre au site de Belle-Idée et apprécie la proposition d'une arborisation qui fasse le lien entre les deux massifs forestiers. Celle-ci pourrait gagner en épaisseur pour renforcer sa valeur paysagère et environnementale.

Le jury apprécie la scénographie vers l'entrée principale qui inclut une réflexion sur les espaces voisins. La distinction entre les différents accès répartis autour du bâtiment favorise une compréhension intuitive des lieux pour les différents usagers. Le jury note une faiblesse dans la liaison avec l'Hôpital des Trois Chêne à l'est. Le traitement des délimitations des espaces de jardin doit être précisé et favoriser une intégration au continuum paysager des espaces extérieurs.

Il faut un village

Construction, structure et durabilité

Le concept structurel devra être rationnel et clairement défini. L'équipe s'assurera notamment d'une descente de charges cohérente jusqu'aux fondations. Un contreventement efficace dans les deux directions doit être intégré à tous les étages, y compris dans les niveaux de sous-sol, afin de garantir un bon comportement parasismique. Les contreventements dissymétriques ou non continus sur toute la hauteur du bâtiment sont à éviter.

La plantation d'arbres sera limitée au-dessus des dalles de sous-sol afin d'éviter la création de fosses de plantation importantes et les surcharges qui en résulteraient. Dans le cas de structures intégrant des sommiers, le projet devra démontrer comment le passage des services est pris en compte. Enfin, la structure proposée devra également offrir une résistance au feu suffisante, conforme aux exigences d'un bâtiment hospitalier.

La géométrie du parking, et notamment les accès ainsi que celui de la logistique, sera optimisée pour une utilisation simple et sécurisée en prêtant attention aux rayons de braquage des véhicules. Le stationnement des vélos sera séparé de celui des voitures, avec des accès dédiés et facilement praticables à vélo.

En outre, le projet devra répondre au standard genevois sur l'énergie « Très Haute Performance Energétique (THPE) ». Cela implique des choix architecturaux et techniques permettant de respecter les limites prescrites. Les projets devront, à ce titre, détailler le traitement des façades selon les orientations ainsi que leur concept climatique global, en précisant notamment les dispositifs mis en œuvre pour garantir le confort estival et assurer un contrôle de la lumière naturelle de la part des occupants.

Le projet devra vérifier la conformité avec l'Art. 15 relative à la loi sur le travail (OLT 3) et l'accès à la lumière du jour dans les espaces de travail. Il devra accorder une attention particulière à l'éclairage naturel notamment dans les espaces en second jour ou situés dans les niveaux inférieurs des cours intérieures. Le projet devra justifier les choix programmatiques opérés pour les zones faiblement éclairées, revoir les affectations si nécessaire et décrire les stratégies retenues pour y améliorer la qualité lumineuse.

recommandations pour le 2e degré

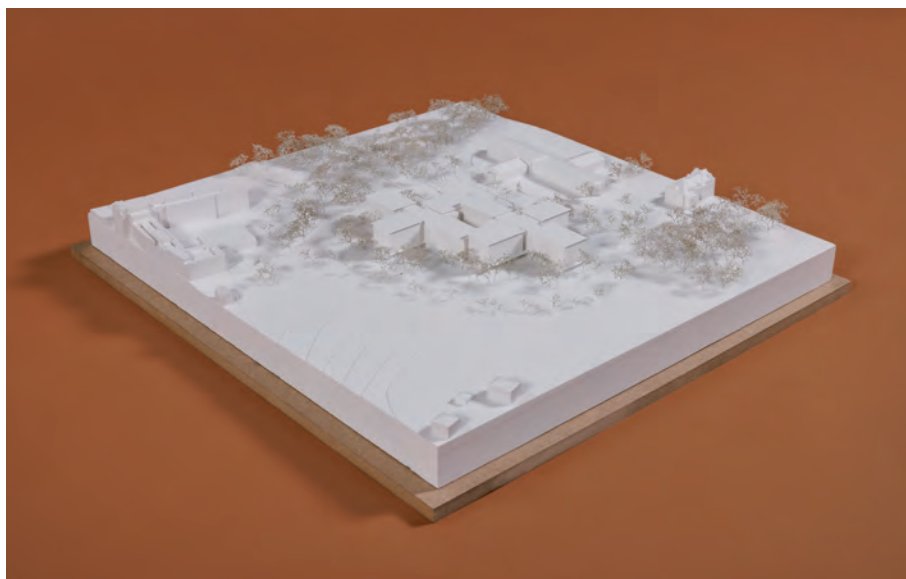
Remarques utilisateurs

Le parti fonctionnel est pertinent. Il propose une organisation simple du bâtiment en deux secteurs. Toutefois, la disposition de l'UPDM au RDC doit être revue, afin de ne pas déconnecter la zone de soins intensifs de l'UPDM du reste de l'unité.

Le principe d'adressage est correct. Les accès aux étages depuis le hall principal, notamment pour les unités situées au-dessus de l'UPDM sont à préciser, y compris les flux verticaux. C'est notamment le cas pour les patients couchés arrivant depuis la cour ambulance, devant traverser le hall pour rejoindre les unités au-dessus de l'UPDM. Par ailleurs, le jury souligne le risque de nuisances sonores pour l'UPDM causé par la proximité entre l'entrée UPDM et l'accès ambulance. L'évolutivité du bâtiment est à préciser. Si la qualité de l'espace extérieur pour chaque unité de soin et chaque zone de soins intensifs est appréciée, une attention particulière doit être portée aux soins aigus de l'UPDM, qui ne devraient pas être mis à l'écart du reste de l'unité.



Plan masse du 2° degré



Maquette du 2° degré

La particularité de ce projet est liée à son parti singulier, une interprétation domestique de l'idée du soin, traduite formellement par la fragmentation des volumes pour doter les unités d'une échelle humaine rassurante. La morphologie produite par ce découpage démultiplie les points de vue sur le site naturel et enrichit largement la qualité des parcours et des séjours à l'intérieur du bâtiment. Malgré les hauts gabarits des volumes générés par ce parti qui n'ont pas eu l'adhésion de l'ensemble du jury et le déploiement de plus de 20% de surface de plancher excédentaire par rapport au programme, le jury salue ce projet développé avec une grande cohérence et une belle sensibilité.

Le projet « Il faut un village », très clair et bien posé, a évolué avec finesse en fonction des recommandations qui lui ont été adressées. L'accueil est clarifié, la vision sur le patio est totalement dégagée par le déplacement des petits locaux qui l'encombraient. Les deux figures des circulations verticales sont allégées, les ascenseurs ayant été placés dans la face murale du secteur logistique. Un doute subsiste cependant quant à la promesse de jardin lumineux et foisonnant qu'on aimerait voir attaché à ce patio en creux, comme figure centrale du bâtiment, d'autant plus que les plantations sont aménagées sur une dalle de parking.

Les unités sont bien pensées, l'espace de vie à chaque étage distribue les trois secteurs de soin différenciés, le repérage est clair. La disposition des unités est fonctionnelle, avec une structuration claire des zones de différents niveaux de soins, incluant celle des soins intensifs. Le bureau infirmier est bien situé et offre une bonne visibilité sur l'ensemble de l'unité. La création d'un espace central combinant espaces de vie et espaces de soins est appréciée. Le bémol de cette organisation se situe dans le fait que l'arrivée des patients agités dans l'unité passe par ce lieu de vie. Au surplus, l'intention d'offrir des vues sur le grand paysage depuis les espaces intérieurs d'angle est appréciée mais cela ne correspond pas toujours à des espaces communs si bien que le dispositif est affaibli.

Les jardins thématiques généreux résultant de la forme bâtie découpée sont intéressants. L'accès à l'extérieur est appréciable pour l'unité située au rez-de-chaussée inférieur, qui donne accès à plusieurs jardins extérieurs. L'unité UPDM, pour laquelle cet accès revêt la plus grande importance, ne dispose que d'un seul jardin situé à l'extrémité de l'unité. Toutes les autres unités disposent d'une loggia sécurisée ainsi que d'une seconde loggia dédiée à la zone de soins intensifs. Même si ces espaces offrent une vue appréciable sur le paysage, globalement, l'accès à l'extérieur paraît quelque peu déséquilibré entre les unités et le jury regrette que les jardins ne soient pas atteignables plus directement depuis les unités des étages.

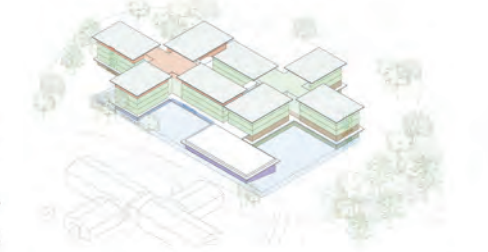
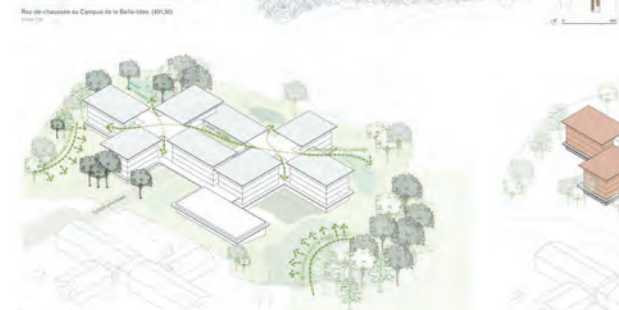
Les accès indépendants au parking, au local vélos, au personnel ainsi qu'à la salle de gym sont judicieusement organisés, suggérant un usage pour le personnel élargi du site de Belle-Idée.

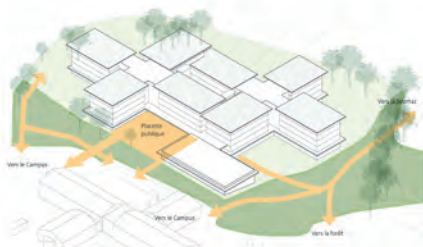
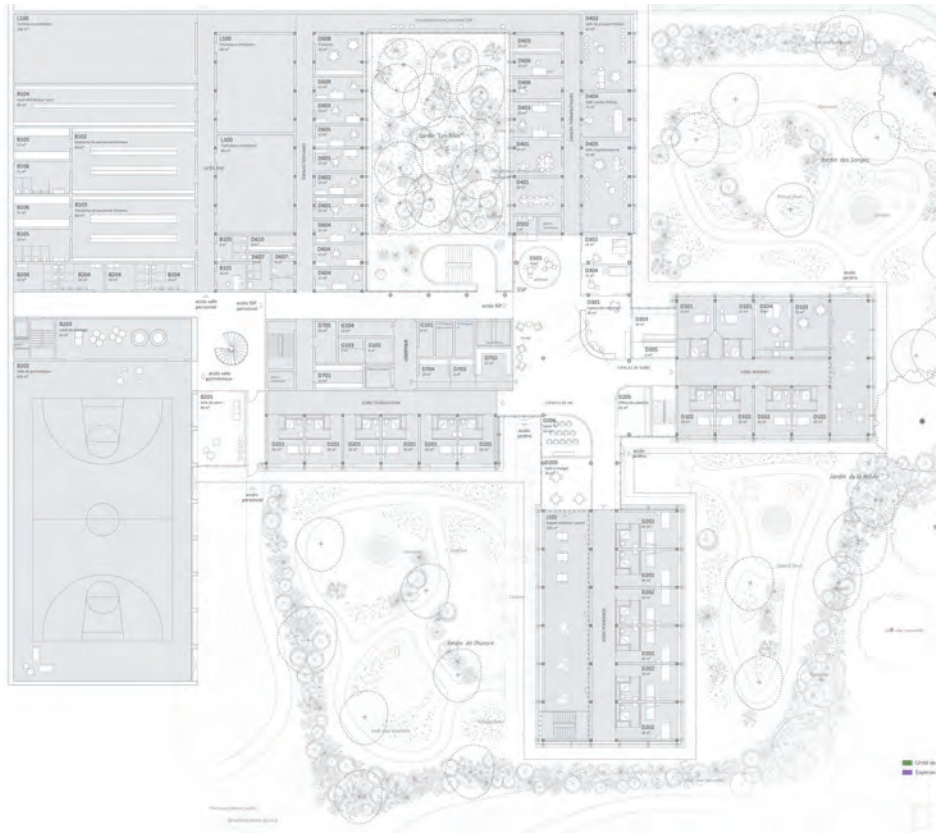
L'organisation du bâtiment en étoile permet de dégager un espace en pourtour, avec un potentiel de promenade et de parc à valoriser. La relative compacité du bâti et sa hauteur permettent une relation visuelle au lointain, mais en corollaire limitent l'articulation physique et vécue entre intérieur et extérieur, essentielle dans le cadre du soin. Le concept d'ensemble des aménagements extérieurs, qui décline des intitulés tels que « friche urbaine », « jardin des songes », « de la rosée », « de l'aurore », sans que l'intention ne soit réellement lisible, demeure difficile à comprendre. Le cheminement est-ouest à l'intérieur du bâtiment est évoqué et plutôt intéressant, mais peine à trouver une concrétisation formelle en réalité, tant sur le plan pratique que visuel.

L'accès principal au bâtiment est simple, avec un axe clair, mais peine à transcrire l'échelle et la typologie d'une véritable entrée. Il aurait mérité une approche plus marquée, en contraste, pour en faire un véritable espace d'accueil, plus généreux. L'absence de hiérarchisation (chemins de même traitement en pourtour) la rapproche davantage d'un passage que d'un parvis permettant de s'arrêter, et ne porte pas les qualités attendues pour un parvis d'hôpital, notamment comme aboutissement de l'axe principal.

Le projet présente une structure hybride bois béton. Le socle et les deux corps centraux sont en béton tandis que les huit volumes des maisons adoptent une structure poteaux-poutres en bois lamellé-collé à la trame modulaire portant des planchers unidirectionnels (solivage et panneaux trois-ply).

L'utilisation de bois offre un bon point de départ pour une construction bas carbone et la trame structurelle serrée est cohérente avec ce choix pour ne pas péjorer les avantages du bois sur le bilan carbone. Le réemploi est mentionné aussi comme option favorable au bilan carbone avec quelques premières tentatives d'exprimer cette bonne intention dans le projet. Les stores extérieurs, la ventilation naturelle/hybride, la production photovoltaïque, les sondes géothermiques composent un dispositif énergétique bien pensé. L'usage de la masse thermique contribue au confort estival. La connexion forte à la nature et les vues sur le lointain sont des atouts pour la qualité visuelle et le confort. On notera que le jardin du patio intérieur implique un renforcement structurel au niveau de la dalle et une limitation des espèces végétales grandissant dans une faible épaisseur de terre, et que la lumière naturelle sera limitée dans les étages bas donnant sur ce patio.

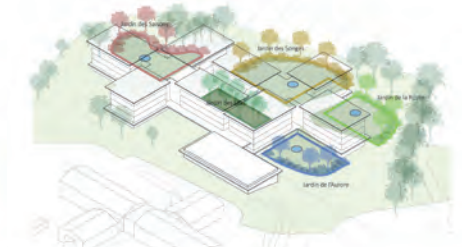




Des espaces publics de qualité

Le projet paysager vise à augmenter le maillage d'espaces publics au sein du campus et à proposer une interface de qualité avec le contexte extérieur. Ainsi, les continuités paysagères sont préservées à travers le site et permettent de croquer facilement vers les différents points d'intérêt que nous environnent : le reste du campus et la place d'accueil de l'Événement d'une part, mais aussi la promenade de la Seyne et les bois alentours.

Ce grand « parc » entoure ainsi l'Événement et la place au sein d'un écosystème de verdure, qui offre fraîcheur estivale, refuge de biodiversité et beauté.



Des jardins où se soigner

Le projet paysager s'organise autour du bâtiment en proposant quatre jardins à destination des différentes unités, permettant à un grand nombre de patients de profiter des extérieurs. Ces jardins sont marqués avec une grande diversité de plantations et des massifs floraux, dans lesquels onduisent des petites boucles de sentiers. Ils sont conçus pour être explorés encore et encore au fur et à mesure de l'évolution des saisons, ils offrent un spectacle permanent de l'expérience de la déambulation. Le choix des plantes est aussi fait pour conserver un caractère « familial », ce jardin ressemble finalement à un paysage connu et rassurant.

Au centre, une fontaine d'écouille équilibre le bruit de l'eau agitée au paysage sonore une atmosphère calme et propice au soin.



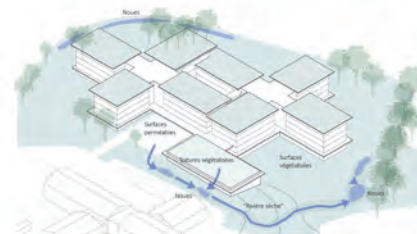
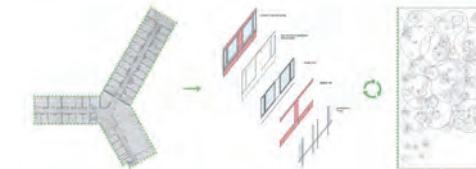
Déconstruction et mémoire : la renaissance du Pavillon des Lilas

Afin de libérer l'espace mécréant à l'implantation du nouvel hôpital, le Pavillon des Lilas fera l'objet d'une déconstruction raisonnée. Lors d'une simple approche de la table rase, ce processus intègre une démarche rigoureuse de démantèlement des éléments de second œuvre. Notre volonté est de réutiliser ces composants afin de limiter l'énergie grise liée à la construction, mais également de préserver la mémoire et l'héritage patrimonial du lieu.

L'étude diagnostique ayant confirmé le potentiel de réintégration de l'enveloppe, nous avons choisi de récupérer les éléments caractéristiques des façades du pavillon : les profils en aluminium, les vitrages, ainsi que les emblématiques cornues en verre intégrant une feuille de couleur rouge. Ces matériaux de récupération viendront habiller le rez-de-chaussée inférieur qui cerne la cour centrale du nouveau projet, judicieusement nommée « Jardin des Lilas ».

Pour garantir le respect du budget carbone (12,6 kg CO2/m²) et des standards THPE, ces éléments de façades vitrées seront restaurés et optimisés sur le plan thermique. La composition modulaire d'origine et le rythme de la façade des Lilas sont ainsi réinterprétés au cœur du nouveau bâtiment.

Sa couleur rouge iconique devient une réminiscence poétique du passé, offrant aux usagers un repère visuel fort. Ce geste incarne une transformation architecturale responsable et circulaire, conciliant avec justesse la préservation du patrimoine et l'innovation.



Des eaux de pluie valorisées

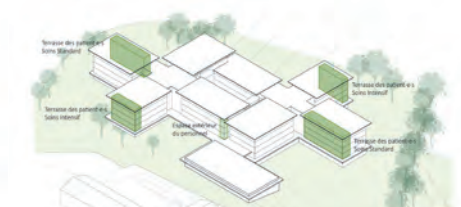
Le projet paysager tire parti de la topographie existante et des remblaiements qui sont engendrés par le projet pour mieux gérer les eaux de pluie. Ainsi, les eaux de toitures sont collectées et restituées vers une série de noues, qui s'écoulent l'une après l'autre, en « cascade » à travers le site. Une sorte de « rivière lâche » permet à l'eau de circuler d'une noue à l'autre.

Le tout offre à la fois un bédage particulière et une mise en scène de l'eau dans l'espace public.

Le concept de gestion des eaux de pluie est complété par une utilisation de revêtements perméables et de toitures végétalisées afin de maximiser l'infiltration et la rétention de l'eau de pluie sur site.

Niveau sous-sol et logistique

Le niveau en sous-sol accueille le parking, comprenant 113 places de stationnement (dont 5 places PHEV) et 65 places pour deux roues dans sa partie sud, tandis que la cour de service, la logistique et les locaux techniques se situent dans sa partie nord. La cour logistique permet un accès direct et aisé aux deux nœuds logistiques verticaux, garantissant ainsi une gestion claire et cohérente des flux.



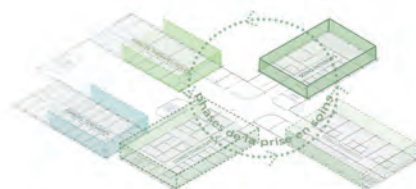
Les balcons

Les balcons sont plantés de quelques plantes grimpantes volubiles qui trouvent support sur les treillis métalliques, avec par exemple le Faux-Jasmin ou la Clematis du père Armand, qui apportent des floraisons blanches éclatantes et de très beaux parfums.



PPS et unité « Zéphyr »

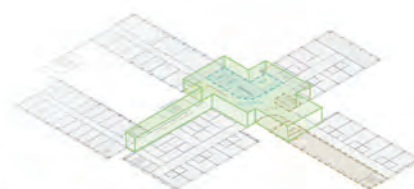
Les bureaux PPS offrent une modularité exemplaire, permettant une conversion rapide en unité de réserve « Zéphyr » de 12 lits sans intervention structurelle. Cette flexibilité transforme les espaces tertiaires en chambres équipées et zones de soins, garantissant la continuité hospitalière lors de situations exceptionnelles ou pandémiques.



Organisation des unités SPA

Les grilles programmatiques de soins standards, de soins de stabilisation et de soins intensifs sont chacun logés dans leur propre « maison », tandis que les espaces visiteurs se situent au cœur des unités, entre les « maisons », facilement accessibles et en lien visuel direct avec chacune d'elles.

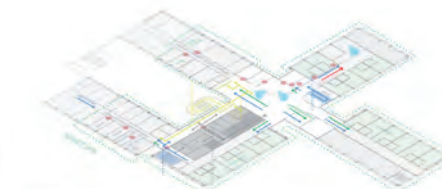
Deux autres « maisons » regroupent les espaces thérapeutiques ainsi que les espaces tertiaires, partagés entre chaque deux unités.



Salles de soins & salles de vie

L'organisation sur mesure répond non seulement à l'ensemble des besoins programmatiques, mais traduit également le gradient d'intimité entre les différents groupes fonctionnels.

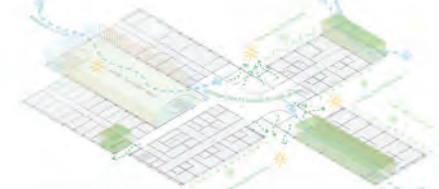
Elle garantit des vues dégagées depuis toutes les chambres de patients vers le paysage environnant, permet l'apport de lumière naturelle dans les espaces intermédiaires des infirmières, les salles de soins et les espaces de vie, et contribue à créer un environnement thérapeutique ainsi qu'un cadre de travail agréable pour le personnel hospitalier.



Circulations & flux

Chaque unité dispose d'un noyau « public » et d'un noyau « logistique » qui assurent la distribution des différents flux de circulation. Afin de « libérer » la cour intérieure et d'apporter davantage de lumière naturelle dans les étages, les ascenseurs publics ont été déplacés à l'intérieur des maisons. Les escaliers publics, quant à eux, sont conçus pour être transparents et accueillants, prévoyant ainsi la diffusion de la lumière tout en évitant un impact visuel massif. Ainsi, le point d'arrivée, tant depuis l'escalier public que depuis les ascenseurs, se situe exactement au même endroit, directement face au poste des infirmiers.

Les noyaux publics s'étendent de part et d'autre de l'accueil depuis le rez-de-chaussée jusqu'au cœur des unités, à proximité immédiate des postes infirmiers. Les équipes soignantes peuvent ainsi contrôler visuellement les circulations à l'entrée et à l'intérieur de l'unité. Les noyaux logistiques traversent l'ensemble du bâtiment et relient les zones « arrière » de chaque unité à la cour logistique située en sous-sol.



Espaces extérieurs intégrés

Les espaces extérieurs sont « sculptés » dans le volume bâti et fonctionnent ainsi comme une continuité des espaces intérieurs, tout en créant un sentiment de protection et d'intimité pour les patient·e·s. La proposition repose sur une démarche durable et une approche low-tech. Les terrasses sont judicieusement orientées, offrant en permanence des vues dégagées sur le paysage, sans vis-à-vis. De plus, cette configuration permet aux unités de bénéficier d'une ventilation croisée naturelle. Les espaces extérieurs destinés aux médecins et au personnel donnent sur l'ouest, en direction du campus.

Plus qu'un simple patio, l'espace central est conçu comme une véritable cour intérieure nichée entre les « maisons ». Celle-ci descend jusqu'au niveau du rez-de-chaussée inférieur, permettant d'introduire une généreuse lumière du jour. Dans la cour centrale, les conditions protégées du vent permettent de recréer une flore de sous-bois forestier humide. Le sol est planté de différentes espèces de fougères et de prêles et rappelle les paysages de fonds de vallées environnantes.



4° rang, 4° prix: projet n° 18
brodbeck roulet architectes associés SA

architecte brodbeck roulet architectes associés SA 1227 Carouge collaborateur-riche-s Sven KORTE	ingénieur-e civil-e Bollinger+Grohmann 75010 Paris collaborateur-riche-s Paul COVILLAUT Sacha UZAN	architecte paysagiste brodbeck roulet architectes associés SA 1227 Carouge collaborateur-riche-s Melina ERRICHELLI
ing. physique du bâtiment Transsolar KlimaEngineering 70563 Stuttgart collaborateur-riche-s Raphael LAFARGUE Lola ABALOS Lena OBRECHT		



Maquette 1^{er} degré

Parenthèse

recommandations pour le 2e degré

Parti urbanistique

La forme générale et l'échelle du bâtiment s'inscrivent dans l'orthogonalité du plan Juvet. Elles complètent harmonieusement la promenade bordée d'arbres lorsque l'on approche le site de l'ouest vers l'est. Ce point a été apprécié par le jury. Le bâtiment respecte le plan Juvet tout en s'adaptant à la déclivité naturelle du site. Ce faisant, il conserve une échelle humaine, sans paraître trop imposant. Le jury salue la volonté de préserver la richesse et la diversité de la végétation et des paysages du site.

L'entrée principale sert de point d'accueil, avec un accès au bâtiment à pied ou par les transports communs depuis l'ouest. Une deuxième entrée (public/personnel), située à l'est du site, et reliée à l'accès principal par un passage bien marqué à travers le RDC du bâtiment, permettra une bonne intégration avec les bâtiments voisins dans la vie quotidienne, notamment avec l'hôpital des Trois-Chêne.

La disposition de l'entrée des urgences est cohérente avec le plan RDC au nord-ouest, complétée par un accès aux véhicules (parking ou logistique) au sud-est, vers l'hôpital des Trois-Chêne.

Le jury a pu apprécier une série de diagrammes illustrant une approche sensible du patrimoine naturel existant du site. Le design met clairement en évidence la décision de démolir le bâtiment Les Lilas afin de renforcer la typologie originale du plan Juvet et de proposer plusieurs parcours possibles autour, assurant ainsi une « continuité et perméabilité » avec le site élargi.

Le bâtiment, qui varie entre R+1 et R+2, suit la topographie existante, et s'intègre harmonieusement dans le quadrillage des bâtiments voisins à l'ouest. Il tente également de créer un lien aussi harmonieux que possible vers l'est, où l'hôpital gériatrique existant présente une autre échelle et une autre composition.

Parti architectural

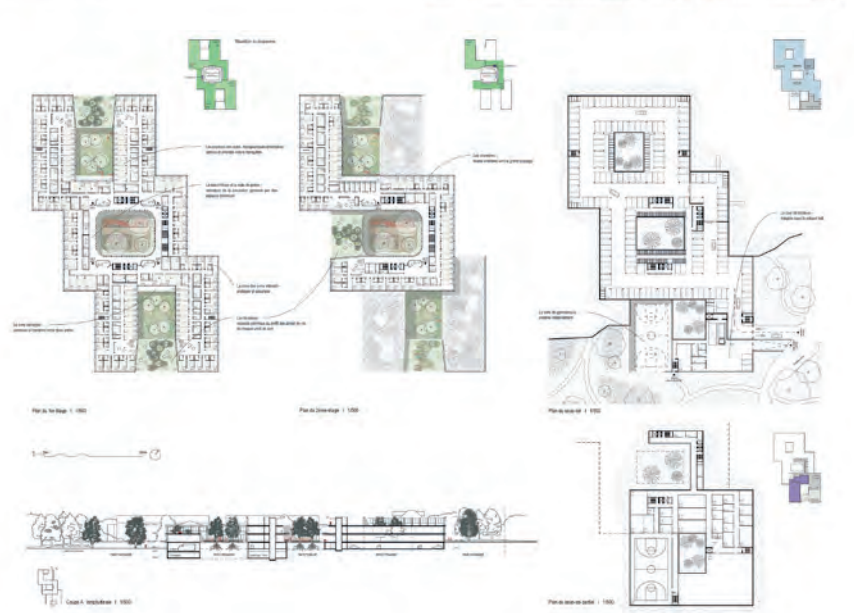
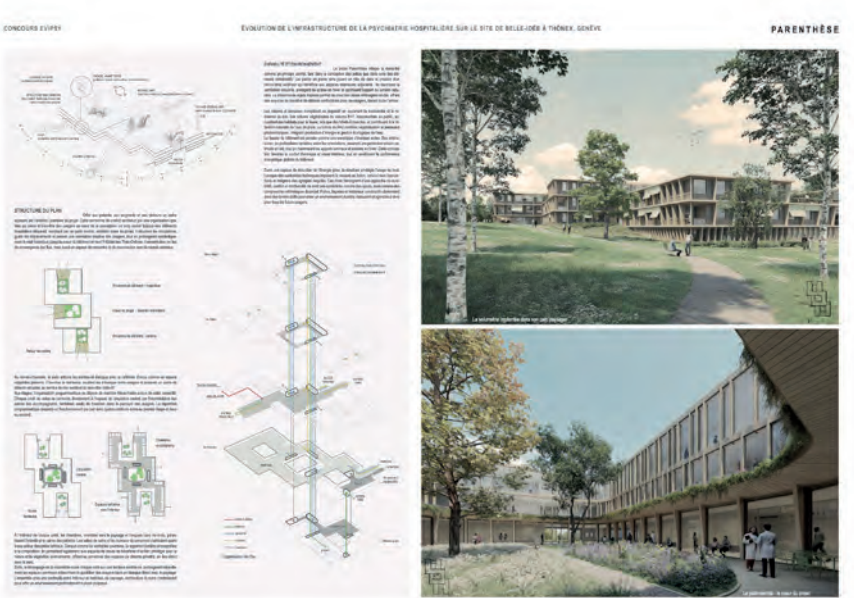
Comme le plan est compact et suit la déclivité du terrain, le bâtiment est généralement très bas, ce qui donne au projet une échelle humaine (alternant entre R+1 et R+2) tout en permettant aux étages d'avoir une hauteur intérieure généreuse. Il s'intègre harmonieusement aux bâtiments voisins.

Le bâtiment offre une compacité moyenne, tout en réussissant à réduire au minimum la longueur des couloirs. Cela contribue à donner une échelle humaine au bâtiment malgré la taille globale du programme qu'il abrite, ce qui a été apprécié par le jury.

Le patio central – ou « cœur », et les deux patios latéraux – ou « poumons », apportent de la lumière et de l'air tout en soulignant la continuité conceptuelle avec le parc paysager. Les couloirs, souvent terminés par un espace extérieur de diverses échelles ou par des fenêtres, animent les espaces de circulation intérieure.



Rendu 1^{er} degré, 1^{ère} planche



Rendu 1^{er} degré, 2^{ème} planche

Parenthèse

Les façades sont composées de bois et varient en fonction de la course du soleil, avec une attention particulière accordée à la protection solaire, ce qui a été apprécié. Néanmoins, elles doivent être développées, en accordant une attention particulière aux zones des terrasses et des chambres des patients. Celles-ci seront importantes pour la sécurité des patients utilisant ces espaces dédiés, sans pour autant que le système de protection contre les chutes n'exprime une impression d'enfermement.

Les trois patios en plein air (ou vides) sont un élément de composition important et apportent rythme, orientation, lumière et air à l'ensemble du projet. Le patio central, ou « cœur », fait entrer l'axe extérieur à l'intérieur, organise les flux à travers le bâtiment et établit le lien avec le contexte paysager de site.

Qualités spatiales

Le RDC offre un passage à travers le site, reliant l'hôpital gériatrique situé au sud-est. Il comprend également le patio principal, le « cœur » du bâtiment, ainsi que les zones UPDM/SSP et Zéphyr, qui sont bien connectées par cette zone de passage. Les étages supérieurs suivent ce modèle et sont organisés autour des trois patios principaux.

Le sous-sol est dédié à la logistique, au stationnement et aux activités sportives, tandis que le centre sportif bénéficie d'une lumière naturelle directe grâce à la pente du site et dispose d'une entrée séparée. Il pourra ainsi être partagé avec d'autres membres de la communauté, ce qui a été apprécié par le jury. Les plans en forme d'anneau du rez-de-chaussée et des étages supérieurs se composent d'aires « épaisses » à double couloir, séparées au milieu par des zones de stockage/service, et d'aires « minces » qui privilégient la vue sur les patios ou le parc paysager autour. Le jury trouve ce dispositif efficace pour les unités de soins. Il serait peut-être envisageable de créer une double entrée intégrée plus efficace pour la logistique et le stationnement au sud-est/sous-sol. À terme, cela pourrait permettre une connexion souterraine avec le bâtiment Les Champs afin de réduire le trafic devant l'entrée principale vers le nord-ouest (RDC).

Tous les étages et les principales zones de circulation verticale sont orientés autour du patio central. Cela permet une orientation intuitive. Cette conception est renforcée par des couloirs qui débouchent généralement sur des fenêtres ou même de petites loggias plutôt que sur des portes fermées, ce qui est particulièrement appréciable dans les bâtiments de ce type. Le jury regrette que le « patio de repos » / « patio collaborateurs » du rez-de-chaussée ne soit pas accessible aux patients, qui pourraient pourtant en tirer un grand bénéfice.

Toutes les chambres des patients sont orientées vers l'extérieur du bâtiment, ce qui respecte leur intimité et tire parti de la qualité naturelle du site. Les espaces communs (par exemple, la salle à manger) s'ouvrent sur des terrasses ou des patios, ce qui est appréciable.

recommandations pour le 2e degré

Néanmoins, la conception de la sécurité de ces espaces et les détails associés doivent être bien développés lors de la deuxième phase.

Les limites des terrasses extérieures au rez-de-chaussée et celles des patios des étages supérieurs, ainsi que la signalisation aux patients de « sécurité » vs « fermeture », nécessiteront de la créativité et une finesse architecturale pour être bien résolues. Les loggias des étages supérieurs, bien qu'elles constituent un élément positif du plan d'ensemble, peuvent sembler beaucoup trop petites et claustrophobes. Le jury souhaite qu'elles soient développées de manière à être plus généreuses, voire plus ludiques.

La question de l'intimité des patients est bien résolue dans le projet, car les chambres ne donnent pas les unes sur les autres. À ce stade du concours, le degré de stimulation n'est toutefois pas exprimé au-delà de ce que l'on peut supposer voir depuis les fenêtres. Il est recommandé de fournir des choix de matériaux détaillés et autres informations afin d'exprimer les intentions d'ambiances du projet.

Le bâtiment semble actuellement offrir des solutions adéquates aux différents utilisateurs. Cependant, la question de la sécurité des patients tout en leur offrant un accès à l'extérieur (dispositifs de protection architecturés autour des terrasses du rez-de-chaussée et/ou traitement créatif de la façade pour les terrasses et les loggias du R+1/2) sera essentielle pour la réussite du projet.

Paysage et aménagements extérieurs

Le jury relève une proposition dans la continuité du système de bâtiments dans un parc propre au site de belle-Idée mais déplore une résolution trop schématique des aménagements. Une attention particulière doit être portée à la hiérarchie et au dimensionnement des cheminements et à leur réelle utilité.

Il apprécie l'intégration des espaces extérieurs du bâtiment des Chênes à la nouvelle séquence d'entrée. Celle-ci se traduit de manière un peu littérale et schématique. Son prolongement à travers le bâtiment EviPsy semble artificiel, d'autant que le mail n'aboutit sur rien de particulier.

Le concurrent devra apporter des précisions sur le traitement des interfaces entre bâti et aménagements extérieurs et clarifier les prolongements extérieurs des différentes unités.

Construction, structure et durabilité

Le concept structurel devra être rationnel et clairement défini. L'équipe s'assurera notamment d'une descente de charges cohérente jusqu'aux fondations. Un contreventement efficace dans les deux directions doit être intégré à tous les étages, y compris dans les niveaux de sous-sol, afin de garantir un bon comportement parasismique.

Les contreventements dissymétriques ou non continus sur toute la hauteur du bâtiment sont à éviter. Dans le cas de structures intégrant des sommiers, le projet devra démontrer comment le passage des services est pris en compte. Enfin, la structure proposée devra également offrir une résistance au feu suffisante, conforme aux exigences d'un bâtiment hospitalier.

En outre, le projet devra répondre au standard genevois sur l'énergie « Très Haute Performance Energétique (THPE) ». Cela implique des choix architecturaux et techniques permettant de respecter les limites prescrites. Les projets devront, à ce titre, détailler le traitement des façades selon les orientations ainsi que leur concept climatique global, en précisant notamment les dispositifs mis en œuvre pour garantir le confort estival et assurer un contrôle de la lumière naturelle de la part des occupants.

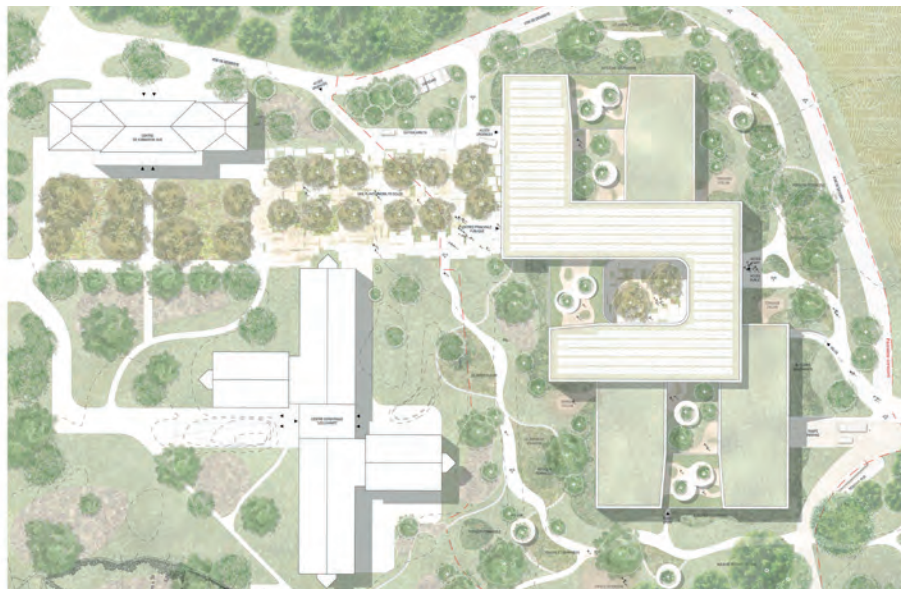
Le projet devra vérifier la conformité avec l'Art. 15 relative à la loi sur le travail (OLT 3) et l'accès à la lumière du jour dans les espaces de travail. Il devra accorder une attention particulière à l'éclairage naturel notamment dans les pièces situées le long des cours intérieures présentant des proportions étroites avec un accès limité à la lumière naturelle. Le projet devra justifier les choix programmatiques opérés pour les zones faiblement éclairées, revoir les affectations (si nécessaire) et décrire les stratégies retenues pour y améliorer la qualité lumineuse.

L'entrée du parking en face des arrêts de bus TPG devra être améliorée. La géométrie du parking, et notamment les accès, sera optimisée pour une utilisation simple en prêtant attention aux rayons de braquage des véhicules. Le nombre de places de parking est insuffisant et doit répondre au programme en tenant compte des places motos adéquates. Ces dernières devront d'ailleurs répondre aux critères d'accessibilité. Le stationnement vélo sera séparé de celui des voitures, avec des accès dédiés et facilement praticables à vélo. La zone logistique présente des espaces restreint pour les manœuvres et méritent d'être améliorée. Enfin, l'abri PC doit être séparé des usages du parking. En outre, le nombre de places de vélo en extérieur est insuffisant.

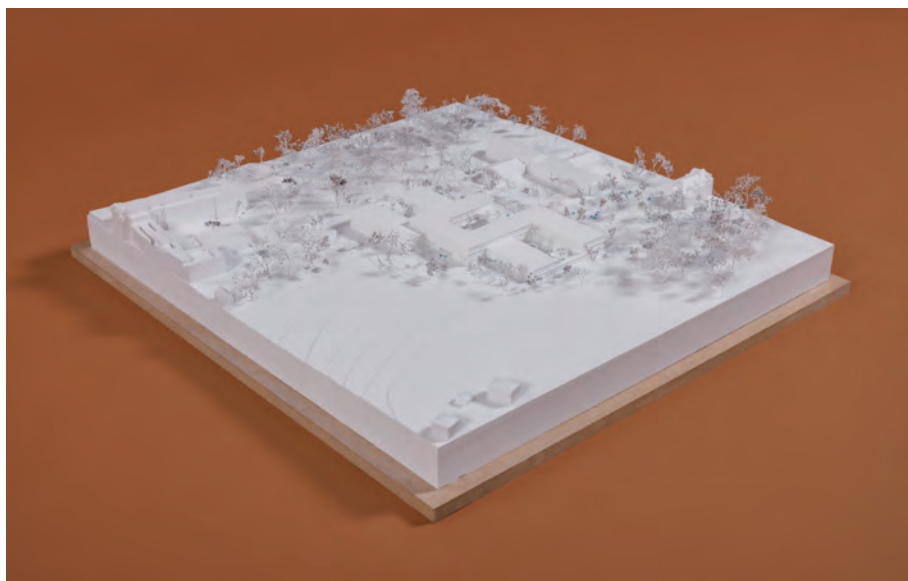
Remarques utilisateurs

De manière générale, l'organisation des entités fonctionnelles est bien pensée mais paraît trop dense. Une attention spécifique doit être portée aux flux logistiques en sous-sol (écart de hauteur entre quai camion et zone logistique). Par ailleurs, les courettes techniques des sanitaires des chambres doivent être accessibles sans accéder aux chambres

Le projet propose plusieurs espaces extérieurs accessibles en rez-de-chaussée avec des patios accessibles, tous aménagés et végétalisés. Les patients à l'étage disposent de terrasses assez spacieuses et plantées.



plan masse du 2^e degré



Maquette du 2^e degré

Le projet Parenthèse a été bien accueilli par le jury lors du premier degré et a démontré une évolution marquante au second rendu. Le jury a notamment apprécié le développement de la liaison souterraine avec le bâtiment voisin Les Champs même si cela n'était pas un attendu du programme, ainsi que la proposition de rationaliser le stationnement et la logistique des deux bâtiments par cette intervention. La connexion elle-même constitue une solution élégante : un tunnel de longueur modeste, accueillant une vingtaine de places de stationnement et raccordé à la rampe existante. Cette solution libère l'espace jardiné entre les bâtiments pour d'autres usages et pourrait permettre aux deux bâtiments de s'ouvrir davantage sur le site élargi de Belle-Idée, renforçant ainsi la perméabilité non seulement du nouveau bâtiment mais aussi une interaction plus généreuse avec son contexte.

Les différentes terrasses en hauteur, qui constituent un élément central du parti architectural, ont apporté une réponse singulière à l'une des problématiques fondamentales que rencontrent de nombreux projets : garantir un accès sécurisé aux espaces en toiture. Cette réponse prend la forme d'une série de pavillons circulaires distribués dans ces espaces ouverts. Quand bien même elle reste encore évasive sur certains aspects, la proposition que ces pavillons assurent à la fois l'ombrage, la protection contre le vent et la sécurité vis-à-vis du risque de chute est jugée intéressante, d'autant plus que ce geste architectural répété offre une multiplicité d'usages et aide à l'appropriation de ces espaces essentiels. Si le jury salue l'effort de créativité apporté à la protection des terrasses, il regrette néanmoins une résolution peu évolutive et présentant un risque de fermeture visuelle qui atténue les qualités initiales de la disposition des patios et terrasses. Le jury s'interroge également sur les choix structurels relatifs aux bacs plantés en terrasse, en particulier la présence d'arbres isolés, au regard de solutions plus intégrées, susceptibles d'offrir une meilleure résilience et une plus grande inertie végétale.

Si les chambres en elles-mêmes sont adéquates et tirent bien parti des vues extérieures, les questions de sécurité et de fonctionnalité des distributions ont fortement pénalisé l'appréciation de ce projet par le jury. Dans plusieurs espaces de soins, les doubles couloirs avec rangements intégrés entre les coursives d'accès aux chambres génèrent des zones aveugles, depuis lesquelles le personnel soignant ne peut aisément maintenir une vue d'ensemble sur la vie du service sans recourir à des dispositifs complexes, tels que caméras ou miroirs. Ces espaces, fortement utilisés et dépourvus de lumière naturelle, risquent de générer un sentiment claustrophobique pour les utilisateurs. La question de la verticalité reste également à approfondir, les flux logistiques et de personnes semblent insuffisamment pris en charge.

On relève par ailleurs un isolement trop marqué de la zone des soins intensifs, ainsi qu'une visibilité insuffisante des chambres depuis les bureaux des infirmiers — deux points qui méritent d'être repensés pour garantir un suivi optimal des patients.

Du point de vue des aménagements extérieurs, le projet, par sa compacité et son intégration dans le site, permet de dégager des espaces en pourtour propices à la création de promenades généreuses. Le mail d'entrée propose par ailleurs un axe lisible en direction de l'accès principal. La suppression de la rampe d'accès au sous-sol du bâtiment Les Champs permet de dégager avec bonheur une continuité du parc et de supprimer d'importants conflits d'usage.

Le jury aurait toutefois souhaité davantage de clarté quant au fil directeur des aménagements extérieurs. Les choix proposés, très dessinés, n'ont pas pleinement convaincu. L'échelle et les usages de l'axe menant à l'entrée, tout comme l'utilisation de dalles en béton recyclé censées relier « urbanité et nature », peinent à trouver leur juste pertinence dans le contexte du site. Le potentiel du patio central, notamment en tant qu'espace d'articulation entre les différentes unités et comme lieu de rencontre pouvant constituer une « place centrale », apparaît sous-exploité. Son dessin, relativement figé, n'en facilite pas la compréhension ni l'appropriation.

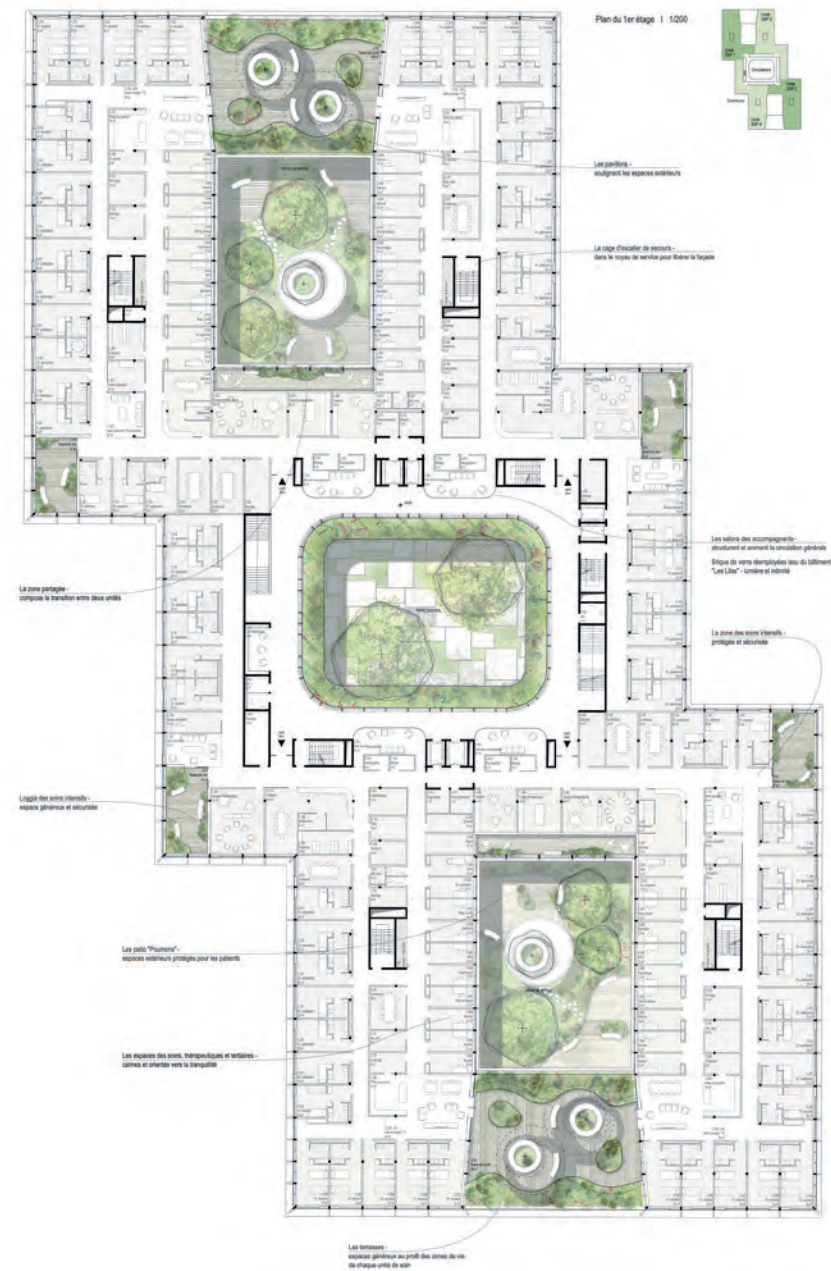
Enfin, si l'attention portée aux relations avec les abords est soulignée, notamment vis-à-vis de l'hôpital de psychiatrie gériatrique à l'ouest, avec la création d'une trémie et le dégagement d'un espace planté, le jury regrette un manque d'articulation et de continuité entre intérieur et extérieur. Le pincement à l'angle sud-est interrompt notamment les parcours. Plus généralement, le traitement en sous-ensembles morcelés multiplie les dispositifs, sans parvenir à constituer un ensemble pleinement cohérent, ce qui interroge leur lisibilité, leurs usages effectifs et leur maintenance.

L'exploration de la matérialité et le principe constructif hybride proposés sont également appréciés, associant la terre crue et un système poteaux-poutres en bois pour les niveaux supérieurs (superstructure) reposant sur un socle de béton armé, en continuité avec les éléments souterrains du bâtiment (parking etc.). Par ailleurs, le recours aux hourdis en terre crue pour le système de plancher, notamment dans les chambres, pourrait contribuer efficacement à la régulation passive du climat intérieur, tant thermique qu'hygrométrique, tout en offrant un environnement acoustique plus confortable. Cette démarche, consistant à moduler les matériaux en fonction des conditions propres à chaque partie du bâtiment afin de réduire l'impact carbone global du projet, mérite d'être approfondie malgré la complexité constructive accrue qu'elle implique inévitablement.

Le projet se distingue par l'ambition de son approche environnementale. Le choix d'une structure majoritairement biosourcée est apprécié pour son impact carbone favorable, d'autant plus qu'il fournit un bilan carbone complet par lot comme outil de vérification. On peut relever la très belle qualité de confort des chambres, tant sur les plans visuel (banquette, vitrages, intégration des protections solaires) que thermique (usage de la terre crue comme masse pour le confort estival). La ventilation hybride,

les sondes géothermiques, la production photovoltaïque, les toitures végétalisées ainsi que les arbres en pleine terre forment un ensemble cohérent. Côté éclairage naturel, on notera que certains espaces restent en second rang et que certaines pièces de travail, borgnes, entre les deux couloirs, n'auront pas accès à la lumière naturelle.





Le long couloir typique des bâtiments hospitaliers disparaît, remplacé par un patio qui devient le point d'équilibre de l'ensemble. Il structure les circulations, guide les déplacements et permet une orientation intuitive des usagers, dans le prolongement du mail historique qui traverse le bâtiment pour aboutir à cet espace central. Celui-ci devient ainsi un lieu de convergence des flux, mais aussi un espace de rencontre et de reconnexion avec le monde extérieur.

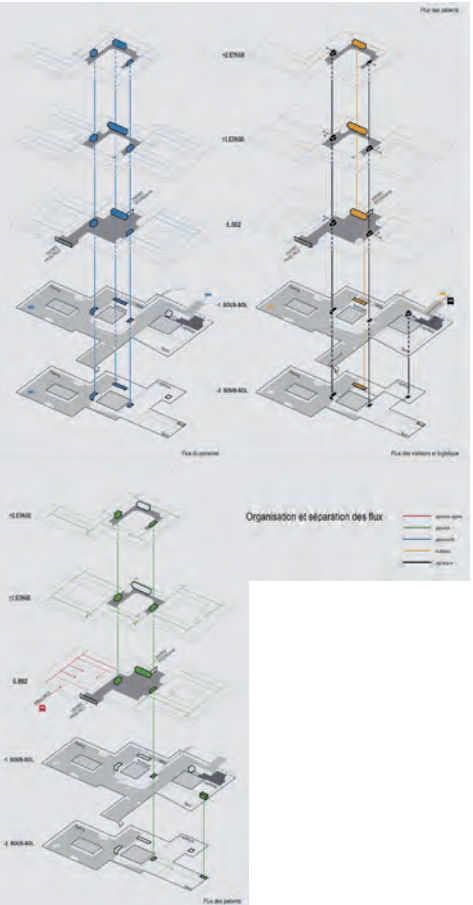
Au rez-de-chaussée, le patio articule les entrées et dialogue avec la cafétéria. Conçu comme un espace végétalisé pérenne, il favorise la résilience, soutient les échanges entre usagers et propose un cadre de détente sécurisé, au service du lien social et du bien-être collectif.

Aux étages, l'organisation programmatique se déploie de manière hiérarchisée autour de cet espace structurant. Chaque unité de soins s'y connecte directement par l'intermédiaire des salons des accompagnants, véritables seuils de transition dans le parcours des usagers.

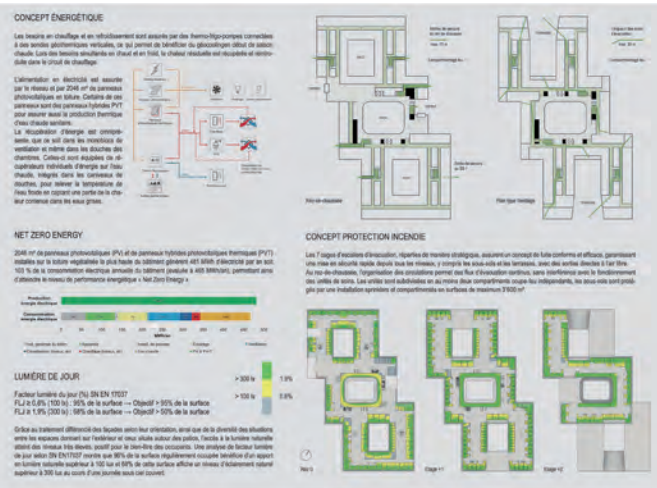
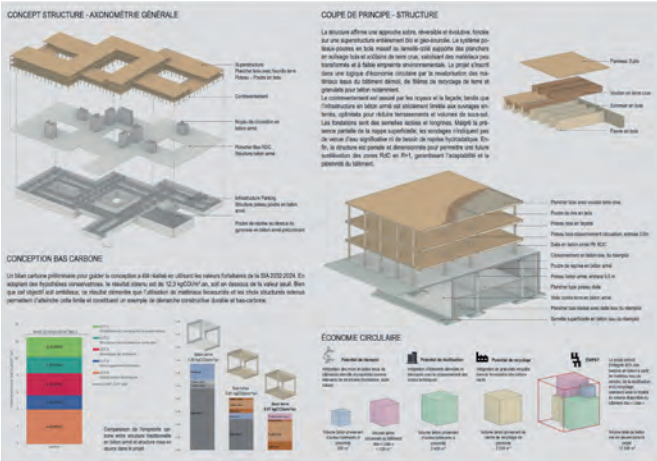
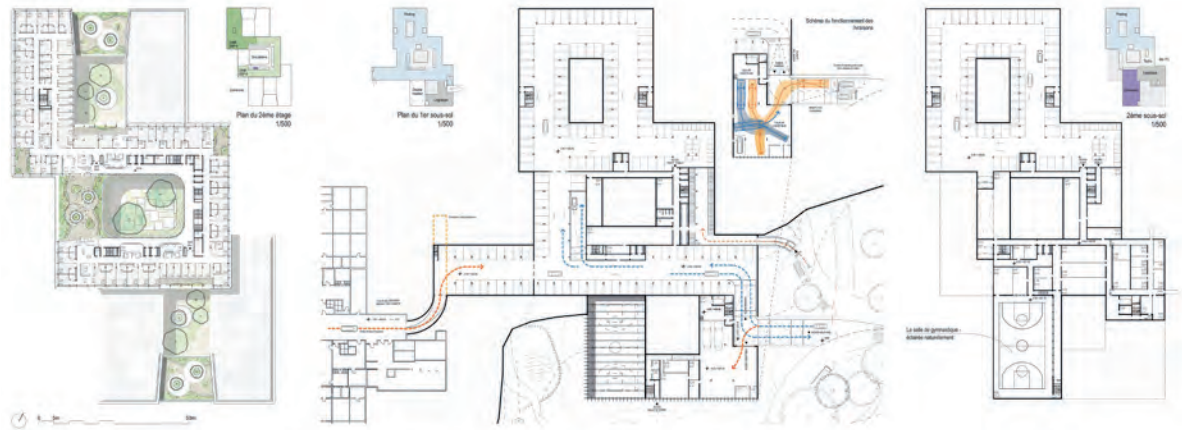
La répartition programmatique respecte un fonctionnement par pair avec quatre unités de soins au premier étage et deux au second. À l'intérieur de chaque unité, les chambres, orientées vers le paysage et conçues sans vis-à-vis, garantissent l'intimité et le calme des patients.

Les salles de soins et les bureaux du personnel s'articulent quant à eux autour des patios latéraux. Conçus comme de véritables poumons, ils apportent lumière et respiration à la composition. Ils permettent également aux espaces de travail de bénéficier d'un lien privilégié avec la nature et la végétation environnante, offrant au rez-de-chaussée des espaces extérieurs de retrait et de repos pour les patients, dans un cadre sécurisé et serein.

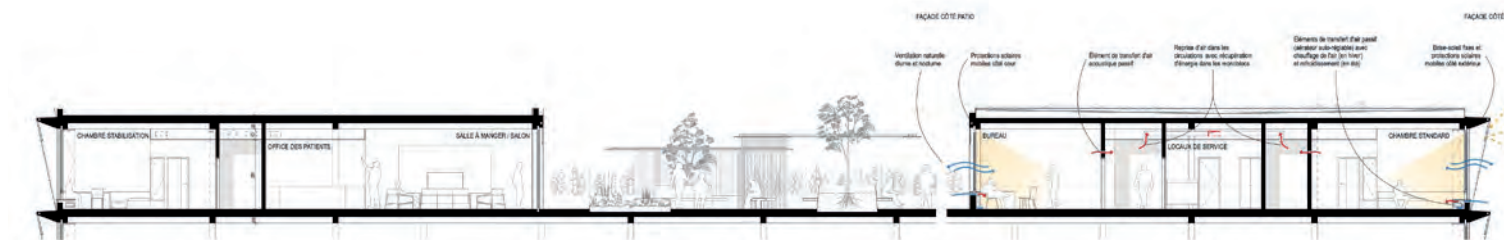
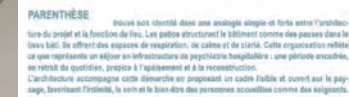
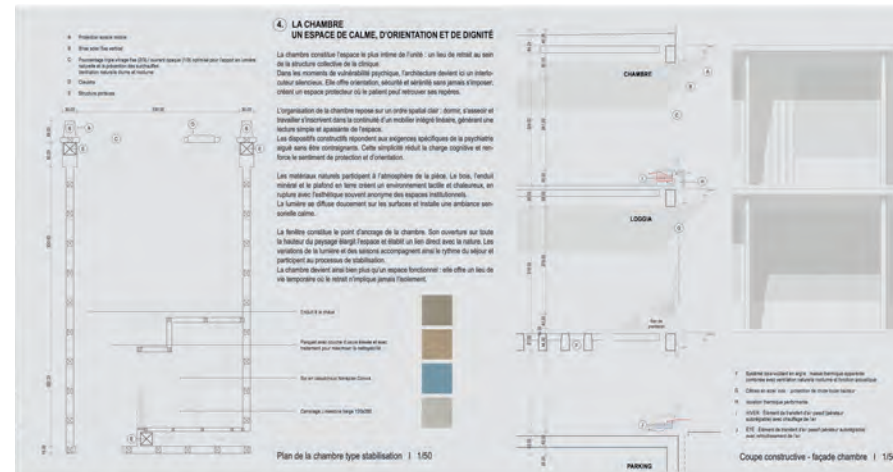
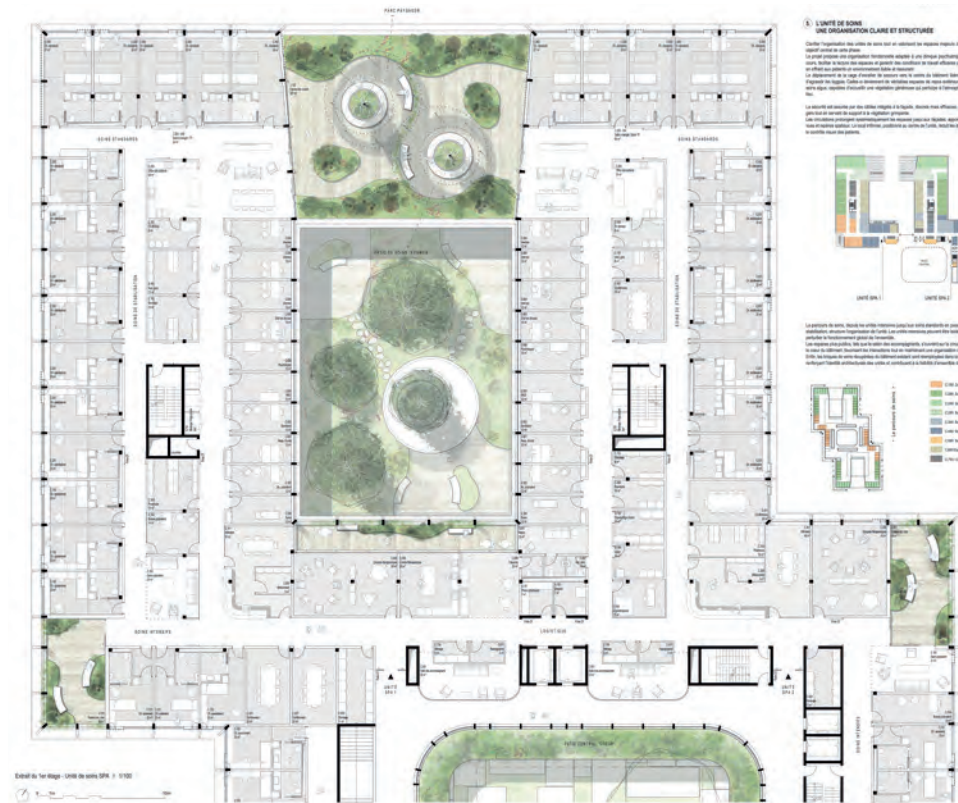
Enfin, le découpage de la volumétrie ouvre chaque unité sur une terrasse extérieure, prolongeant naturellement les espaces communs et inscrivant le quotidien des usagers dans un dialogue direct avec le paysage. L'ensemble crée une continuité entre intérieur et extérieur, où paysage, architecture et soin s'entrelacent pour offrir un environnement profondément humain et apaisé.



Rendu 2° degré, extraits



Rendu 2° degré, extraits



Coupe du 1er étage - Unité de soins SPA | 1/100

Rendu 2^e degré, extraits

5° rang, 5° prix: projet n° 4
FHV - Fruehauf, Henry & Viladoms

architecte FHV - Fruehauf, Henry & Viladoms 1005 Lausanne collaborateur·rice·s Carlos VILADOMS	ingénieur·e civil·e INGPHI SA, 1003 Lausanne collaborateur·rice·s Jonathan KREBS	architecte paysagiste DUO Architectes paysagistes 1003 Lausanne collaborateur·rice·s Aurélie BARRAL Rémi DOUCE
ing. physique du bâtiment CAELI Ingénierie 1227 Carouge collaborateur·rice·s Antoine ZONCA		



Maquette 1^{er} degré

Asclepius

recommandations pour le 2e degré

Parti urbanistique

L'implantation choisie s'inscrit dans les géométries du projet originel de 1901 de H. Juvet et en cela poursuit la logique géométrique d'édification du site. Le projet vise à privilégier une emprise au sol réduite (6000m² environ) pour une parcelle de 2.5 ha, tout en optimisant le linéaire de façade indispensable à l'exigence d'éclairage naturel et des vues pour la majorité des locaux. En corolaire, ce choix conduit à un projet réparti sur R+3.

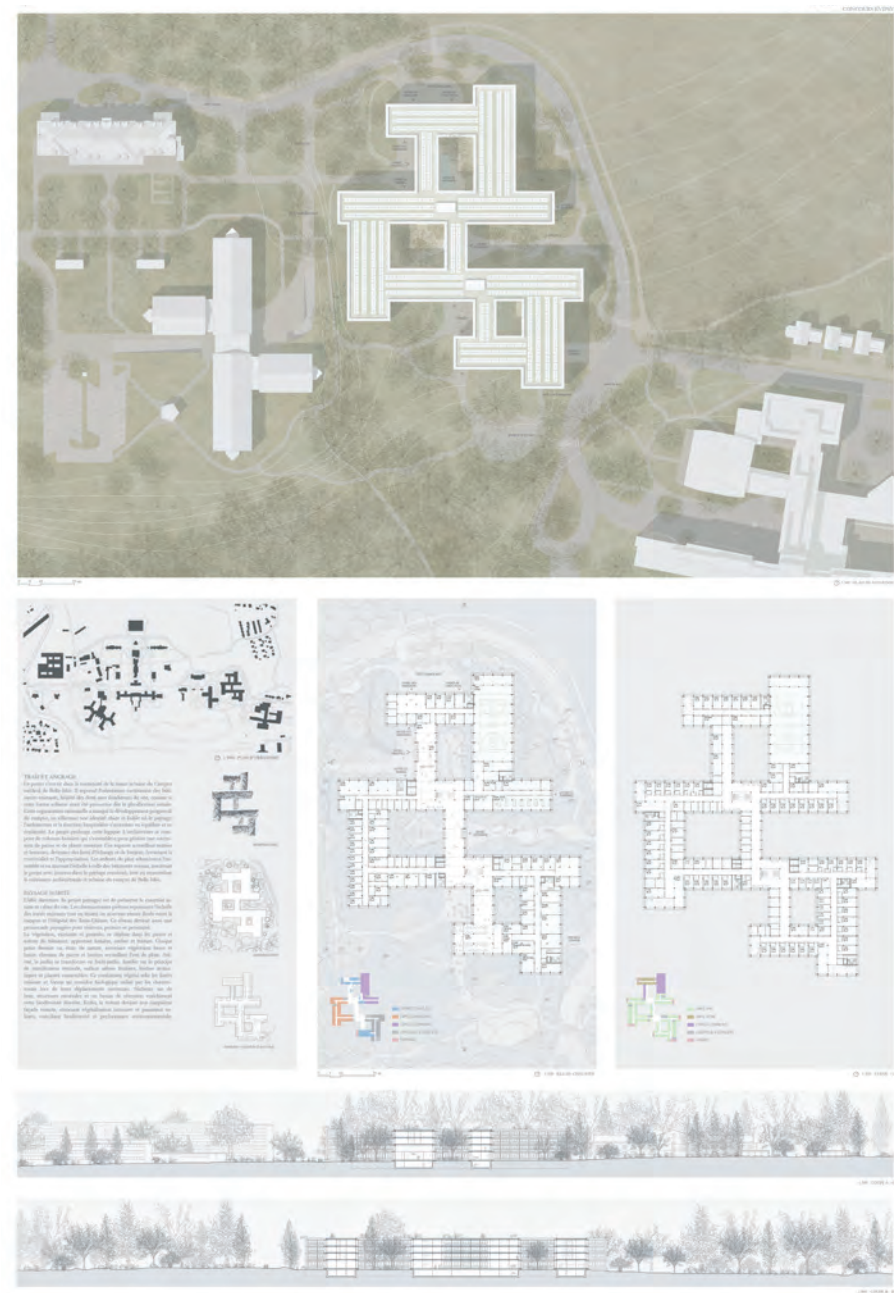
Les accès clairement identifiés (entrée principale au nord-ouest en prolongement de l'axe majeur du plan Juvet, entrée urgences / UPDM au nord avec aire de manœuvre bien dimensionnée, entrée du personnel à l'Est et entrée logistique/parkings en sous-sol au nord-est), avec un RDC qui crée une relation aisée avec l'est et l'ouest.

Le parti architectural conduit à positionner les unités de soins en étages (1-2-3) et un RDC accueillant les activités communes, accueil, locaux médicaux et logistique. De fait, le parc/jardin côtoie les façades et est donc accessible à tout public, ce qui peut s'avérer problématique. L'étagement du projet en 4 niveaux dialogue avec les immeubles riverains (les champs) comme celui des Trois Chêne. Le parc/jardin prolonge et confirme l'ambiance arborée et paisible du site. Le jury salue ce parti pris cohérent et adapté aux contraintes du site, qui tente de confirmer la prégnance du parc/jardin, identité du site, sans bouleversement majeur des topographies.

Parti architectural

Le projet se développe sur trois niveaux dédiés à l'hospitalisation, avec un RDC affecté à l'accueil, activités communes, locaux médicaux, logistique, offrant une volumétrie cohérente avec le voisinage que le jury apprécie. Le parti architectural est cohérent avec celui de l'implantation urbanistique, en témoignent deux types de vide : le vide qui s'adresse au paysage par son périmètre et laisse au parc son expansion et les vides qui articulent les usages (les patios). A noter que le patio à l'est manque de générosité.

Le jury considère cependant nécessaire d'optimiser l'emprise au sol et la compacité (solution R+4 ?), tout comme l'éclairage naturel des espaces. Il regrette que l'actuelle disposition prive les patients d'accès et de contacts avec le sol naturel. Le traitement des façades doit être développé ; la nature des façades tant intérieures (patios) que celles du périmètre en corrélation avec les orientations et les usages, doit encore être précisée.



Rendu 1^{er} degré, 1^{ère} planche



Rendu 1^{er} degré, 2^{ème} planche

Par ailleurs, il conviendra de vérifier les relations entre les locaux placés en situation d'angle autour des patios, afin d'éviter que les vues biaisées n'altèrent l'intimité requise, pour les patients comme pour le personnel soignant.

Le projet développe une très grande surface de plancher au regard de la surface utile demandée au programme des locaux. Il conviendra de proposer une meilleure rationalisation de l'espace afin de mieux rentrer dans l'épure envisagée par le maître d'ouvrage en faisabilité.

Qualités spatiales

Le jury salue la clarté des choix et de l'étagement constitutifs du projet, ainsi que la présence de deux halls/atriums généreux et lumineux conduisant aux étages et aux unités de soins. La circulation générale, articulée par ces atriiums, complétée par des circulations horizontales/verticales spécifiques pour chaque unité de soins, profite d'une disposition performante et parfaitement éclairée. La distribution logistique est confondue avec les flux des patients et visiteurs à partir des 2 monte-charges. La desserte logistique des unités de soins doit être optimisée et qualifiée pour le degré 2.

Le jury apprécie l'activation des espaces intermédiaires, qualifiés par la colonne vertébrale de circulation générale orientée nord/sud et jalonnés par les 2 halls/atriums, sous la forme de salons généreux et naturellement éclairés.

L'aménagement paysagé du RDC ne figure pas d'espaces sécurisés dédiés aux patients. La proposition s'adresse aux divers visiteurs du site. Les patios ont un caractère d'agrément pour le personnel et les visiteurs, ou éventuellement patients accompagnés. En contrepartie, les unités de soins disposent de loggias.

Les unités de soins en étages et isolées de la circulation générale par accès contrôlés sont prolongées par des loggias sécurisées. Les patients n'ayant à priori pas d'accès à un espace extérieur naturel, la qualification des loggias est à développer.

La gestion de l'intimité et du degré de stimulation sont assurés par une situation des hébergements sur le périmètre extérieur qui annule le vis-à-vis, ainsi que par une circulation spécifique du service de l'unité.

Paysage et aménagements extérieurs

Le jury apprécie le parti d'aménagement très simple qui inscrit dans la continuité du système de bâtiments dans un parc propre au site de belle-Idée et apprécie la proposition d'une arborisation qui fasse le lien entre les deux massifs forestiers.

La hiérarchie des accès et cheminements, de même que les séquences d'approche du bâtiment devraient être améliorées pour un repérage et une orientation plus intuitive des usagers. En particulier, l'articulation avec les espaces extérieurs du bâtiment des Chênes doit être retravaillée.

Le traitement des délimitations des espaces de jardin doit être précisé et favoriser une intégration au continuum paysager des espaces extérieurs.

Construction, structure et durabilité

Le concept structurel devra être rationnel et clairement défini. L'équipe s'assurera notamment d'une descente de charges cohérente jusqu'aux fondations. Un contreventement efficace dans les deux directions doit être intégré à tous les étages, y compris dans les niveaux de sous-sol, afin de garantir un bon comportement parasismique. Les contreventements dissymétriques ou non continus sur toute la hauteur du bâtiment sont à éviter. Dans le cas de structures intégrant des sommiers, le projet devra démontrer comment le passage des services est pris en compte. Enfin, la structure proposée devra également offrir une résistance au feu suffisante, conforme aux exigences d'un bâtiment hospitalier.

La géométrie du parking, et notamment les accès, sera optimisée pour une utilisation simple en prêtant attention aux rayons de braquage des véhicules. Le stationnement des vélos sera séparé de celui des voitures, avec des accès dédiés et facilement praticables à vélo.

En outre, le projet devra répondre au standard genevois sur l'énergie « Très Haute Performance Energétique (THPE) ». Cela implique des choix architecturaux et techniques permettant de respecter les limites prescrites. Les projets devront, à ce titre, détailler le traitement des façades selon les orientations ainsi que leur concept climatique global, en précisant notamment les dispositifs mis en œuvre pour garantir le confort estival et assurer un contrôle de la lumière naturelle de la part des occupants.

Le projet offre des vues lointaines pour les hospitalisations et des patios pour l'éclairage des locaux supports. Il devra cependant vérifier la conformité avec l'Art. 15 relative à la loi sur le travail (OLT 3) et l'accès à la lumière du jour dans les espaces de travail. Il devra aussi accorder une attention particulière à l'éclairage naturel dans les niveaux bas des cours intérieures. Le projet devra justifier les choix programmatiques opérés pour les zones faiblement éclairées, revoir les affectations (si nécessaire) et décrire les stratégies retenues pour y améliorer la qualité lumineuse.

Remarques utilisateurs

La volumétrie et le principe de conception général est adapté à l'activité psychiatrique, avec une autonomie des unités bien garantie malgré une centralisation des accès.

Le parti fonctionnel est simple, lisible et pertinent. Il propose une organisation verticale du site depuis les points d'entrées jusqu'aux unités desservie depuis un axe de circulation général. Les entrées dans le bâtiment sont fonctionnelles, notamment grâce à un hall d'entrée biface permettant un adressage distinct entre patients couchés "calmes" et patients couchés "agités" vers l'UPDM. Le principe de circulation dans les étages bien identifié. Le hall est connecté à la circulation dans les niveaux desservant de manière autonome l'ensemble des unités.

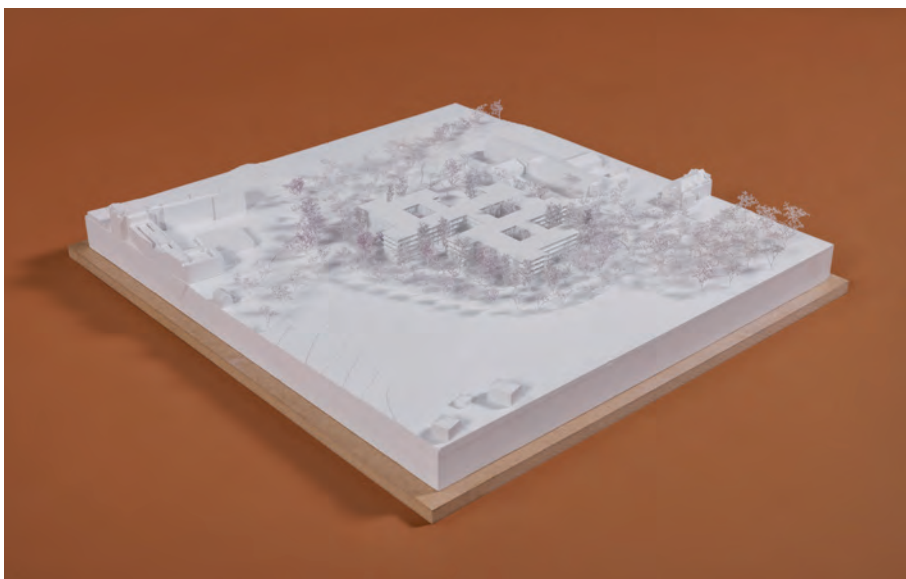
L'organisation des unités est fonctionnelle. La conception de l'UPDM en 3 niveaux ne répond pas aux attentes programmatiques. Il est en effet regrettable que l'UPDM ne soit disposé au RDC ; les soins aigus de l'UPDM (au R+1) ne peuvent pas être mis à l'écart du reste de l'unité. (R+2) malgré la liaison verticale dédiée. Par ailleurs, l'UPDM ne dispose pas d'un accès dédié clos extérieur, du fait de son positionnement dans les étages. Son organisation est à revoir, conformément au programme.

Plus d'information est nécessaire sur les flux, et plus particulièrement sur les flux logistiques et les besoins techniques en sous-sol.

Les loggias en bout de couloir sont appréciées, mais manquent de générosité.



Plan masse du 2° degré



Maquette du 2° degré

Le projet évolue dans l'esprit du premier degré, affirmant une implantation en cohérence avec l'organisation historique du lieu. L'espace d'accueil vient clore l'axe de cheminement structurant le site de Belle-Idée, amorti par un habile décrochement au droit des bâtiments qui le précèdent. Le hall se veut une longue déambulation nord-sud, séquencée par deux imposantes respirations où se localisent les accès verticaux. Le rez-de-chaussée dispose ainsi de deux entrées, l'une côté ouest en conclusion de l'axe majeur, l'autre côté est, tourné vers la gériatrie, ce qui est apprécié.

Si le jury relève la rigueur de la composition générale, il regrette le traitement uniforme des façades qui banalisent l'établissement et ne répond pas à la diversité des usages et des orientations.

L'effort de réduction d'emprise au sol du bâti est accentué, de l'ordre de 400 m². Le sous-sol déborde toutefois largement celle des immeubles hors sol, y compris dans les patios, ce qui est regrettable et réduit fortement la qualité potentielle des espaces libres, dont une part significative ne bénéficie pas de pleine terre. Par ailleurs, en comparaison avec d'autres projets, cette économie d'occupation du sol ne dégage pas des espaces libres significativement plus généreux et appropriables et le gabarit de 4 niveaux découlant du parti choisi en amoindrit la générosité. De surcroît, l'accès logistique et parking impacte fortement le parc.

Concernant l'ancrage dans le parc, le jury note l'effort de reconfiguration de l'accès véhicules au bâtiment Les Champs pour dégager de l'espace du côté de l'entrée principale. Pour autant, ce geste ne suffit pas à apporter des réponses convaincantes aux critiques formulées à la suite du premier degré concernant la hiérarchie des cheminements qui sont traités de manière trop schématique. Si la figure du parc reste ainsi préservée, l'orientation des visiteurs n'est pas rendue aisée. La vocation des patios suggérée par leur dénomination demeure assez énigmatique tant dans l'intention que dans la composition des aménagements. Le jury émet des doutes quant à leur adéquation avec les besoins de l'établissement. Enfin, l'organisation de l'accès à l'ouvrage souterrain destiné au parking et à la logistique conserve une empreinte très routière, constitue une rupture trop franche dans le parc et son accroche dans le virage est problématique.

Le projet architectural a évolué suite aux remarques formulées lors du 1er degré et conserve les qualités relevées par le jury. L'UPDM est localisée en lieu et place du gymnase et ce dernier est basculé côté sud à la place des locaux médicaux. Les deux « colonnes » distributives au contact des atriums thérapeutiques articulent et donnent accès aux unités de soins. Généreuses en surface, elles accueillent patients/familles dans une ambiance lumineuse. Combinés aux patios, les développements de façades offrent de belles qualités d'éclairage ainsi que des vues sur le paysage proche et lointain à une grande partie des patients, ce qui est apprécié. Tous les locaux de

sommeil sont orientés vers l'extérieur afin de s'ouvrir sur les lointains et éviter tous vis-à-vis.

La disposition des unités est fonctionnelle. Le bureau infirmier ouvert est situé à proximité des espaces de vie de l'unité, mais sans visibilité sur l'entrée de celle-ci ni sur les flux entre l'unité et l'extérieur. La zone de soins intensifs est organisée autour d'un long couloir et semble inclure des bureaux sans lien fonctionnel avec les soins intensifs. Cette organisation en couloir, sans espaces ouverts, ne paraît pas entièrement adaptée aux patients agités. En revanche, les patients de la zone de soins intensifs peuvent accéder à une loggia extérieure. De manière générale, l'étirement et la complexité des couloirs génèrent de longs parcours et ne facilitent pas l'orientation.

Toutes les unités de soins disposent d'une ample terrasse/loggia protégée des intempéries, en extension des espaces de vie. Situées aux extrémités des ailes, elles qualifient la figure géométrique. Néanmoins, pour les unités en étage, une sécurisation serait nécessaire. Pour l'accès aux jardins, des solutions mutualisées entre unités sont proposées. Il n'est cependant pas apparu clairement quel avantage ces jardins intérieurs peuvent offrir par rapport à l'accès au domaine.

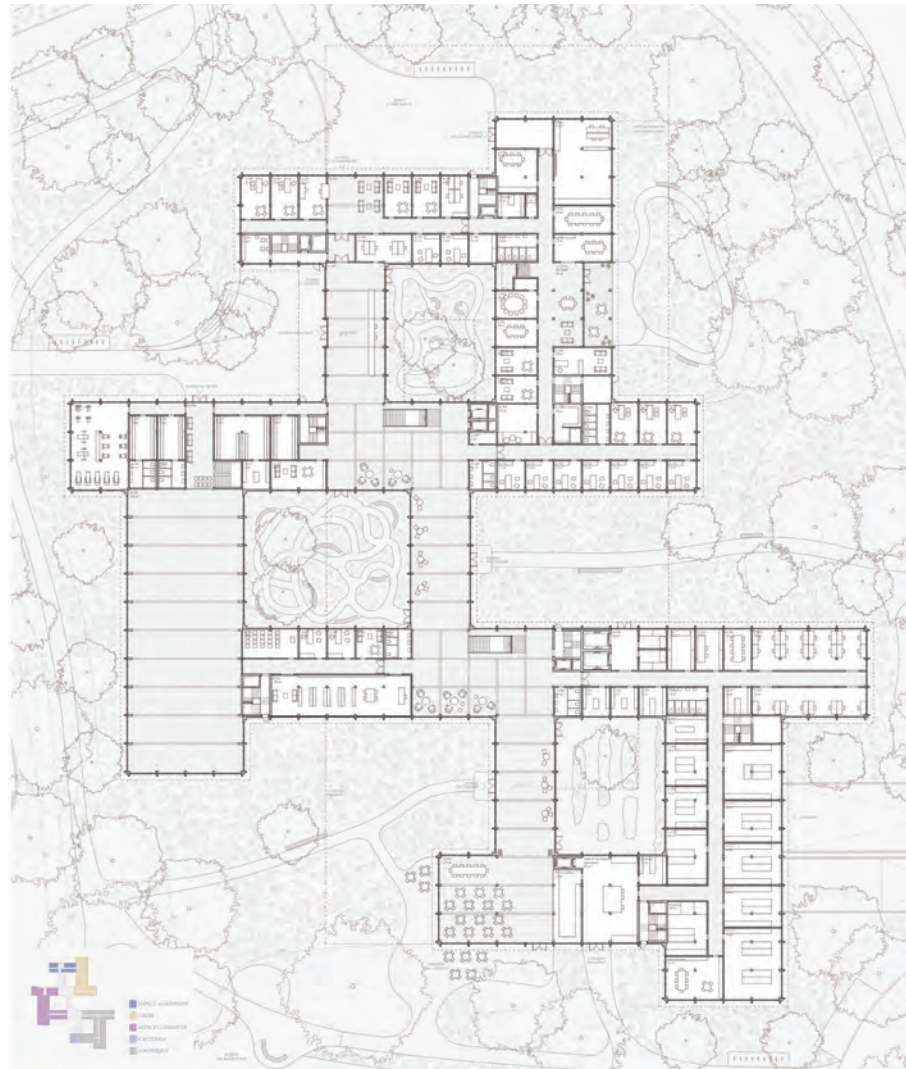
L'organisation de l'UPDM sur deux étages ne paraît pas optimale pour la collaboration entre les équipes des sous-unités, l'utilisation des espaces communs et l'accès à l'extérieur.

La logistique (livraison en sous-sol) est assurée par deux monte-charges avec espace de réception par niveau et par de longs parcours (+ de 100m pour les unités les plus éloignées), partagés avec les circulations patients / personnels.

Le bâtiment adopte une structure de type poteaux poutres suivant une trame régulière carrée. Cette structure est majoritairement en bois et ponctuellement en béton lorsque les grandes portées le demandent. Les planchers mixtes bois béton sont préfabriqués. Les noyaux de circulation verticaux assurent le contreventement de la structure.

La rationalité de l'enveloppe et sa part vitrée offre une gestion équilibrée du climat intérieur ainsi qu'une facilité à atteindre les performances énergétiques THPE. Bien que les éléments extérieurs de la façade (avant-toits, poteaux latéraux profonds) puissent assurer une protection solaire passive et contribuer à un bon confort estival, ils pénalisent la pénétration de la lumière naturelle en fond de pièce ; l'ensemble du dispositif constitue néanmoins un compromis pertinent. Les longs couloirs se terminent par une surface vitrée offrant un repère visuel, même si celle-ci contribue peu à l'autonomie en lumière du jour des circulations. Dans certains cas, les couloirs bénéficient également d'un apport lumineux provenant d'un patio ou d'une ouverture sur façade. La matérialité de la façade pourrait contribuer à la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment, mais les dalles en béton de 25 cm avec extensions vers l'extérieur

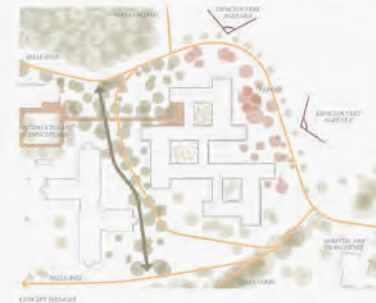
pénalisent le bilan carbone des lots « enveloppe » et « structure ». Asclepius va au-delà d'une simple déclaration d'intentions concernant la circularité et propose une démarche pertinente de réemploi de la pierre, du béton et du verre issus de l'ancien bâtiment. Le projet développe ainsi une approche large du développement durable, intégrant des solutions optimisant à la fois la performance énergétique, le confort, le bilan carbone, la biodiversité et la gestion des ressources.



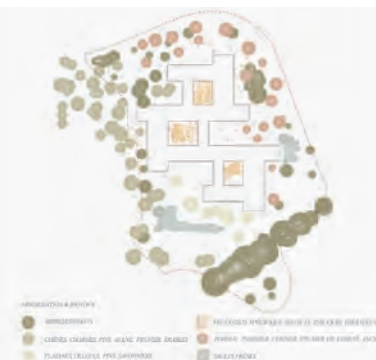
INSERTION PAYSAGÈRE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'idée directrice du projet paysager consiste à préserver le caractère intime et apaisé du site.

A Belle-Idée, le paysage a toujours accompagné le *sein*. Le nouveau bâtiment s'inscrit dans cette continuité avec évidence : s'accrochant et révélant l'axe structurant du site, le parvis d'entrée vient en complément le tracé, en s'inscrivant dans la continuité du parc et des espaces du campus. Par sa position, le projet renforce une structure paysagère plus vaste. Il préserve et valorise la communauté biologique entre les massifs forestiers de Belle-Idée du nord et du sud, laissant circuler le vivant autant que les regards. Les cheminement piétons s'y glissent avec douceur, prolongeant la trame biologique durable et tissant des liens fluides entre les différentes entités construites ou paysagées.



À l'ouest, le bâtiment s'ancre dans l'épaisseur du pare, dans une relation proche, intime, presque domestique. À l'est, il s'ouvre largement vers la campagne, laisse entrer la lumière et l'horizon lointain. Entre ancrage et ouverture, il trouve sa juste place, offrant aux patients et aux usagers une présence à la fois protectrice et tournée vers l'extérieur.



EAU, SOL ET VÉGÉTATION

Le projet s'appuie sur une approche indissociable de l'eau, du sol et de la végétation, pensée comme un système vivant où chaque élément interagit avec l'autre pour maintenir à la fois les dynamiques écologiques et les qualités d'usage.

Cette part, la communauté bionde se déplace dans le prolongement des massifs existants, composée d'espèces indigènes refondues par une part d'espèces adaptées aux conditions climatiques de la région. Cette communauté bionde se maintient en place sur la terre, épousant la pente naturelle du terrain jusqu'à un point bas où l'eau du ruissellement est recueillie là, un litotop humide se forme, accueillant une végétation adaptée et générant un bloc de fraîcheur en lien direct avec les espaces de vie extérieurs, notamment la terrasse de la cafétéria. Elle devient ainsi une ressource vivable et active. Retenue en toiture, elle se retrouve ensuite au sol par un système de trop-plein aux extrémités du bâtiment. Elle est ensuite guidée par un travail fin de microtopographie, où elle s'infiltre naturellement dans le sol.

L'arborisation y est constituée de fruitiers de variétés anciennes, écopant les franges habitées du territoire genevois.

Les arbres existants sont largement préservés, les jeunes sujets sont transplantés et le nombre d'arbres nouvellement plantés compense largement les quelques abattages. En limitant l'emprise du parking en sous-sol au strict nécessaire (un seul sous-sol compact), le projet libère un maximum de surfaces en pleine terre, condition essentielle au développement du vivant. Cette générosité du sol permet également à la végétation de s'inviter au cœur même du bâtiment, dans les patios thérapeutiques, prolongeant le voyage jusque dans l'expérience du son.



JARDIN REFUGE

Le Jardin Refuge est un asile. Un espace pour se déposer, réfléchir, retrouver un sentiment de sérénité lorsque tout va mal. Ici, le paysage se fait enveloppant, presque protecteur. La végétation dense compose un coin de vert profond, sans contraires, les arbres se sollicitent excessivement. Les formes sont sinueuses, les manières flexibles, les lignes accidentées invitent à s'abandonner sans crainte. Dans ce lieu clos, le patient peut simplement être, respirer, se rassembler. C'est le premier jeu du soin, celui qui apaise et qui aide.

JARDIN DES RELATIONS

Le Jardin des Reclus est un espace d'ouverture progressive, un lieu où le lien peut se restituer librement, à son propre rythme. Plus lumineux, plus ouvert, il accueille les rencontres entre patients, proches et soignants dans une atmosphère apaisée mais vivante. Les floraisons accompagnent les saisons, les lectures et les parfums exaltent doucement les sens. Le Jardin devient support d'échange, prétexte à la présence partagée, à la conversation ou au silence à deux. Les spéculations y sont fluides, les seuls peu marqués, favorisant les interactions spontanées. Ici, le soin passe par la relation, par la possibilité de se reconnecter aux autres et au monde.

JARDIN DES HORIZONS

Le Jardin des Hortus ouvre le regard et accompagne le mouvement vers l'extérieur. Les lignes deviennent plus franches, les perspectives plus larges, les attires blanches guident le regard vers le ciel. Les jets d'eau et de lumière rythment le parcours, les floraisons marquent le passage du temps et renouvellent les perceptions. C'est un jardin dynamique, traversé, qui suggère la marche, l'élén, l'autonomie retrouvée. Ici, le pont peut se projeter à nouveau, prouver l'espace, retrouver une capacité d'agir et d'habiter le monde.



LES PATIOS THÉRAPEUTIQUES

Les patios thérapeutiques prolongent le projet de soin en offrant des espaces extérieurs pensés comme de véritables supports du parcours psychiatrique. Pensés comme des lieux à part entière, ils ne sont pas de simples respirations mais des milieux sensibles, capables d'accompagner les états, les besoins et les évolutions des patients.

Le dispositif propose une progression spatiale et émotionnelle, en écho aux étapes du processus thérapeutique. Chaque patio offre une atmosphère singulière, complémentaire des autres, permettant à chacun de trouver en lui adéquation avec son état du moment. À travers la lumière, la végétation, les matériaux et les usages, ces jardins traduisent différentes manières d'habiter le monde, depuis le repli nécessaire jusqu'à la découverte progressive vers l'extérieur. Ils participent ainsi à humaniser le cadre de soin, en offrant des repères sensoriels, des espaces de respiration et des expériences apaisées, favorisant le mieux-être, la relation et la projection.

degré 2



Le programme hospitalier s'organise selon une logique claire, lisible et hiérarchisée. Le rez-de-chaussée constitue un niveau actif et ouvert, en relation directe avec les accès principaux. Il regroupe les fonctions communes (accueil, admissions, cafétéria, etc.) ainsi que les espaces thérapeutiques. Les bureaux de l'UMDP y sont également implantés et bénéficient d'un escalier dédié, situé à proximité de la zone ambulatoire. Les espaces logistiques sont situés dans les zones plus profondes du plan, directement connectés aux circuits de service. Cette organisation dispose clairement les flux techniques des parcours publics, garantissant efficacité et sécurité.

Au premier étage, les espaces plus privés de l'UTDM s'organisent en continuité avec les fonctions thérapeutiques du rez-de-chaussée. Ce niveau accueille également l'unité de soins SSPM et les espaces médicaux et PPS, disposés pour favoriser la proximité fonctionnelle et la coordination des équipes.

Aux étages supérieurs, les unités d'hospitalisation SPA se développent autour de patios, éléments structurants du projet. Les chambres s'ouvrent largement sur la forêt et le paysage, offrant des vues apaisantes et participant au bien-être des patients. Les bureaux, salles de soins et locaux de soutien s'orientent vers les patios intérieurs.

Au sous-sol (-1), l'accès au parking et aux livraisons est implanté dans la partie la plus basse de la topographie, réduisant la longueur des rampes. La zone de livraison est directement reliée aux espaces logistiques du rez-de-chaussée, assurant la fluidité des flux. Le parking, rationnellement organisé, permet un accès direct des visiteurs vers le hall d'accueil.

La salle de sport est également soumise au sous-sol (-1). Semi-enterrée, elle bénéficie d'un éclairage naturel grâce à des ouvertures en relation avec le rez-de-chaussée. Les vestiaires y sont implantés en lien direct avec la salle de sport et les espaces du personnel.



LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND
LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND
LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND
LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND	LIBC22 COMMAND

MATERIALITÉ ET ATMOSPHÈRE

À l'extérieur, la façade est structurée par une trame régulière de poteaux verticaux en bois, qui agit comme un filtre spatial en apportant profondeur, intimité et modulation des vues. Des dalles en béton en porte-à-faux prolongent les planchers et assurent une protection solaire passive, contribuant à l'équilibre entre apports lumineux et confort thermique.

Des protections solaires en projection complètent ce dispositif en permettant une régulation fine de la lumière naturelle et de la privacité.

Les baies vitrées nous offrent un apport généreux en lumière et des continuités visuelles avec l'extérieur. Leurs surfaces réfléchissantes captent la végétation environnante, renforçant le lien avec le paysage et la perception changeante de la façade.

Les espaces intérieurs privilégient une organisation claire et des ambiances apaisées, en cohérence avec l'éthique de soins. Le projet s'éloigne des codes hospitaliers conventionnels pour proposer des atmosphères chaleureuses et domestiques.

La matérialité repose sur une palette sobre et cohérente : parois en bois aux qualités tactiles et acoustiques, menuiseries fines, et sol en terrazzo noir usagé, durable et continu.

Les murs des chambres sont revêtus d'un crépi minéral à la chaux, dont les propriétés hygrothermiques et la texture nuancée permettent une diffusion douce de la lumière et une profondeur perceptive des surfaces.

La végétation est intégrée à toutes les échelles du projet. Elle participe à la qualité d'usage, au confort microclimatique et à l'ambiance générale. Associée aux jeux d'ombres et de lumière, elle devient un élément constitutif de la matérialité et de l'atmosphère intérieure.

Rendu 2^e degré, extraits

CIRCULATION ET STRUCTURE SPATIALE

L'entrée principale, située au nord-ouest, prolonge naturellement l'axe majeur du campus. Elle s'ouvre sur un parvis calme et protégé, défini par trois façades qui en cadrent l'espace.

À l'intérieur, la circulation principale est claire et généreuse. Ponctuée de percées visuelles vers les patios et les jardins, elle se prolonge jusqu'à la cafétéria, largement ouverte sur une terrasse orientée vers le paysage.

Aux étages, ce principe d'organisation se répète. Les niveaux sont reliés par deux escaliers ouverts, situés aux intersections des circulations, complétés par des ascenseurs et six cages d'escaliers secondaires intégrées aux noyaux techniques.

La zone des admissions, située à proximité de la dépose ambulances, est connectée au parcours principal tout en restant spatialement distincte, afin d'offrir sécurité, discrétion et sérénité aux nouveaux patients.

Les niveaux souterrains accueillent le parking, les espaces techniques et les zones logistiques, garantissant un fonctionnement fluide et discret.



HÔPITAL, VENISE, ITALIE, 1965, LE CORBUSIER

La circulation des étages supérieurs s'organise autour de l'intersections principales, structurées par des escaliers publics ouverts. Ces nœuds sont prolongés par des espaces de séjour, conçus comme des élargissements des circulations et orientés vers les patios et le paysage environnant. Cette configuration permet des déplacements clairs et flexibles, tant pour le personnel que pour les patients, tout en maintenant des repères visuels constants.

Aux extrémités de chaque axe se trouvent les espaces de vie des patients, intégrant des loggias, des salles communes et des postes de soins. En lien avec les nœuds de circulation, ces espaces établissent une structure spatiale lisible, dans laquelle les corridors débuent et s'achèvent sur des lieux significatifs plutôt que de fonctionner comme de simples liaisons. Cette organisation est particulièrement essentielle dans un programme hospitalier, où la clarté spatiale contribue directement au confort et à l'orientation des patients.

Une approche comparable se retrouve dans le projet d'hôpital de Venise (1965) de Le Corbusier, où la circulation est conçue non pas comme un système résiduel, mais comme une séquence reliant des nœuds programmatiques majeurs. Les corridors y changent de position à l'entrée de ces nœuds, évitant ainsi une linéarité excessive et renforçant le rythme spatial. Ce principe est ici réinterprété afin d'assurer à la fois cohérence et variation dans l'organisation générale du projet.



SECTION DE CIRCULATION

UN ÉLÉMENT GÉNÉRAL : UN ÉLÉMENT GÉNÉRAL : PETIT
 ENTRÉE PRINCIPALE : ENTRÉE ADJONCTIVE : ENTRÉE PRINCIPALE
 ENTRÉE PRINCIPALE : ENTRÉE ADJONCTIVE : ENTRÉE PRINCIPALE

RÉUTILISATION DES MATÉRIAUX

Les matériaux de l'immeuble Les Labs sont systématiquement récupérés et réutilisés. Les carreaux de terrazzo noir et blanc sont remis, concassés et réincorporés à un nouveau terrazzo coulé en place. Ce mélange contient du verre, des granulats de béton recyclé provenant de la démolition ainsi que des fragments des panneaux réfléchissants rouges existants. Ce nouveau terrazzo est appliqué sur la majorité des niveaux du projet.

Le béton récupéré est également utilisé pour les aménagements extérieurs, comme granulat pour les revêtements et les couches de fondation. Les nouveaux cheminements reprennent la matérialité du site existant et reposent sur des couches de base en béton recyclé. Les éléments de plus grande dimension sont réemployés directement dans les surfaces extérieures.

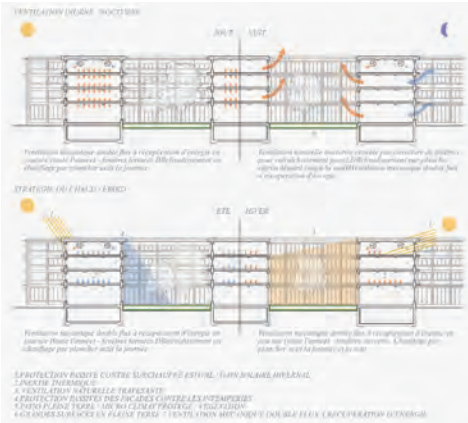
Les pavés de verre issus du bâtiment existant sont démontés puis réinstallés dans les parties hors sol du parking, le long de la pente sud. Ils apportent de la lumière naturelle aux espaces de stationnement et aux locaux techniques.

Les matériaux sont réemployés sur site par des transformations simples, limitant les déchets et l'apport de nouvelles ressources.



Rendu 2° degré, extraits





EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIE

Le projet d'hôpital psychiatrique à Genève s'inscrit dans une démarche ambitieuse de neutralité énergétique et écologique, en réponse aux exigences du standard THPE neuf avec une sensibilité marquée aux critères écologiques. L'établissement devra allier performance énergétique, confort des occupants et respect de l'environnement, tout en intégrant des solutions low-tech, biosourcées et adaptées au contexte psychiatrique.

Le système de chauffage s'appuiera sur une solution transitoire en attendant le raccordement au réseau de chaleur à distance (CAD) du SIG. Une demande de raccordement sera déposée auprès des SIG.

En parallèle, une PAC sur sondes géothermiques sera mise en place pour le refroidissement actif et en complément pour la production d'ECS. Cette technologie garantit une efficacité énergétique élevée et une grande stabilité de la température, tout en s'intégrant parfaitement dans une démarche bas carbone.

L'émission de chaleur et de refroidissement actif sera assurée par un plancher chauffant/rafraîchissant pour assurer un confort thermique homogène et une diffusion douce de la chaleur ou de la fraîcheur, tout en limitant les pertes énergétiques. Des thermostats individuels permettront un contrôle précis de la température dans chaque chambre et espace commun.

L'enveloppe du bâtiment sera conçue pour garantir une performance thermique optimale ($U=0,1\text{W/m}^2\text{°C}$ pour les parois opaques et $U=1\text{W/m}^2\text{°C}$ pour les fenêtres en triple vitrage), avec une isolation biosourcée privilégiant la fibre de bois, un matériau renouvelable et à faible empreinte carbone. Une continuité d'isolation sera assurée, notamment au niveau des ponts thermiques, où des rupteurs thermiques (casquettes) seront mis en place pour réduire les déperditions.

La structure sera majoritairement en bois, complétée par du béton recyclé, afin de réduire l'impact environnemental tout en assurant une bonne inertie thermique.

Des protections solaires extérieures de type stores à toile opaque seront installés sur toutes les parois vitrées pour limiter les apports solaires extrêmes, maximiser les apports solaires hivernaux tout en permettant une régulation naturelle de la lumière. Ces protections seront asservies sur une station météo pour s'adapter aux besoins thermiques et visuels, sans compromettre le confort des occupants.

Une stratégie de végétalisation saisonnière sera déployée autour du bâtiment, avec des essences feuillues choisies pour leur capacité à :

- Limiter les apports solaires en été grâce à leur feuillage dense,
- Maximiser les apports solaires en hiver grâce à la chute des feuilles.

Cette approche permettra de réduire l'effet d'îlot de chaleur en été et d'optimiser l'apport passif de chaleur en hiver, tout en améliorant le cadre de vie des patients et du personnel. Cette stratégie est complétée par des patios comme îlot de fraîcheur avec une source d'eau.

Une ventilation mécanique double flux à récupération d'énergie sera installée dans l'ensemble du bâtiment (rendement de l'échangeur $\geq 80\%$) pour minimiser les déperditions énergétiques.

En complément, une ventilation nocturne naturelle en période estivale sera mise en place au niveau des couloirs et patios via la possibilité d'ouvrir les fenêtres afin de créer un tirage thermique, favorisant le rafraîchissement passif des espaces communs. Cette solution limitera le recours au refroidissement mécanique, source majeure de consommation électrique.

Un soin particulier sera apporté à l'acoustique des gaines de ventilation pour éviter toute nuisance sonore dans les espaces de soin et de vie, et des capteurs de CO_2 permettront d'ajuster le débit d'air en fonction des besoins réels, garantissant une qualité d'air optimale sans surconsommation.

L'éclairage sera conçu pour maximiser l'apport de lumière naturelle grâce à de grandes surfaces vitrées. Des stores à toile opaque permettront de contrôler l'éblouissement et les apports thermiques.

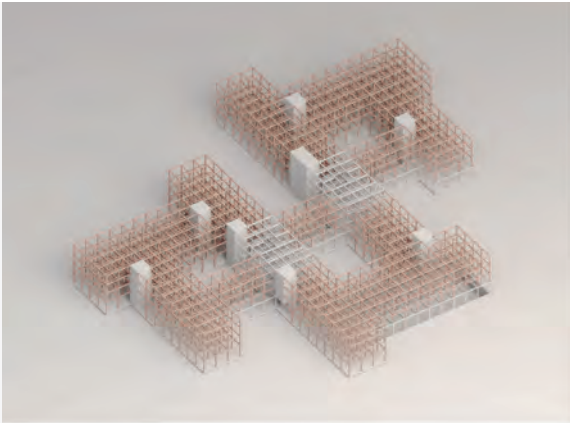
Un éclairage LED intelligent, équipé de détection de présence et de gradation automatique, complètera cette approche pour garantir un éclairage efficace et adapté aux besoins des occupants.

Pour respecter la loi sur l'énergie genevoise, le projet intégrera une couverture maximale en panneaux photovoltaïques en toiture, afin de couvrir une part significative des besoins électriques du bâtiment. Ces panneaux permettront une autosuffisance réduisant ainsi la dépendance au réseau et l'empreinte carbone de l'établissement.

La conception du bâtiment permettra une évolution future des systèmes énergétiques, avec des réseaux modulables.

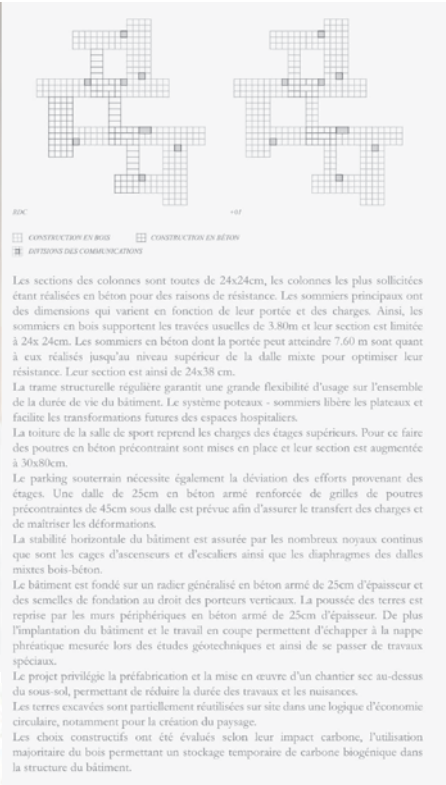
Un bilan carbone analysera le cycle de vie des matériaux et des systèmes, conformément aux exigences genevoises.

Le projet d'hôpital psychiatrique à Genève, conçu selon les principes THPE neuf et écoresponsables, repose sur une approche globale intégrant des solutions performantes en matière d'isolation, de chauffage, de ventilation, d'éclairage et d'énergies renouvelables. Les choix techniques retenus (isolation biosourcée, PAC géothermique, ventilation DF, panneaux PV, etc.) garantissent une performance énergétique optimale, un confort accru et un impact environnemental minimal.



STRUCTURE PORTEUSE ET SYSTÈME CONSTRUCTIF

La construction recourt autant que possible à la préfabrication afin de réduire la durée des travaux de construction. La structure porteuse est essentiellement en bois et est basée sur une trame répétitive et régulière de $3,80 \times 3,80\text{m}$. Les exceptions nécessaires aux enjeux spatiaux sont traitées en adaptant le matériau de construction et les sommiers principaux sont alors réalisés en béton. La structure est apparente partout où cela est possible ce qui renforce le projet architectural. À chaque étage, elle est composée d'une structure primaire de colonnes et de sommiers en bois ou en béton sur lesquelles s'appuie la structure secondaire de dalle mixte bois-béton. Les colonnes, sommiers et planchers mixtes sont préfabriqués en atelier et assemblés sur chantier. Les charpentes en bois sont réalisées en bois lamellé collé GL24/28h issu des forêts suisses.



6° rang, 6° prix : projet n°10
Groupement GMP + FERRARI ARCHITECTES

architecte Groupement GMP + FERRARI ARCHITECTES, 1003 Lausanne collaborateur·rice·s Sébastien ZWISSIG	ingénieur·e civil·e Ingeni SA 1004 Lausanne collaborateur·rice·s Oscar VALEIRAS	architecte paysagiste WES GmbH LandschaftsArchitektur 22303 Hamburg collaborateur·rice·s Michael KASCHKE
ing. physique du bâtiment EnBat ingénieurs SA, 1700 Fribourg collaborateur·rice·s Paul BOURDOUKAN		



Maquette 1^{er} degré

Quadrifolia

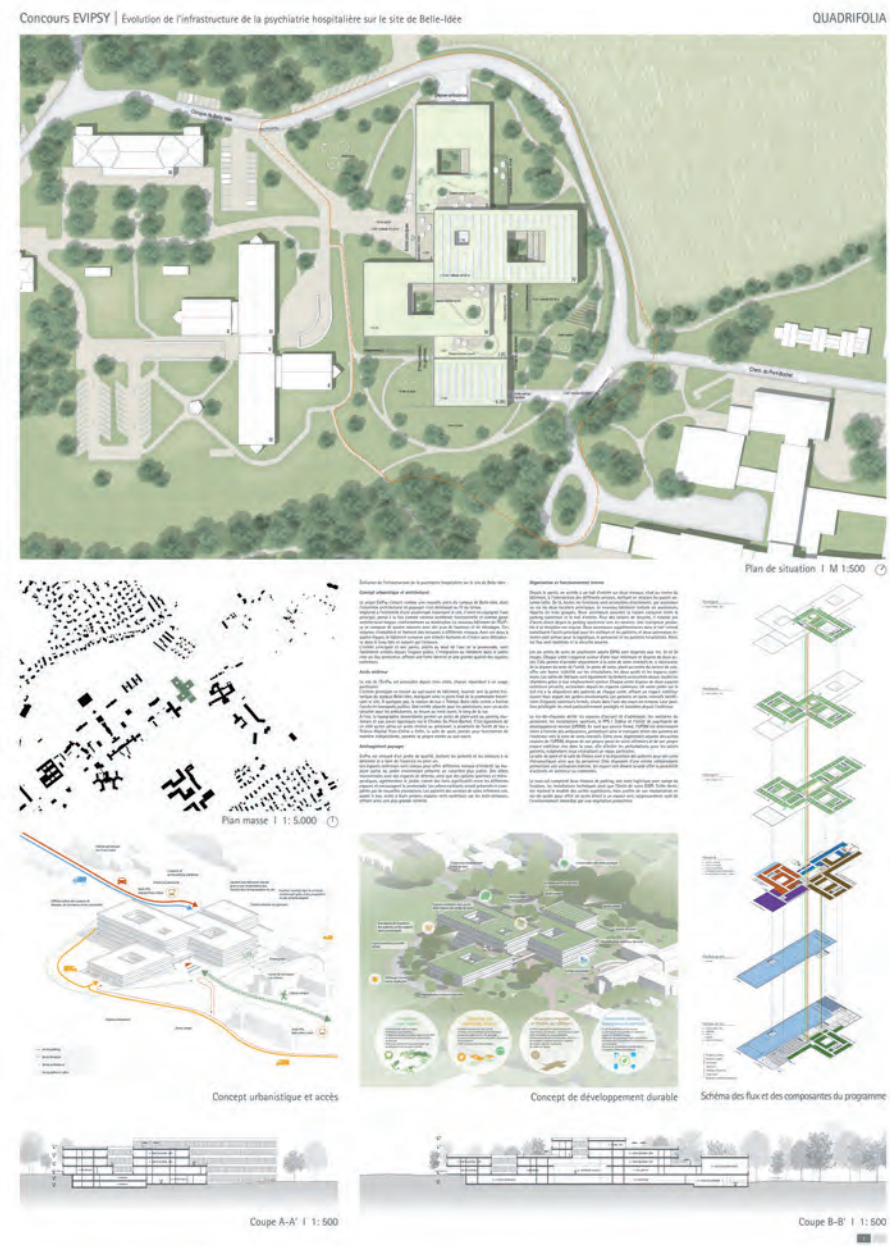
recommandations pour le 2e degré

Parti urbanistique

Le concept urbanistique du projet, basé sur une implantation du bâtiment à l'extrémité de l'axe longitudinal de la composition du plan Juvet et al. de 1901, est considéré comme l'une des qualités majeures du projet. La forme quadrifoliée qui donne son titre au projet permet de libérer de manière précise et subtile des espaces définissant l'entrée principale au sud-ouest, le bâtiment du service de psychiatrie gériatrique au sud, l'Hôpital des Trois-Chêne au sud-est et les domaines agricoles au nord. Cette implantation permet d'exploiter les niveaux du terrain naturel, ce qui devra être confirmé lors du développement du projet, en vue de réduire autant que possible les volumes d'excavation.

Les accès sont aisément et rapidement identifiables, pour les différents publics comme pour les ambulances et les services logistiques. Toutefois, la traversée du bâtiment d'est en ouest ne semble pas être envisagée par les auteurs, alors qu'elle pourrait enrichir notablement le projet.

Il découle de la forme urbaine que les divers cheminements disposés en circonvallation du bâtiment offrent un potentiel intéressant, qui pourra être affiné et renforcé lors de l'élaboration du projet paysager. Le jury relève toutefois que le débordement en sous-sol par rapport à l'assiette apparente du bâtiment altère le caractère apparemment homogène des aménagements extérieurs. En répétant le dispositif quadrifolié du bâtiment du service de psychiatrie gériatrique, le projet trouve une relation harmonieuse avec celui-ci, tout comme avec celui de l'Unité UTHA d'addictologie.



Rendu 1^{er} degré, 1^{ère} planche



Rendu 1^{er} degré, 2^{ème} planche

Parti architectural

Les gabarits différenciés des quatre corps du bâtiment offrent un potentiel de développement intéressant, tout en atténuant sa massivité volumétrique. Il en résulte cependant une multiplicité de connections particulières entre les quatre corps, qui devront être soigneusement résolues. Si le parti retenu de différenciation volumétrique valorise les qualités de relation avec son environnement, il affecte logiquement la compacité du projet. Le jury attire l'attention des auteurs sur ce point, en les incitant à proposer des stratégies de compensation tant qualitatives que quantitatives.

Plusieurs patios permettent d'accroître l'apport de lumière naturelle pour les locaux ne disposant pas d'un contact direct en façade, ce qui paraît bénéfique pour le réglage de la qualité des espaces intérieurs. Le jury attend toutefois que ces différentes ambiances intérieures soient plus finement développées et présentées en détail, de manière à permettre d'évaluer leur effet sur les patients et les personnels soignants. Le traitement des façades n'est pas renseigné à ce stade. Il représente le principal enjeu pour les concepteurs, notamment en relation avec le traitement architectural de la sécurisation des patients.

La grande variété de relations entre les pleins et les vides, qui offre un potentiel clairement différencié de l'exploitation des terrasses en toiture, représente une des forces du projet. Elle devra cependant être confirmée lors de son développement.

Le projet développe une assez grande surface de plancher au regard de la surface utile demandée au programme des locaux. Il conviendra de proposer une meilleure rationalisation de l'espace afin de mieux rentrer dans l'épure envisagée par le maître d'ouvrage en faisabilité.

Qualités spatiales

Le dispositif d'organisation du plan paraît efficace et généralement clair. Les auteurs devront cependant vérifier les situations critiques générées par les angles rentrants, notamment en ce qui concerne les vues directes et plongeantes. Les circulations verticales et horizontales sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les grandes longueurs étant séquencées par la présence d'événements spatiaux latéraux. Les extrémités des couloirs devront néanmoins faire l'objet d'une attention particulière lors du développement du projet. Les espaces de transition et de seuil sont encore traités de manière sommaire, il conviendra de les étudier de manière plus détaillée et approfondie.

Le projet offre de nombreuses possibilités de prolongements extérieurs, que ce soit au moyen de terrasses, de patios ou de balcons. Encore relativement uniformisées, elles devront être affinées et personnalisées lors du développement du projet. Les dispositifs architecturaux de sécurisation ne sont pas renseignés à ce stade du projet. Le jury attire l'attention des auteurs sur cet aspect fondamental du projet, en veillant à ce que ces dispositifs ne génèrent pas un sentiment d'enfermement, tout en préservant l'intégrité physique et l'intimité des patients.

Si le projet semble offrir une grande variété de stimulations spatiales, il doit encore régler plus finement les questions de la préservation de l'intimité des patients. Les choix de matérialisation devront être précisés dans la perspective de participer à la qualité des atmosphères susceptibles de favoriser le bien-être.

Paysage et aménagements extérieurs

Le jury relève une proposition dans la continuité du système de bâtiments dans un parc propre au site de belle-Idée mais déplore une résolution trop schématique des aménagements. Une attention particulière doit être portée à la hiérarchie et au dimensionnement des cheminements et à leur réelle utilité. Le jury attend un développement orienté davantage sur les ambiances et usages que sur une programmation des sous-espaces. Il émet des doutes quant à la pertinence d'une succession de balcon dans les cours intérieures qui tend à les transformer en simple puits de lumières sans plus-value en termes d'usage.

Construction, structure et durabilité

Le concept structurel devra être rationnel et clairement défini. L'équipe s'assurera notamment d'une descente de charges cohérente jusqu'aux fondations. La plantation d'arbres sera limitée au-dessus des dalles de sous-sol afin d'éviter la création de fosses de plantation importantes et les surcharges qui en résulteraient. Dans le cas de structures intégrant des sommiers, le projet devra démontrer comment le passage des services est pris en compte. Enfin, la structure proposée devra également offrir une résistance au feu suffisante, conforme aux exigences d'un bâtiment hospitalier.

En outre, le projet devra répondre au standard genevois sur l'énergie « Très Haute Performance Energétique (THPE) ». Cela implique des choix architecturaux et techniques permettant de respecter les limites prescrites. Les projets devront, à ce titre, détailler le traitement des façades selon les orientations ainsi que leur concept climatique global, en précisant notamment les dispositifs mis en œuvre pour garantir le confort estival et assurer un contrôle de la lumière naturelle de la part des occupants.

Le projet devra vérifier la conformité avec l'Art. 15 relative à la loi sur le travail (OLT 3) et l'accès à la lumière du jour dans les espaces de travail. Il devra accorder une attention particulière à l'éclairage naturel notamment dans les espaces qui se trouvent en second jour, sous de larges porte-à-faux ou en regard des cours intérieures. Le projet devra justifier les choix programmatiques opérés pour les zones faiblement éclairées, revoir les affectations (si nécessaire) et décrire les stratégies retenues pour y améliorer la qualité lumineuse. Dans les espaces interstitiels de grande hauteur, le projet devra définir les traitements acoustiques envisagés afin d'assurer le confort d'usage de ces volumes.

Le stationnement des vélos sera séparé de celui des voitures, avec des accès dédiés et facilement praticables à vélo. D'autre part, l'espace dédié à la logistique devra être revu pour améliorer les manœuvres et visibilité. Enfin, le nombre de places de parking est insuffisant et doit répondre au programme.

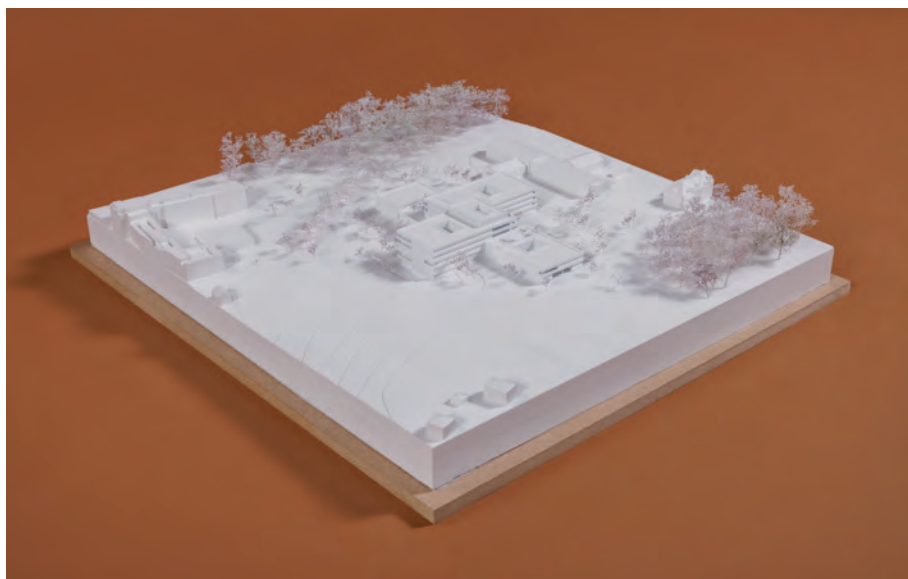
Remarques utilisateurs

Le parti pris, simple et lisible, est apprécié. L'organisation des unités de soin, si elle est globalement cohérente, devrait être revue de manière à ne pas laisser une unité de soin seule (les unités de soin doivent fonctionner par deux, avec des espaces communs, comme mentionné dans le programme). Les zones de soins sont bien définies, mais la limite entre deux unités doit encore être précisée.

Les flux verticaux entre sous-sol et étages supérieurs sont cohérents. Attention cependant aux fins de couloir sans lumière. L'entrée camion est à vérifier, notamment du fait de son positionnement en face de l'arrêt TPG. Un concept de sécurité pour les grands espaces verts en toiture doit être défini. Les patios intérieurs manquent de générosité.



Plan masse du 2° degré



Maquette du 2° degré

Le projet maintient son concept urbanistique, basé sur une implantation du bâtiment à l'extrémité de l'axe longitudinal de la composition du plan Juvet, ce qui avait été considéré comme l'une de ses qualités majeures. Sa forme quadrifoliée lui permet de libérer de manière précise et subtile des espaces définissant l'entrée principale au nord-ouest, le bâtiment du service de psychiatrie gériatrique au sud, l'hôpital des Trois-Chênes au sud-est et les domaines agricoles au nord. Cette forme lui permet par ailleurs de s'insérer assez harmonieusement dans le dévers du terrain naturel. En répétant un dispositif analogue au bâtiment du service de psychiatrie gériatrique, le projet trouve une relation harmonieuse avec celui-ci, tout comme avec celui de l'unité UTHA d'addictologie.

Les accès sont aisément identifiables, pour les différents publics comme pour les ambulances et les services logistiques. Toutefois, la traversée du bâtiment d'est en ouest, qui avait été suggérée par le jury, n'a pas pu être sensiblement améliorée. Le jury apprécie que le débordement en sous-sol présent lors du premier degré ait pu être corrigé.

Les gabarits différenciés des quatre corps du bâtiment offrent un potentiel de développement intéressant, tout en atténuant la massivité volumétrique de l'ensemble. Il en résulte cependant une multiplicité de connections particulières entre les quatre corps, lesquelles n'ont été que très partiellement résolues. Plusieurs patios permettent d'accroître l'apport de lumière naturelle pour les locaux. Le jury est toutefois resté sur sa fin en ce qui concerne le développement des ambiances intérieures, la répétition fastidieuse de couloirs uniformes et fonctionnels ne promettant aucun effet bénéfique pour les patients et le personnel soignant. Le grand atrium abritant les circulations verticales est représenté de façon fictive, promettant faussement des dégagements visuels inexistantes. Les aménagements intérieurs des chambres n'ont malheureusement pas été traités.

Dans l'ensemble, les unités du secteur de psychiatrie adulte sont fonctionnelles et présentent globalement un agencement structuré, organisé en forme de carré, permettant une circulation et un flux des personnes des patients en adéquation avec le concept exprimé. L'entrée de l'unité ne débouche pas directement sur le bureau infirmier. L'accès à celui-ci nécessite un passage à proximité de l'entrée d'une chambre avant d'atteindre le bureau infirmier ouvert, ce qui peut constituer un point critique en termes d'organisation. Chaque unité dispose d'un accès vers l'extérieur. Toutefois, des espaces extérieurs de dimensions plus importantes et présentant une fonctionnalité accrue aurait été souhaité.

Concernant l'UPDM, la zone de dépose des ambulances semble située à proximité immédiate de l'accès à l'unité, ainsi que des chambres, ce qui reste délicat en termes de cohabitation. En revanche, la configuration de cette unité, de plain-pied et disposant

d'un accès direct vers l'extérieur, est bien adaptée aux besoins spécifiques de cette population.

Malgré l'efficacité du dispositif d'organisation du plan, les situations critiques générées par les angles rentrants, notamment en ce qui concerne les vues directes et plongeantes, ont été réglées a minima en y accolant des fonctions supposément moins sensibles. Les extrémités des couloirs ne semblent pas avoir fait l'objet d'une attention particulière, tout comme les espaces de transition et de seuil qui restent traités de manière sommaire. Bien que le jury les y ait invités, les auteurs n'ont pas développé les nombreuses possibilités de prolongements extérieurs (terrasses, patios ou balcons). Il en va de même pour les dispositifs architecturaux de sécurisation, qui ne sont pas davantage renseignés qu'ils ne l'étaient au premier degré. Le traitement des façades a également laissé le jury perplexe. Leur banalité ne permet pas de distinguer ce projet d'autres types de programmes (écoles, tertiaire, etc...).

Du point de vue des aménagements extérieurs, le jury peine à identifier une intention d'ensemble clairement formulée. La proposition apparaît globalement figée et ne parvient pas à exprimer la dimension poétique, créative et fonctionnelle attendue dans l'articulation entre intérieur et extérieur. Si le jury souligne l'effort de dégager un espace en pourtour du bâtiment ainsi qu'une accessibilité lisible vers l'entrée, il regrette une résolution encore très schématique. Le traitement des abords, notamment à l'ouest, interrompt ce qui aurait pu constituer un parcours de promenade continu, au profit d'un traitement davantage logistique, assimilable à un espace d'arrière.

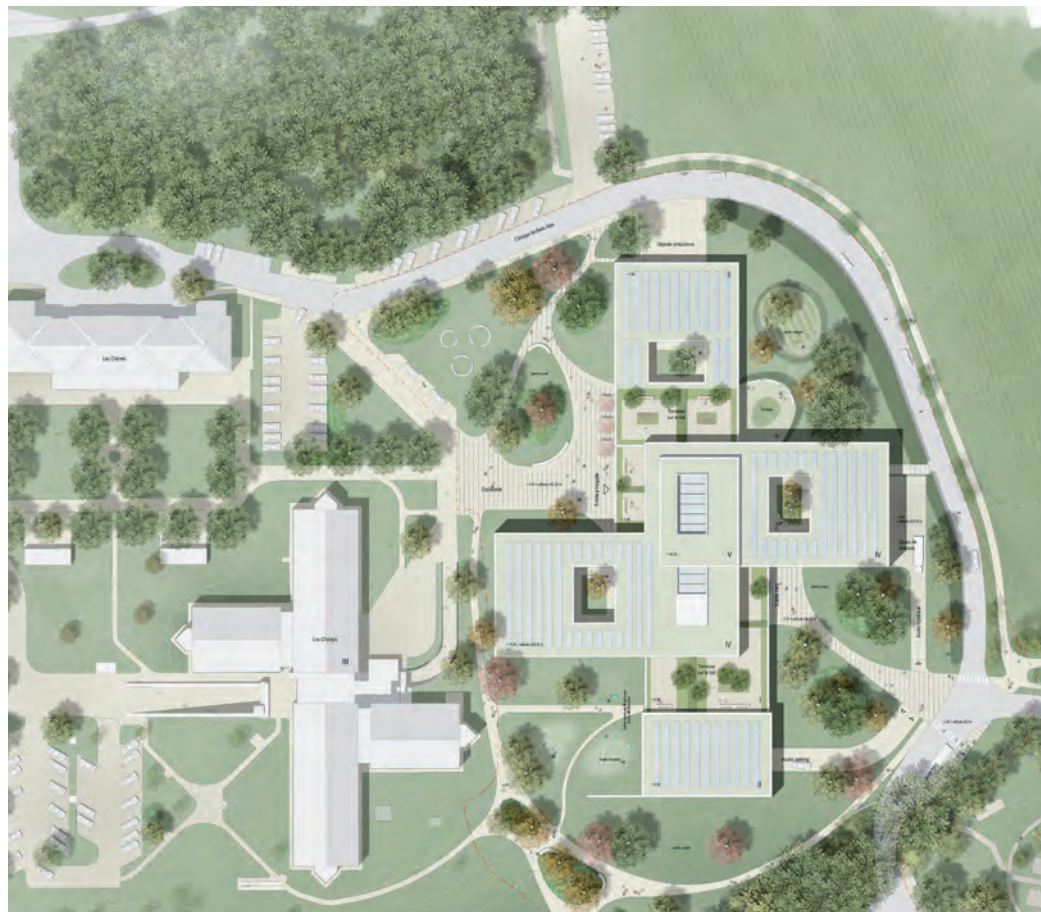
Le jury observe également que les ambiances des cours intérieures, peu développées, sont davantage appréhendées comme des puits de lumière que comme de véritables lieux de vie, limitant leur potentiel d'usage et d'appropriation. Enfin, le manque d'indications relatives aux palettes végétales, conjugué à des représentations graphiques peu engageantes, en particulier la présence de haies monospécifiques en terrasse et l'absence de prise en compte explicite des dispositifs de protection contre la chute, témoigne d'une approche insuffisamment aboutie.

Le projet adopte une trame régulière avec des poteaux en bois et des planchers préfabriqués, faits de solives en bois et d'un remplissage en argile non structurel, qui reposent sur des poteaux et des poutres également en bois. Le tout est contreventé par des noyaux en béton qui descendent jusqu'au sous-sol, également en béton. .

Ce choix de matériaux (bois, terre crue) contribue positivement à l'empreinte carbone du projet. Les stores extérieurs, la ventilation naturelle/hybride, les sondes géothermiques et la production photovoltaïque sont de bonnes orientations. L'usage de la terre crue pour activer la masse thermique contribue au confort estival. L'accès à la lumière naturelle sera limité dans certaines salles très allongées, ainsi que dans les étages inférieurs donnant sur les cours intérieures. On note une limitation des espèces

végétales dans une faible épaisseur de terre et un renforcement structurel nécessaire pour les dalles des cours intérieures, ce qui aura un impact sur le bilan carbone.

De manière globale, le jury regrette vivement que le projet Quadrifolia n'ait pas exploité tout son potentiel et n'ait évolué que dans une mesure anecdotique entre les deux degrés, sans que les auteurs ne s'emparent des questions essentielles relatives à l'architecture du soin, soulignées tant dans le cahier des charges que lors de la critique intermédiaire.



Rendu 2^e degré, extraits

Urbanisme et concept architectural

Le bâtiment EviPsy est conçu comme un complément et un futur élément de l'ensemble architectural et paysager du Campus Belle-Idée, fruit de l'évolution historique. Il se situe au bout d'une promenade traversant le campus, qui, conformément au plan directeur, doit être valorisée fonctionnellement et esthétiquement comme voie d'accès principale.

Le nouveau bâtiment EviPsy se compose de quatre volumes échelonnés et décalés. Ceux-ci se croisent et forment des terrasses à différents niveaux. Avec sa hauteur modérée de deux à quatre étages, le bâtiment s'intègre harmonieusement et avec sensibilité aux structures architecturales et paysagères environnantes. Grâce à sa situation au bout de l'axe de la promenade, l'adresse, avec son entrée principale et son parvis, est clairement visible depuis l'espace public. L'intégration protectrice du bâtiment dans les jardins crée un haut niveau d'identification et de qualité spatiale extérieure.

Le nouveau bâtiment de l'EviPsy se caractérise par un langage architectural moderne et élégant, avec une structure horizontale des façades. Des matériaux chauds et naturels tels que le bois, la céramique et l'argile créent une atmosphère agréable et propice au bien-être, tant pour les patients et leurs proches que pour le personnel des HUG. En tant que lieu de vie, l'architecture contribue à la thérapie et à la guérison.

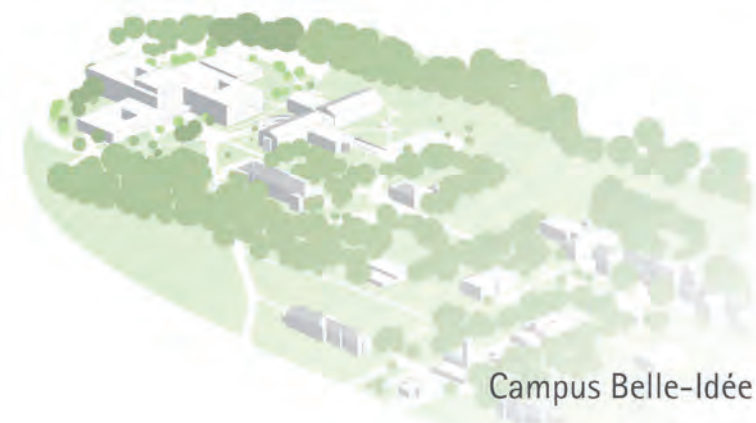
Les couleurs de l'EviPsy s'inspirent des bâtiments existants du campus Belle-Idée, avec des façades en crépi principalement beiges et des volets verts. Les bandes horizontales saillantes de la façade du nouveau bâtiment, en céramique, ont une teinte beige assortie, tandis que les éléments à lamelles en bois sont verts. L'EviPsy perpétue ainsi cette tradition de manière moderne et s'intègre parfaitement dans le contexte historique du campus.

Accès extérieur

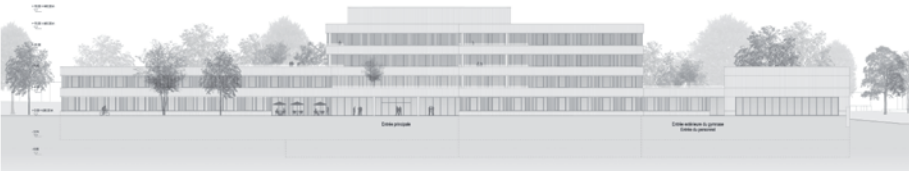
Le site d'EviPsy est accessible depuis trois côtés différents. L'entrée principale se situe au sud-ouest du nouveau bâtiment et fait face au site historique du campus Belle-Idée. Elle marque ainsi le point final de la promenade qui traverse le site. L'arrêt de bus «Thônex, Belle-Idée Centre» se trouve à proximité de l'entrée principale. De l'autre côté, au nord-est, une autre entrée est prévue pour les personnes venant de l'arrêt de bus «Thônex, Hôpital Trois-chêne». Les deux entrées sont reliées à l'intérieur par un atrium et il est possible de traverser le bâtiment d'est en ouest. Un accès séparé à l'accueil avec une voie d'accès protégée pour les ambulances se trouve du côté nord-ouest, près de la route.

Les voitures et les camions peuvent accéder à l'EviPsy depuis l'est par le Chem. du Pont-Bochet. Les deux accès au parking souterrain et à la zone de livraison au 1^{er} sous-sol sont de plain-pied en raison du terrain en pente à l'est. Le parking est accessible depuis l'extérieur par un accès piétons indépendant de l'EviPsy, ce qui permet également aux utilisateurs des bâtiments adjacents d'y accéder.

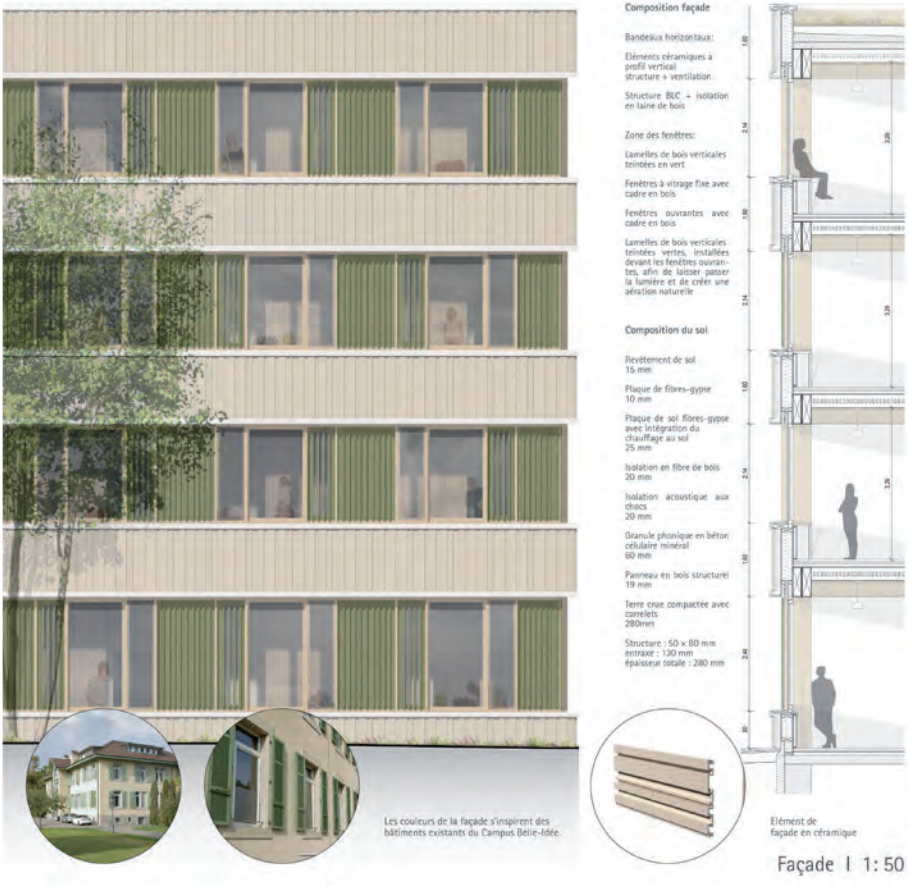
La salle de sport peut également être utilisée indépendamment de l'EviPsy et dispose donc de sa propre entrée sur le côté sud-ouest.



Campus Belle-Idée



Rendu 2° degré, extraits



Coupe C-C' | 1:100



Organisation et fonctions internes

Depuis le parvis, on accède au hall d'entrée et à l'atrium qui y est relié. L'atrium, baigné de lumière et s'élevant sur plusieurs niveaux, constitue le cœur et l'espace central de circulation de l'ÉviPsy. Il se situe à l'intersection des volumes des unités et relie toutes les zones du bâtiment entre elles. La partie sud-est de l'atrium s'étend jusqu'au premier sous-sol, où elle relie l'entrée secondaire à la circulation principale. Ce secteur sert également d'entrée principale depuis le parking souterrain vers l'ÉviPsy. Toutes les fonctions sont accessibles directement depuis l'atrium, par ascenseur ou par les deux escaliers principaux. Le nouveau bâtiment dispose de deux ascenseurs pour les visiteurs et les patients et de deux ascenseurs plus grands, adaptés au transport de matériel et de lits.

Rez-de-chaussée
Le rez-de-chaussée abrite les espaces d'accueil et d'admission, les vestiaires du personnel, les installations sportives, le PPS/Zephyr et l'Unité de psychiatrie de développement mental (UPDM). En tant que service fermé, l'UPDM est directement reliée à l'entrée des ambulances, permettant ainsi le transport direct des patients de l'extérieur vers la zone de soins intensifs. Cette zone, légèrement séparée des autres couloirs de l'UPDM, dispose de son propre poste de soins infirmiers et de son propre espace extérieur clos dans la cour. Cela permet d'éviter de déranger les autres patients, notamment ceux nécessitant un repos particulier. Les espaces extérieurs particulièrement protégés et fermés de l'unité de soins intensifs sont situés dans deux des trois cours intérieures, séparées les unes des autres au rez-de-chaussée. Il existe également un jardin surveillé au rez-de-chaussée pour les patients de la « sous-unité de transition ». La salle de sport et la salle de fitness sont à la disposition des patients pour des soins thérapeutiques et du personnel.

Cet espace dispose également d'une entrée indépendante depuis l'extérieur, permettant ainsi l'utilisation de la salle de sport en extérieur. Une pelouse située juste devant la salle de sport permet la pratique d'activités sportives en extérieur ou une combinaison d'activités intérieures et extérieures.

Étages 1 à 3
Les six unités de soins psychiatriques pour adulte (SPA) ainsi que la SSP sont situées aux étages supérieurs (étages 1 à 3). Pour des raisons de synergie, la SSP est située directement au-dessus de l'UPDM. Chaque unité modulaire est organisée en anneau autour d'une cour intérieure et dispose de deux accès. Cela permet d'accéder séparément à la zone de soins intensifs et, si nécessaire, de la séparer du reste de l'unité. Les locaux techniques sont situés au niveau des accès aux unités, à l'interface entre les circulations principales et les espaces de soins. Leur position permet un approvisionnement et une gestion logistique aussi bien depuis l'intérieur que depuis l'extérieur de l'unité. Le poste de soins, les locaux infirmiers et les bureaux du personnel sont implantés au centre de l'unité, le long du patio intérieur. Cette position offre une bonne visibilité sur les couloirs desservant les chambres, sur les deux accès de l'unité ainsi que sur les espaces de séjour. Les salles de thérapie sont disposées à chaque étage le long de l'atrium, en position centrale, et peuvent être utilisées de manière mutualisée selon les besoins.

Une grande attention est accordée à la lumière naturelle dans les espaces de vie, mais aussi dans d'autres zones, comme les couloirs. Ces derniers bénéficient de leur emplacement le long des cours intérieures et débouchent sur des fenêtres à leurs extrémités. Chaque unité dispose de plusieurs espaces extérieurs privés, séparés des jardins environnants. À l'extrémité de chaque unité de soins se trouve une loggia généreuse, accessible depuis les espaces de séjour. L'espace commun composé de la salle à manger, du salon TV et de la loggia est systématiquement organisé entre les deux ailes de chambres correspondant aux « zones de soins standards » et « zone de soins de stabilisation ». La « zone de soins intensifs » peut être isolée du reste de l'unité et dispose également de son propre espace extérieur sécurisé, accessible depuis la salle polyvalente associée. Depuis les zones de thérapie situées le long de l'atrium, on accède également aux jardins sur toiture ou aux loggias, qui sont disposées sur les côtés courts de la zone de l'atrium.

Les balustrades de 0,90 m de haut des loggias et des jardins sur le toit sont complètes par des extensions vitrées, ce qui donne aux parapets une hauteur totale de sécurité de 1,20 m (1,60 m dans les espaces extérieurs clos) sans obstruer la vue. Les jardins sur le toit sont en outre bordés et protégés par des éléments végétaux. Ceci empêche l'accès direct aux balustrades et sépare également les espaces extérieurs clos et ouverts.

Sous-sol
Les locaux techniques, l'abri PC ainsi que la zone logistique, équipée d'une rampe de chargement, se trouvent au premier sous-sol. Le parking souterrain s'étend sur le premier et deuxième sous-sols.

Une construction durable et innovante

Le projet accorde une importance particulière à une construction résiliente durable, reposant sur l'utilisation de matériaux naturels renouvelables, entièrement recyclables et capables de stocker le CO₂. À partir du niveau du rez-de-chaussée, la structure porteuse du bâtiment est conçue comme une construction en bois avec des planchers modulaires à poutres apparentes (planchers massifs bois-terre). Une construction conventionnelle en béton armé n'est utilisée que pour les niveaux de circulation assurant le contreventement - escaliers et ascenseurs - ainsi que dans les niveaux de sous-sol, qui accueillent notamment le parking souterrain, les locaux techniques et l'abri PC.

Planchers massifs en bois et argile
Ce système de plancher innovant combine une ossature porteuse en bois avec un mélange d'argile massive coulée, réunissant ainsi les avantages des planchers en bois et en béton armé. Le renfort du module est constitué d'un treillis en bois finement maille qui est coulé avec de l'argile, créant ainsi une fermeture étanche de la pièce. Grâce à sa masse, l'argile assure une isolation acoustique élevée et protège la construction en bois contre les effets du feu grâce à son incombustibilité. La masse thermique de l'argile emmagasine la chaleur et la restitue progressivement. Cela permet de rafraîchir les pièces en été et de conserver la chaleur en hiver. La combinaison du bois et de l'argile a un impact positif sur le climat, car elle permet de fixer plus de CO₂ qu'elle n'en émet. À la fin de leur durée de vie, tous les composants et matériaux peuvent être triés par type et réutilisés. Les éléments sont préfabriqués de manière modulaire et peuvent être installés de manière extrêmement rapide et économique. Outre une esthétique de haute qualité, la matérialité procure un grand bien-être grâce à son toucher et à ses surfaces chaudes et naturelles, et crée un environnement agréable et propice à la guérison.

Une plus grande flexibilité d'usage est assurée grâce à la possibilité d'adapter ultérieurement l'organisation spatiale et fonctionnelle, les systèmes primaire, secondaire et tertiaire étant dissociés afin de pouvoir être remplacés indépendamment les uns des autres.

Façade

L'ÉviPsy sera doté d'une façade durable qui confèrera au nouveau bâtiment un aspect accueillant, chaleureux et convivial. Des bandeaux horizontaux en saillie en céramique profilée verticalement forment la structure tectonique claire de la façade. Les bandes d'allège sont délimitées en haut et en bas par des encadrements clairs qui soulignent la stratification par étage. Les façades entre les bandes d'allège sont structurées par de grandes fenêtres et des lamelles verticales en bois. Les lamelles forment en partie des éléments de façade fermés, mais sont également disposées devant des fenêtres ouvrables, de sorte que celles-ci peuvent être ouvertes sans risque de chute. Grâce au retrait dans un deuxième niveau, ces éléments en bois de la façade sont protégés de l'humidité. Sur les quatre côtés du bâtiment, des loggias sont formées par un retrait supplémentaire du niveau arrière de la façade. Pour les bandes de façade en saillie, directement exposées à la pluie, on utilise des éléments en céramique préfabriqués en série. Ceux-ci sont faciles et économiques à monter, très durables, robustes et nécessitent peu d'entretien. De plus, ils sont faciles à démonter, à réutiliser ou à recycler. Toutes ces propriétés font de ce matériau de façade, tout comme le bois, un matériau de construction extrêmement durable.

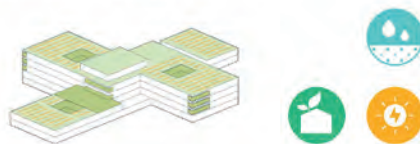
Intégration au parc

- Forme compacte du bâtiment avec une empreinte au sol minimale
- Préservation des arbres protégés | Plantations supplémentaires
- Amélioration du bien-être personnel grâce à l'aménagement de terrasses et de jardins
- Espaces d'activités en milieu naturel pour les patients



Utilisation des surfaces de toiture

- Végétalisation extensive des toitures combinée à des installations photovoltaïques
- Les cours intérieures apportent de la lumière naturelle et assurent une ventilation naturelle
- Les loggias et les jardins sur les toits offrent aux patients des espaces extérieurs protégés et calmes



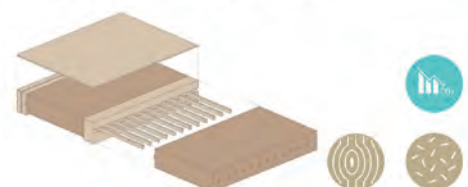
Structure et conception modulaires

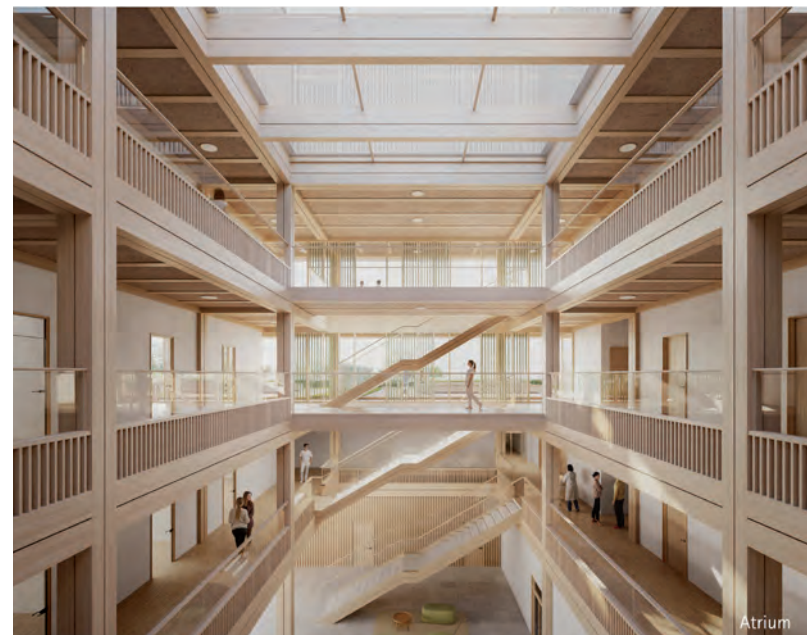
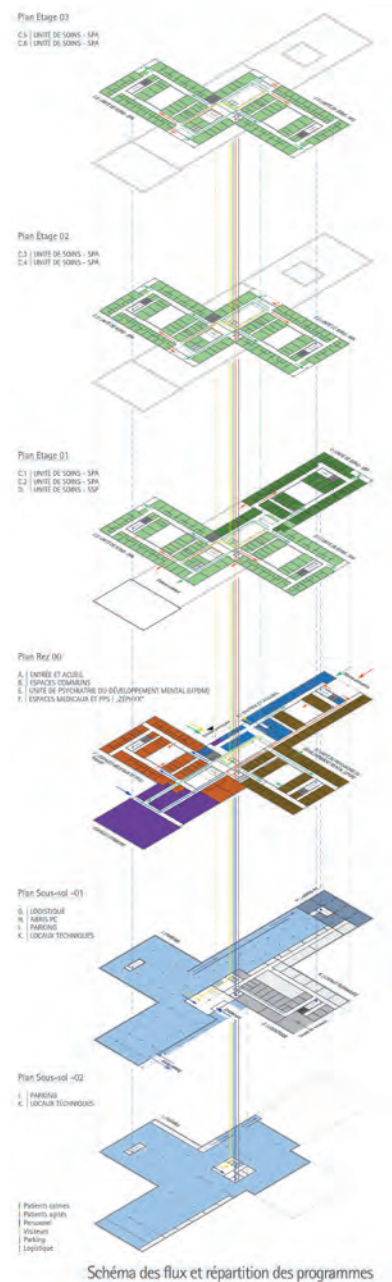
- Trame porteuse flexible et économique de 7.80 m
- Processus de construction optimisé grâce à l'utilisation d'éléments préfabriqués
- Séparation des systèmes primaires, secondaires et tertiaires permettant un démontage facile et la réutilisation des composants



Construction à base de matériaux durables

- Construction à partir de matières premières renouvelables et entièrement recyclables
- Structure porteuse en bois avec plafonds massifs en bois et argile
- La construction ne génère que 22 % des émissions de CO₂ d'une construction conventionnelle (béton armé) et 65 % de celles d'une construction hybride en bois
- Bilan climatique positif sur l'ensemble du cycle de vie grâce à la fixation du CO₂ (total 1.900.000 kg CO₂eq)





Projets écartés à l'issue du 1^{er} degré

PARCOURS

projet n°1

écarté au 1^{er} tour

architecte pilote

Aires Mateus III, Lda
1200-102 Lisbonne

collaborateur·rice·s

Manuel ROCHA DE AIRES
MATEUS
Francisco CASEIRO
Bernardo SOUSA
Inês MONTEIRO
Vera RAMIRES

en collaboration avec

AFAconsult SA
4400-492 Villa Nova de Gaia

collaborateur·rice·s

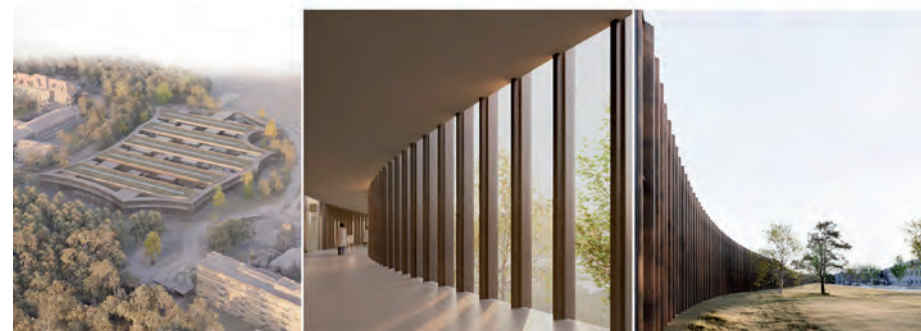
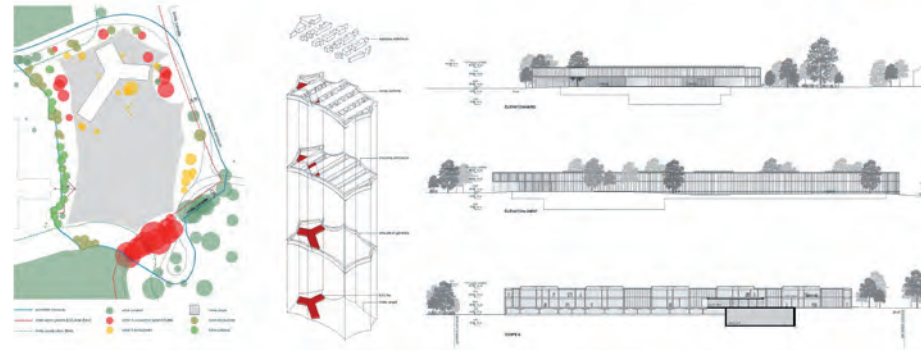
Rui Furtado
PROAP Estudos e Projectos
de Arquitectura Paisagista Lda
17000-252 Lisbonne

collaborateur·rice·s

João NUNES
Iñaki ZOILO
Alexandre BARDET



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

Trèfle à quatre feuilles

projet n°3

architecte pilote

Caesar Zumthor Architekten

4051 Basel

collaborateur·rice·s

Caesar ZUMTHOR

Anna CAVIEZEL

Marina BRUNO

en collaboration avec

Robin Archive Images

Zurich

écarté au 1^{er} tour

Trèfle à quatre feuilles

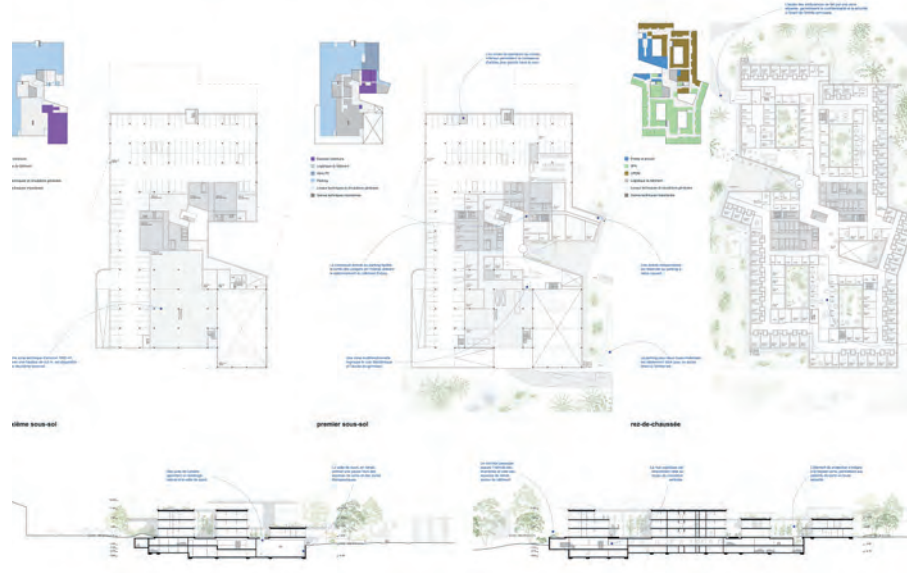
SCOLAIRES EVREY: ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DE
PSYCHIATRIE HOSPITALIÈRE SUR LE SITE DE BELLE-ÎLE



(de situation) (27) 1:500



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

Ingénieur civil

B+S ingénieurs SA
1208 Genève

collaborateur·rice·s

Marcio BICHSEL
Joachim BOURGEOIS

Sécurité Incendie

Fire Safety & Engineering SA
1820 Montreux

collaborateur·rice·s

Romain ALTHAUS

architecte pilote

Groupement Architecturestudio SAS
75012 Paris

collaborateur·rice·s

Marc LEHMANN
Alexander ARJONA JACOBI

en collaboration avec

Tekhne SA
1201 Genève

collaborateur·rice·s

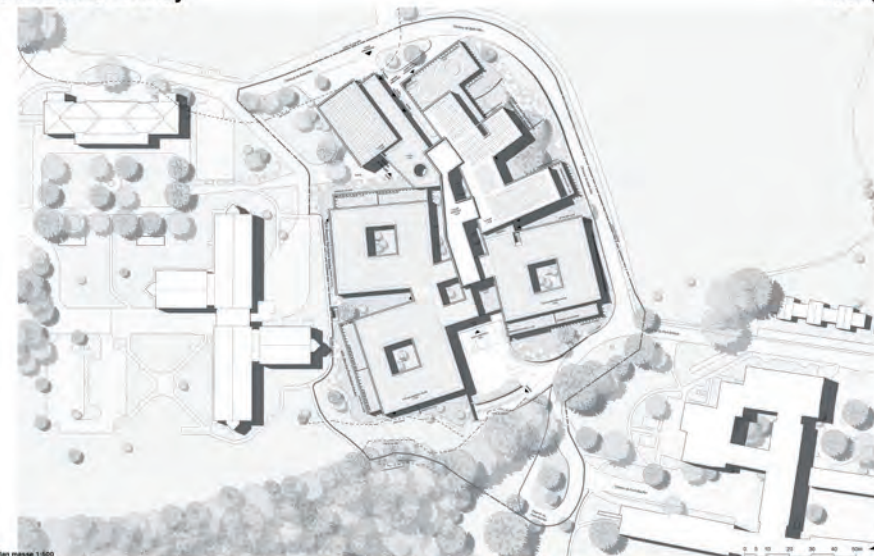
Olivier COCHARD
Michel MAURER



Maquette 1^{er} degré

Concours EviPsy

Jenga



Plan masse 1:500

« Jenga »

C'est un lieu apaisant qui s'installe au cœur de la ville et des arbres existants. Pour honorer cet environnement exceptionnel, Jenga s'inscrit dans la mesure, la sobriété et la discrétion dans le paysage. Le projet s'élève en volumes décalés, comme des strates superposées, qui soulèvent leur équation en s'adaptant au terrain et en laissant les excavations pour révéler les courbes sous-jacentes.

C'est un lieu accueillant et accueillant, conçu comme un village, mis en valeur par la perspective Est-Ouest du site de belle étoile. Chaque bloc est dédié par la lumière et les respirations végétales. Les jardins et patios intérieurs aux essences variées se fondent dans le grand paysage et viennent révéler sous et autour, offrant des espaces d'apaisement et de repos.

Le décalage maîtrisé des volumes permet à la lumière et à la nature de pénétrer au cœur du projet. Les cheminements dessinent des vagues graphiques et poétiques, qui dessinent les unités avec fluidité tout en offrant des vues ouvertes vers le paysage.

Pour se fonder avec douceur et harmonie dans la nature, les façades privilégient des matériaux biosourcés : bois, acier, béton, enduit minéral - dont les textures protègent l'identité du site. Le projet s'inscrit également dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à certains éléments de l'existant. Ces fragments réaménagés portent la mémoire du lieu et rappellent une continuité choisie entre passé et présent.

Depuis son plan de base, l'ensemble du projet et de son programme se déploie de façon intuitive et efficace vers le contexte du site au Sud. Les interconnexions entre les entités s'organisent à partir de l'axe majeur de notre composition, véritable ligne de crête du projet. Point d'ancrage et d'expression fonctionnelle du village, il met en scène les cheminements des patients, du personnel soignant et des visiteurs.

« Et au milieu ruisselle un jardin »



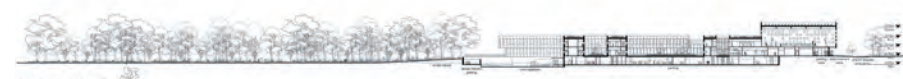
Schéma conceptuel



La vue d'ensemble



La parole d'artiste



Coupe Longitudinale 1:500

Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

atelier K architectes associés sa

1227 Carouge

collaborateur·rice·s

Patrick MASCAREL

Frédéric PFEFFERLE

Alexander JACOT-GUILLARMOD

Nirvana FLOURY

Ruzica JOVIC

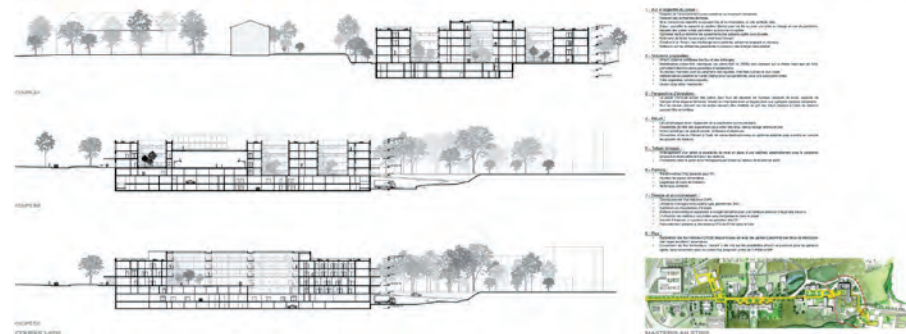


Maquette 1^{er} degré

CONCOURS EVIPSY



ZENTEI



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

EGA_ERIK GIUDICE ARCHITECTURE

75011 Paris

collaborateur·rice·s

Erik GIUDICE

Paul SAIAG

Lutèce DRYSDALE

Capucine CROZET

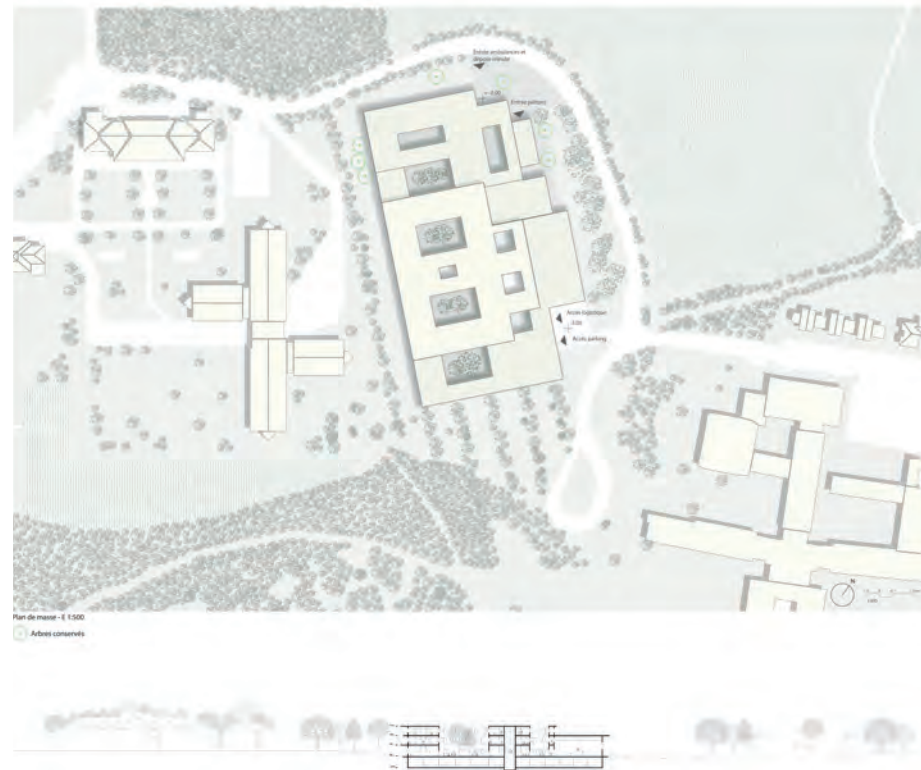
Federico MANNELLA



Vue de l'entrée



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

Le Trio

projet n°13

écarté au 1^{er} tour

architecte pilote

DÜRIG AG

8004 Zürich

collaborateur·rice·s

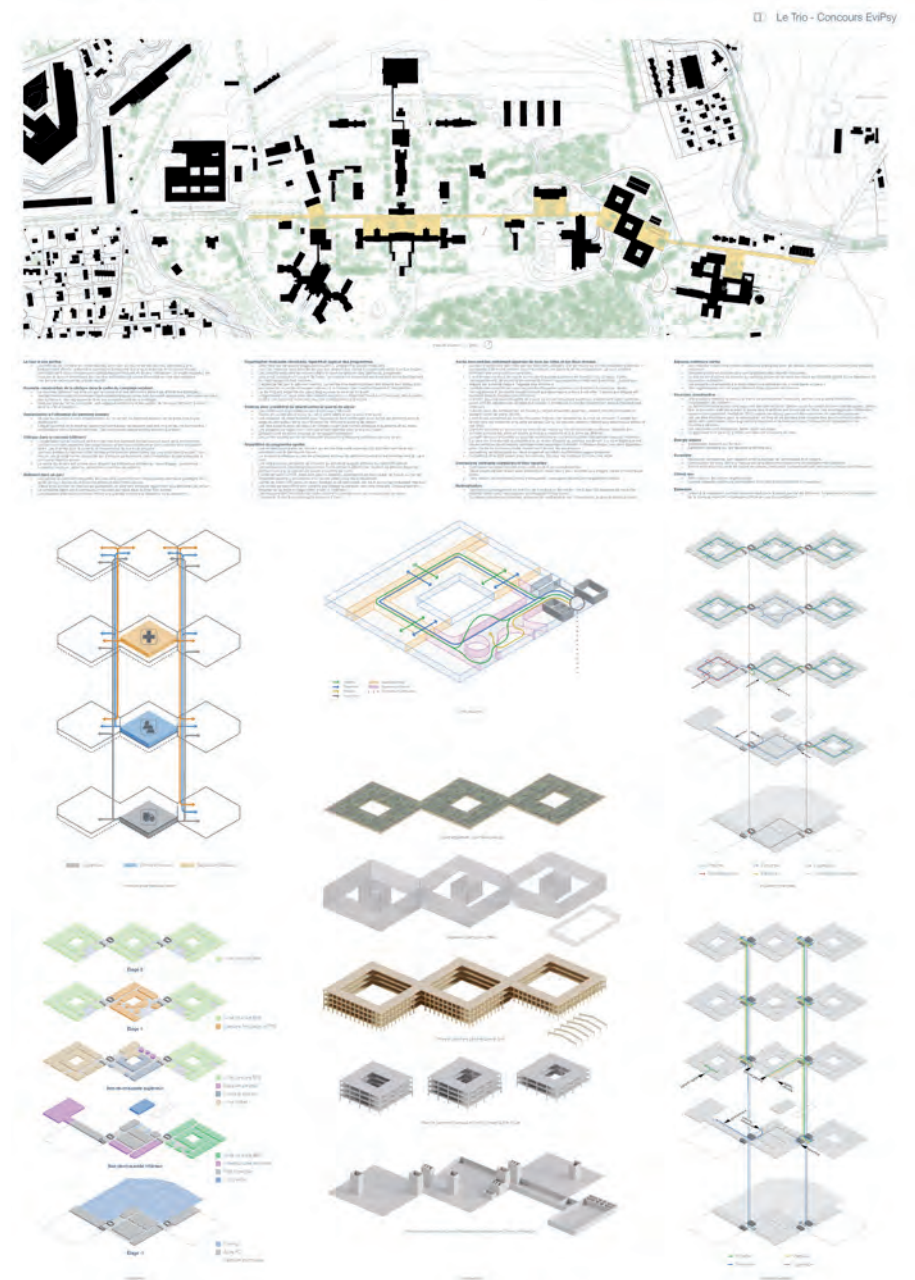
Jean-Pierre DÜRIG

Gian Paolo ERMOLI

Paul KUHN



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

architech sa

1219 Le Lignon

collaborateur·rice·s

Frank HERBERT

Guillaume LE GRELLE

JULIO LOPEZ

en collaboration avec

architech barcelona

08006 *Barcelone*

collaborateur·rice·s

Diego OSORIO

Iker GOMEZ

Lei BU



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

Une architecture pour guérir, des jardins pour s'épanouir

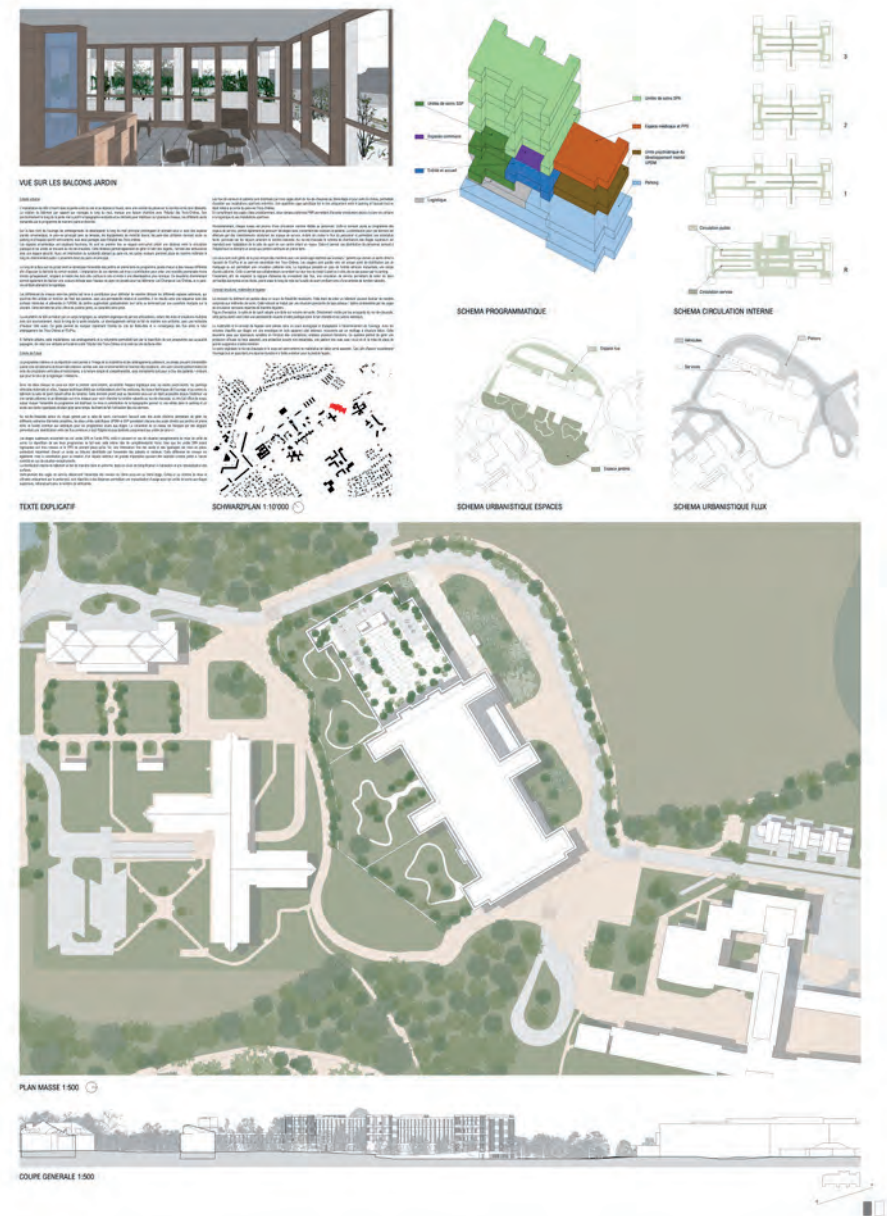
projet n°17

écarté au 1^{er} tour

architecte pilote
KMS architectes SA
1203 Genève
collaborateur-riche-s
Christian CARENOU
Célia RAVENEL
Patrick CORBAT



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

ingénieur-e civil-e

Walt+Galmarini AG
8008 Zürich

collaborateur·rice·s

Gregorij MELESHKO

architecte pilote

group8 sàrl
1227 Carouge

collaborateur·rice·s

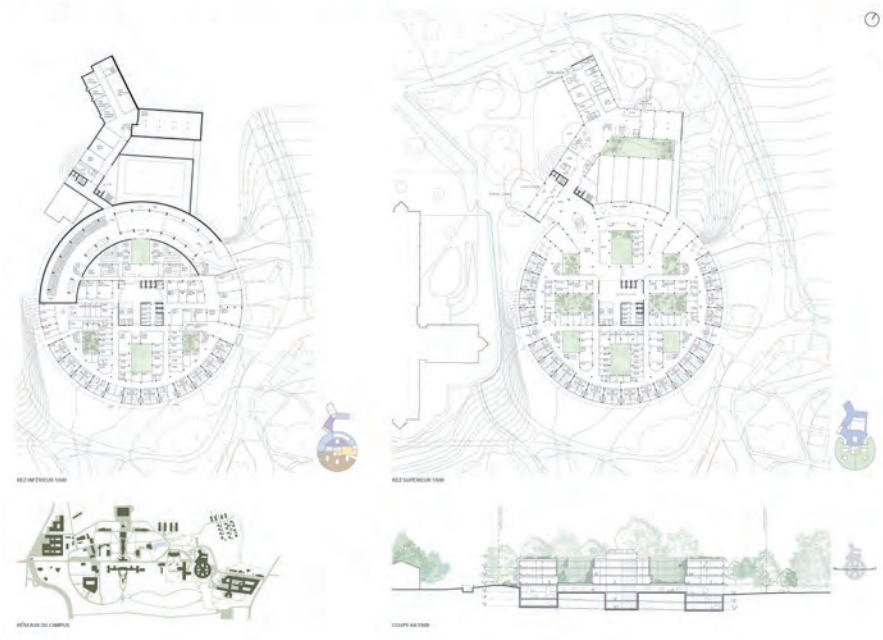
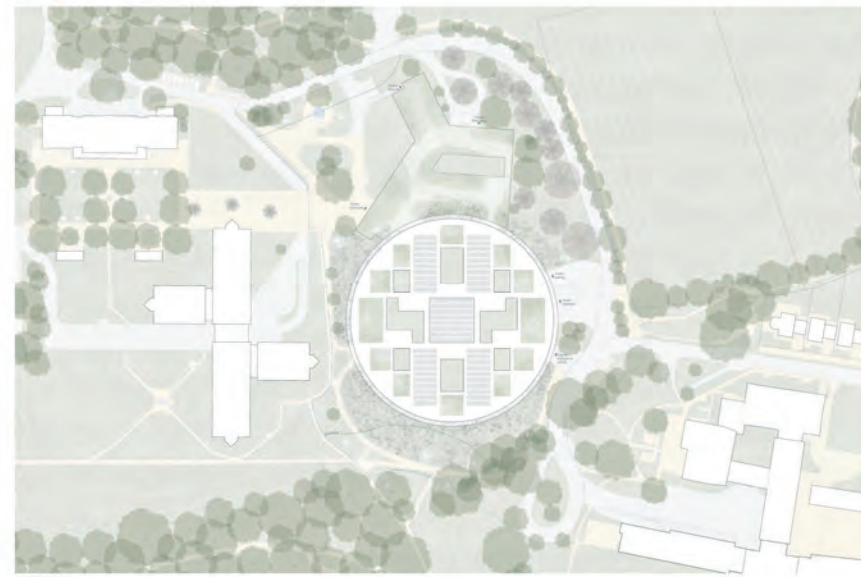
Adrien BESSON
Tarramo BROENNIMANN
Arnaud THUILLARD
Bruno COEDAS
Gonzalo SAMANIEGO
Camelia STANCIU
Jawhar BEN AICHA



Maquette 1^{er} degré

CONCOURS EVIPSY ■

SHABONO



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

cosaa architectes sàrl

1227 Carouge

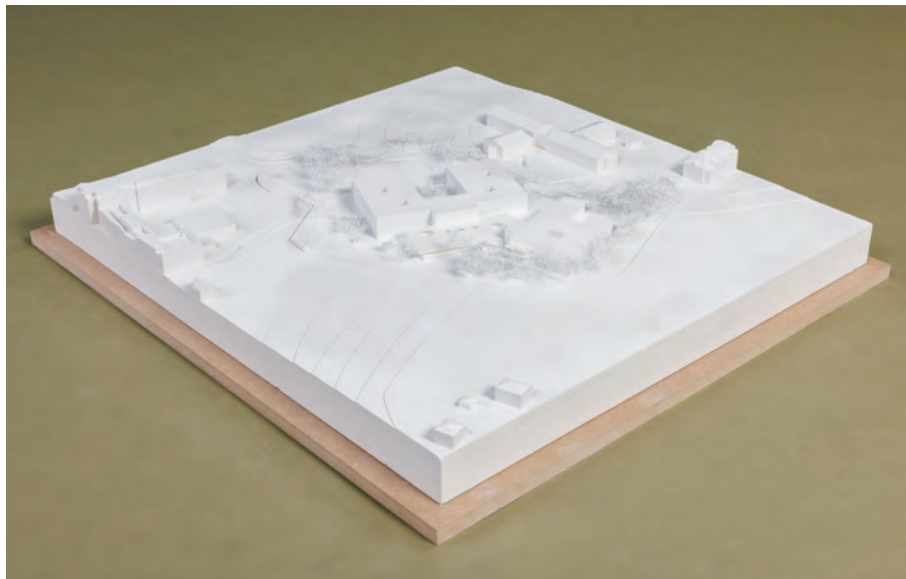
collaborateur-riche-s

Antoine GIRARDON

Ricardo COUTINHO

en collaboration avec

Laetitia Leubaz



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

Enrico Prati architectes sia fas
1202 Genève

collaborateur·rice·s

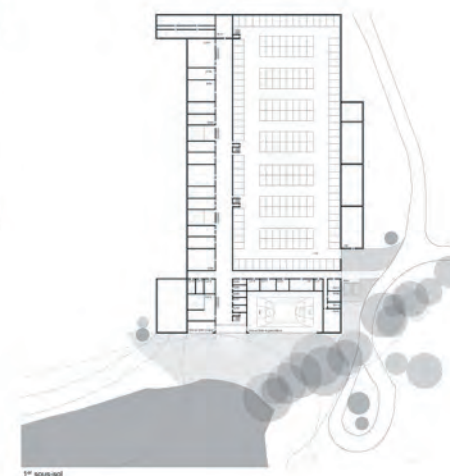
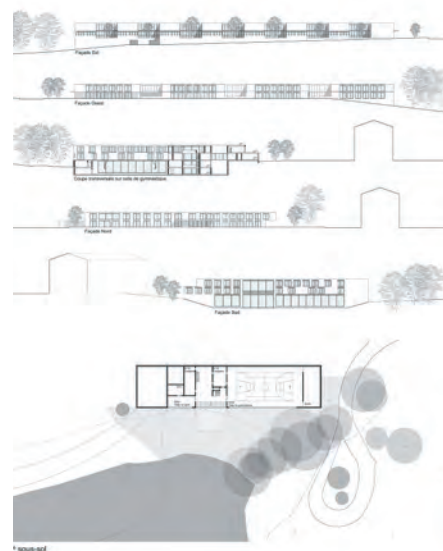
Enrico PRATI
Lisa PIERMARTIRI
Daniel GO



Maquette 1^{er} degré

CONCOURS EVIPSY

benjamenta



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote
meï studio sàrl
1782 Belfaux
collaborateur·rice·s
Fabrice SCHWALLER
Alexis LUC



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

Herzog & de Meuron Basel Ltd.
4056 Basel

collaborateur·rice·s

Christine BINSWANGER
Konstantinos KATSAS
Balázs SCHRAMMEL
Ivan SHATRAVIN

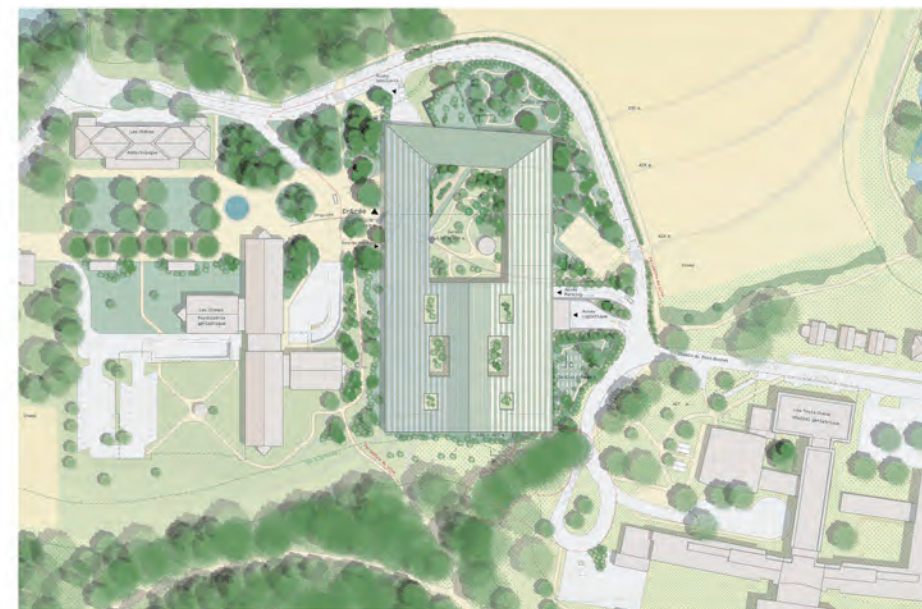
en collaboration avec

Gruner SA

1020 Renens



Maquette 1^{er} degré



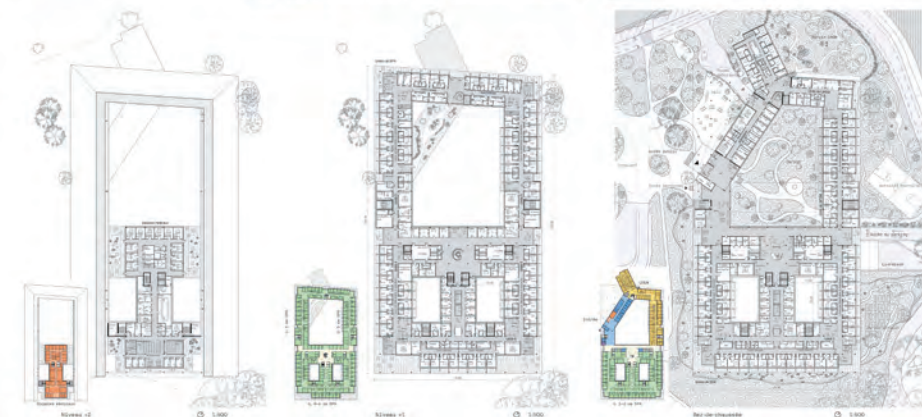
URBANISME

Le projet de développement est situé dans une zone d'habitat existant, ce qui permet de bénéficier de la structure urbaine établie. Le projet est conçu pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en créant une nouvelle identité pour le quartier. Le plan d'urbanisme prévoit la création d'un nouveau quartier, qui sera intégré dans le tissu urbain existant. Le projet est conçu pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en créant une nouvelle identité pour le quartier.



ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Le projet architectural est conçu pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en créant une nouvelle identité pour le quartier. Le plan d'architecture prévoit la création d'un nouveau quartier, qui sera intégré dans le tissu urbain existant. Le projet est conçu pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en créant une nouvelle identité pour le quartier.



Rendu 1^{er} degré, planche 1

ingénieur-e civil-e
Kurmamm Cretton Ingénieurs SA
1870 Monthey

collaborateur-ric-e-s
Alexandre SCHMID
Jürg HEGNER

architecte paysagiste
Pascal Heyraud SARL
2000 Neuchâtel

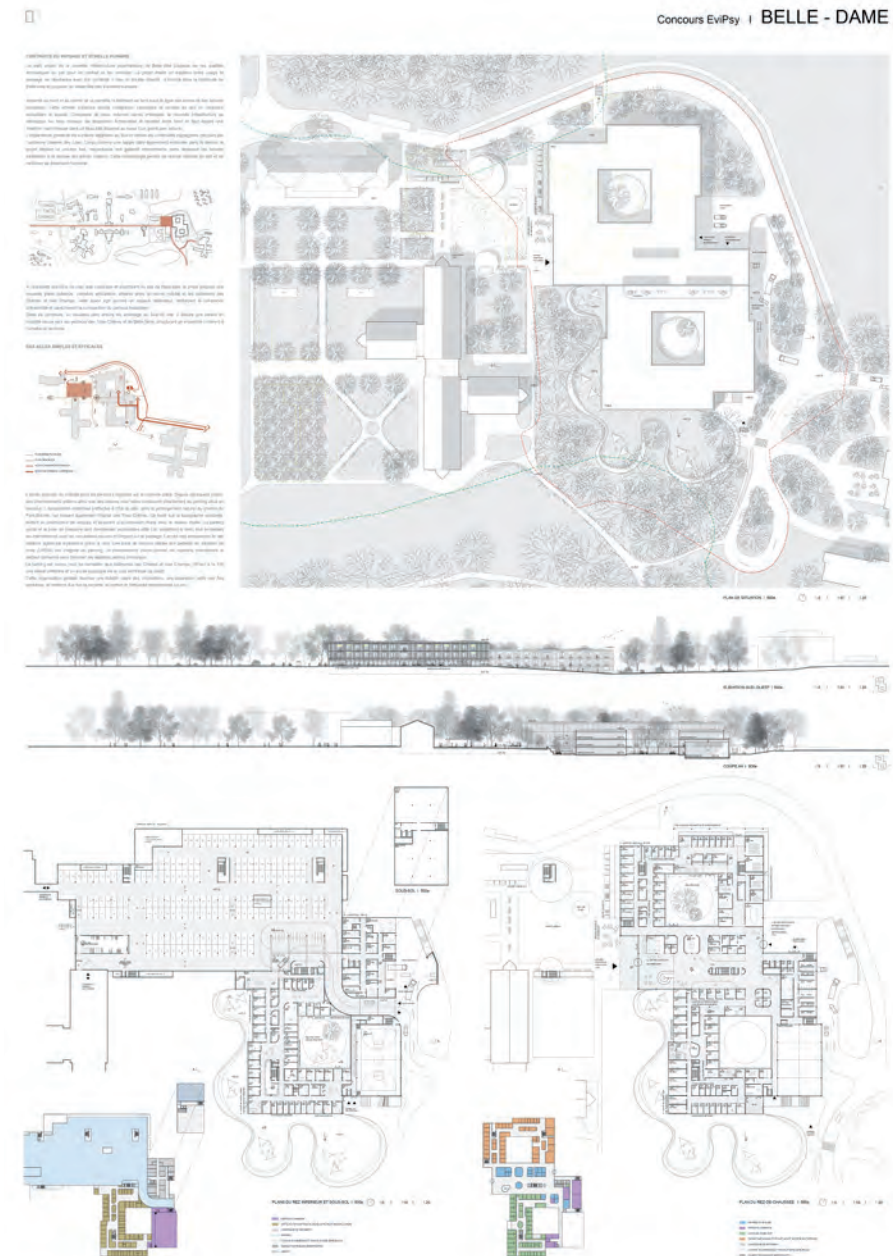
collaborateur-ric-e-s
Pascal HEYRAUD

architecte pilote
zysmanarchitectes sàrl
1003 Lausanne

collaborateur-ric-e-s
Alexandre ZYSMAN
Karen ZYSMAN
Delphine BONTE



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

La grande maison dans la prairie

projet n°15

écarté au 2° tour

architecte paysagiste

Forster Paysages

1008 Prilly

collaborateur·rice·s

Jan FORSTER
Simon CERF-CARPENTIER

architecte pilote

Itten+Brechbühl SA

1203 Genève

collaborateur·rice·s

Catherine JAQUIER-BÜHLER
Georgia MALAPANI
Robin KIRSCHKE
Feriani MARWEN
Lekiqi FITIM

en collaboration avec

Karlsson arkitekter aps
2450 København SV

collaborateur·rice·s

Ane HERVOLD
Hedvig MOLNÁR KARLSSON
Christian KARLSSON



Maquette 1^{er} degré

Concours EvipSy

La Grande Maison dans la Prairie



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte paysagiste

VIVACITÉ

1018 Lausanne

collaborateur·rice·s

Thomas CATTIN

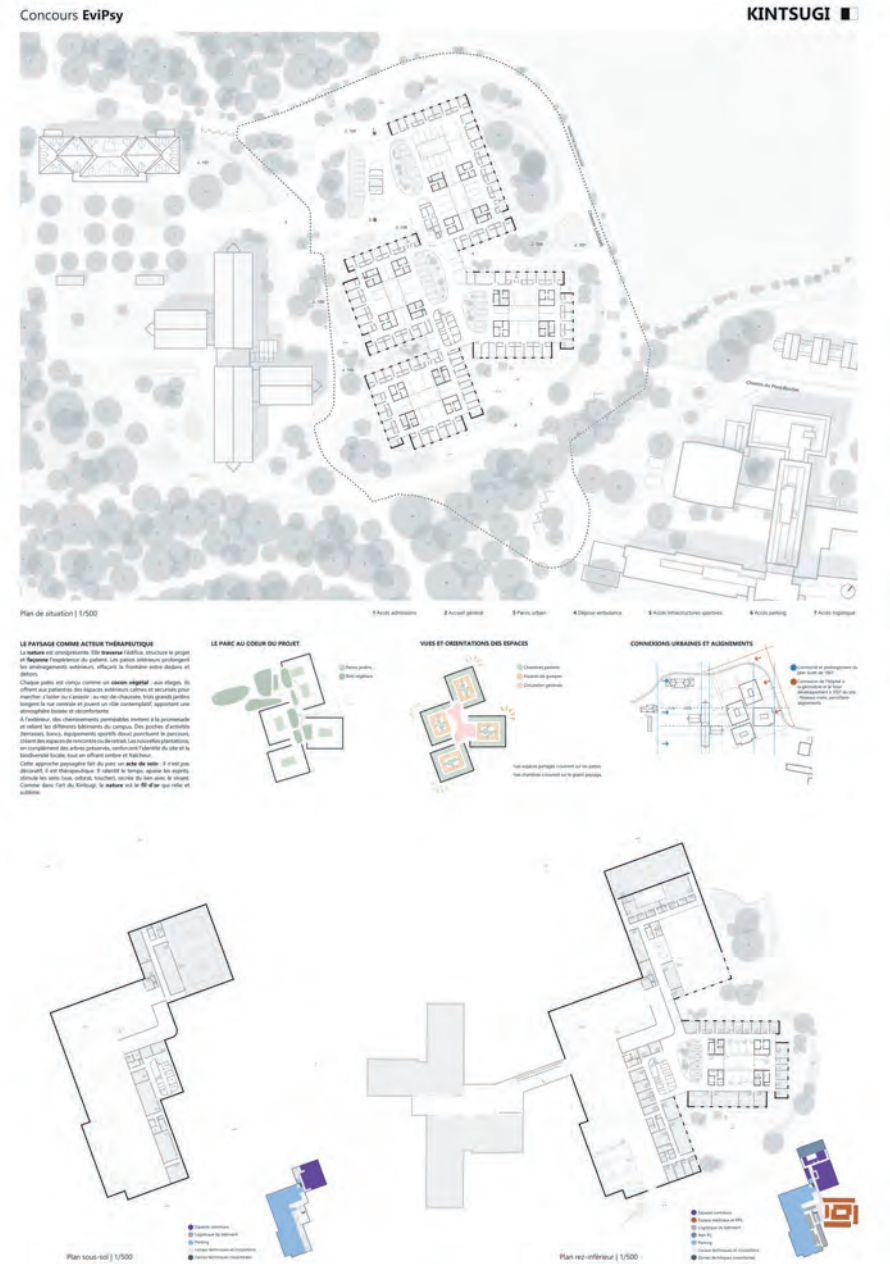
architecte pilote

de Planta et Associés Architectes SA

1227 Carouge

collaborateur·rice·s

Johann LERESCHE
 Anthony MICOUD-LEPRINCE
 Constantin TRIFAN
 Edona SAIT

Maquette 1^{er} degréRendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

AAPA SA

1227 Carouge

collaborateur·rice·s

Jan PERNEGER

Emanuele PIBIRI

Patrick AEBY

Carlos CEBOLLERO

Mustaf NURI

Thomas FOISSOTTE



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

archipelago

1150 Bruxelles

collaborateur·rice·s

Roland ROQUINY

Nicolas VAN OOST

Laurent GRISAY

Gerardo SOLERA

en collaboration avec

GROUPE H Architecture et Ingénierie SA

1217 Meyrin

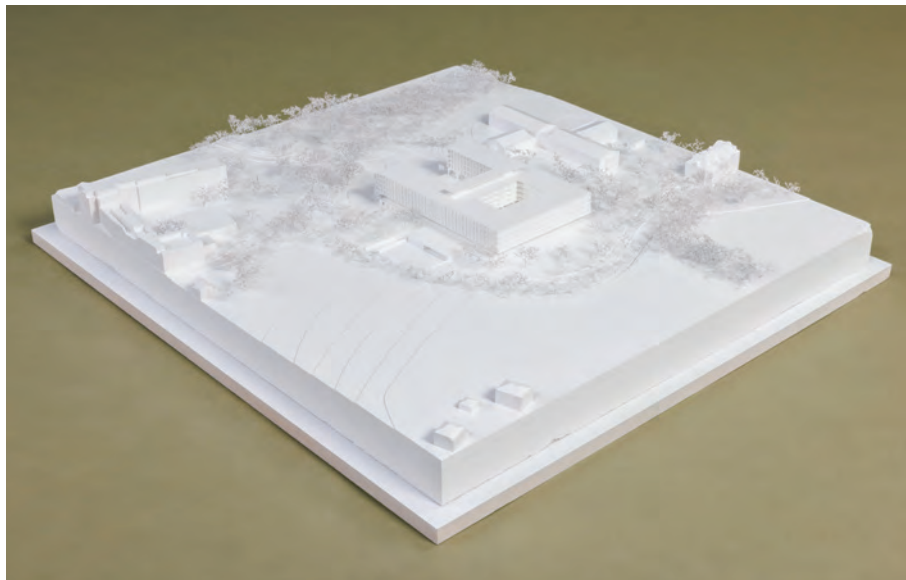
collaborateur·rice·s

Rosario MARINO

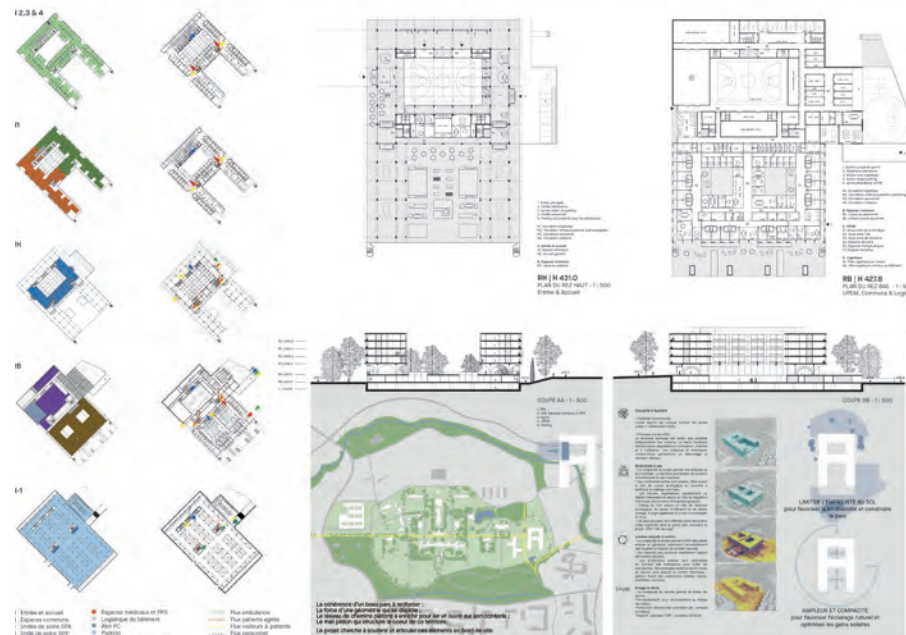
Nikola RADOVANOVIC

Michael SCHAUPP

Gergö RIMOCZY



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

AETC

1201 Genève

collaborateur·rice·s

Antoinette SCHAER

Emanuele BOCCARDO

Théo MOUSSEUX

Nour ZEGHIB

Roxane LAPIERRE

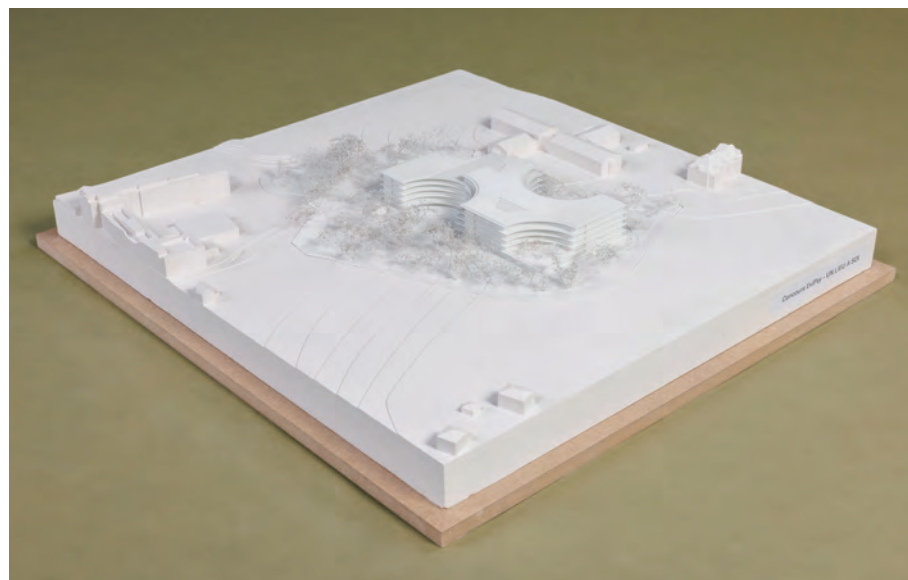
en collaboration avec

Atelier Écho

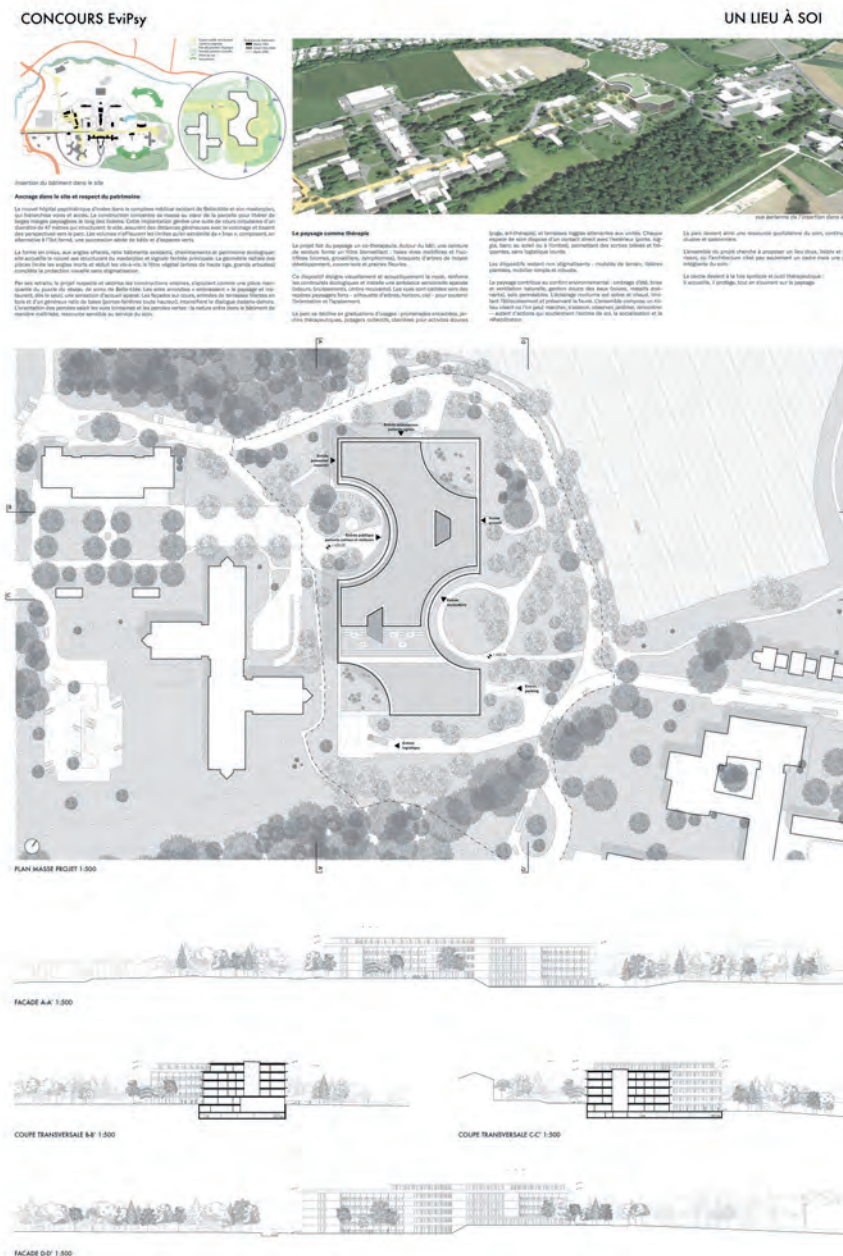
1203 Genève

collaborateur·rice·s

Arnaud GIL



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte paysagiste

Uniola AG Architecture paysagère Urbanisme

1206 Genève

collaborateur·rice·s

Isabelle CHEVALLEY

architecte pilote

Ganz Muller Architectes SA

1207 Genève

collaborateur·rice·s

Antoine MULLER
Maryam GHAREBAGHI
Sarah MEGHARFI
Andrew DADDS
Anna BELLINVIA
Francesca BINELLO VIGLIANI
Manon AMSLER
Marine PUTHOD
Marie MOREILLON
Sonnur SOLMAZ
Virginie GANZ

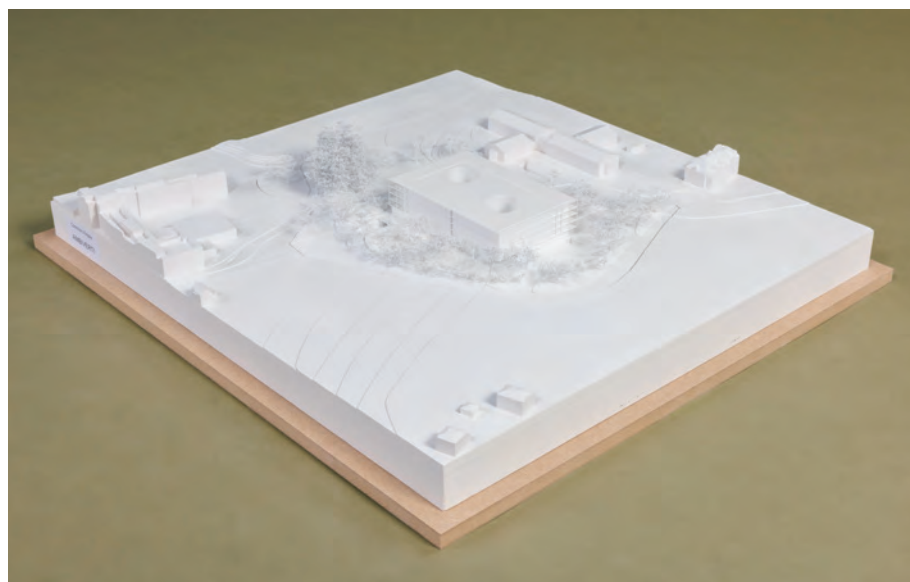
en collaboration avec

Phénix Conseils

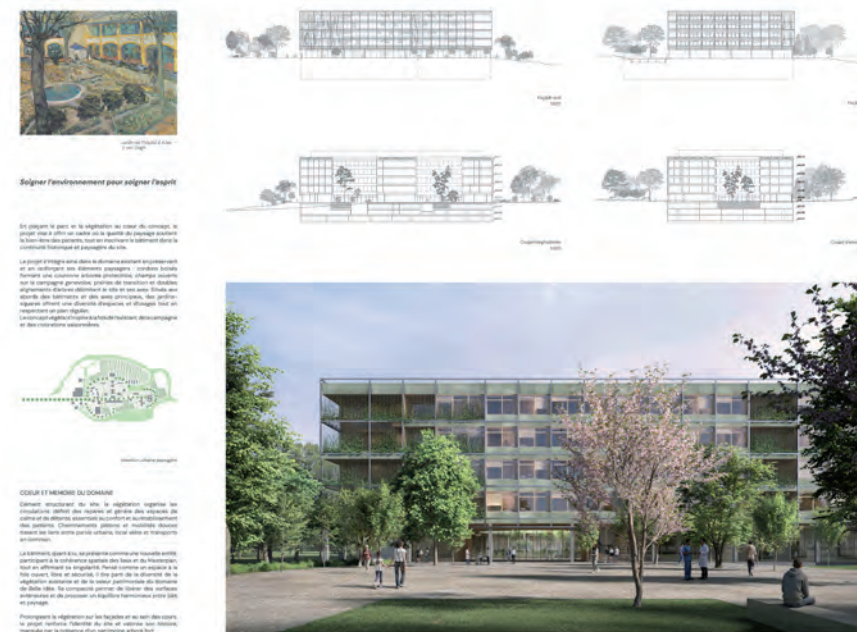
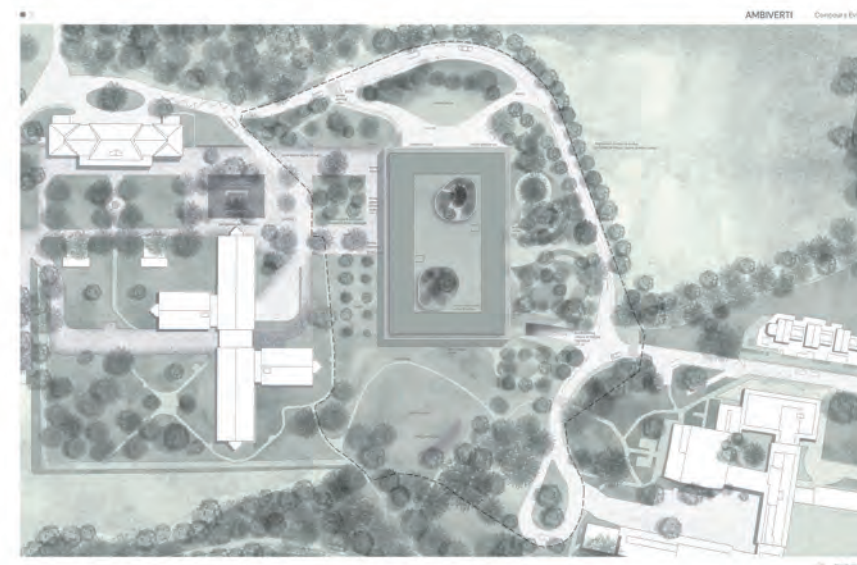
26700 Pierrelatte

collaborateur·rice·s

Cedric LELERRE



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

HORTUS CONCLUSUS

projet n°25

écarté au 2° tour

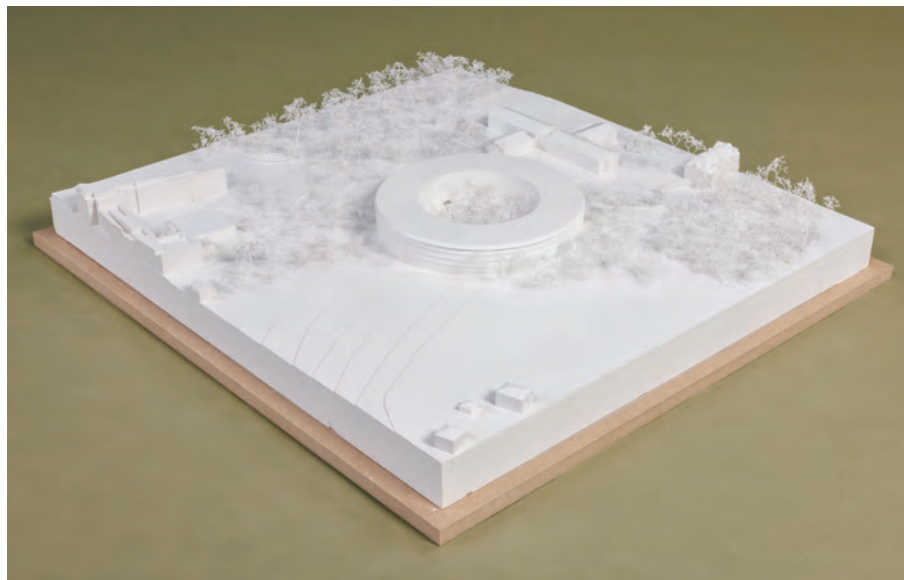
architecte pilote

KOSAN

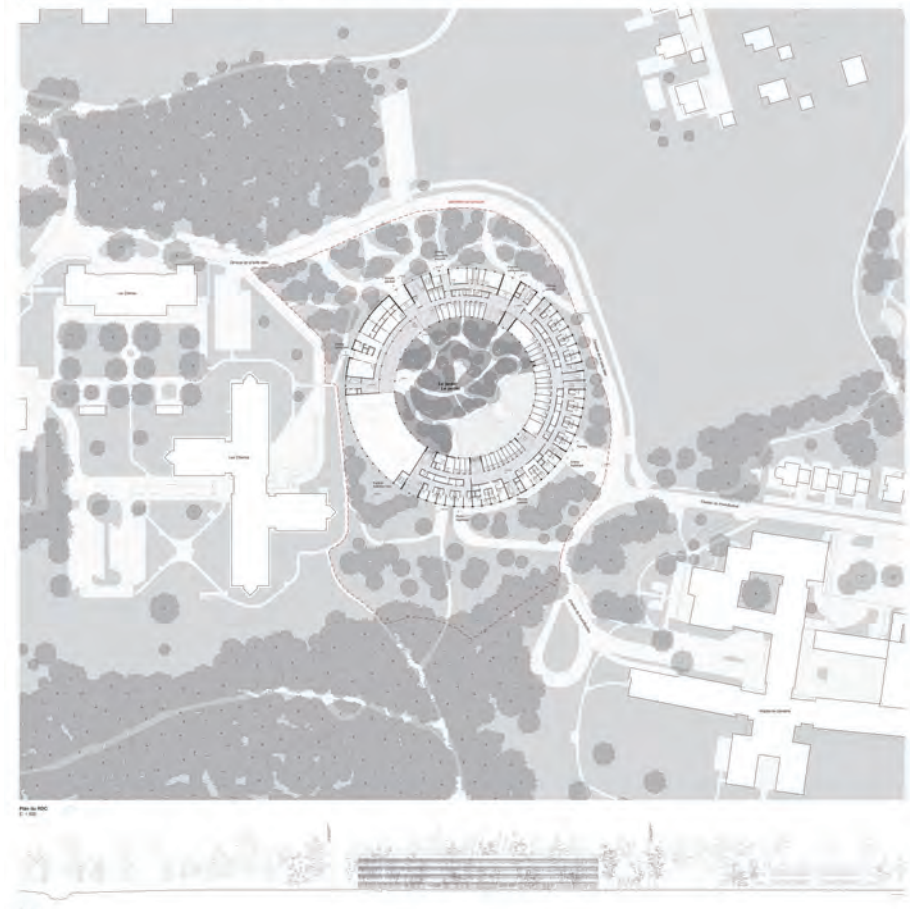
1203 Genève

collaborateur·rice·s

Marc SANCHEZ
Vincent CAUSSIGNAC



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

architecte pilote

GD ARCHITECTES SA

2000 Neuchâtel

collaborateur·rice·s

Mélanie BAPTISTA DE SOUSA

Nuno COELHO

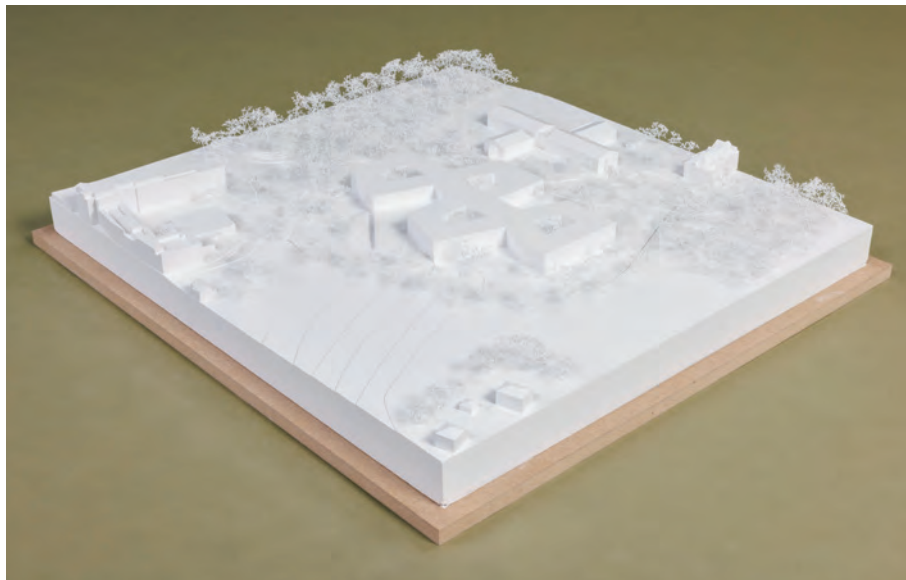
Salvatore CARVELLI

Laurent GENINASCA

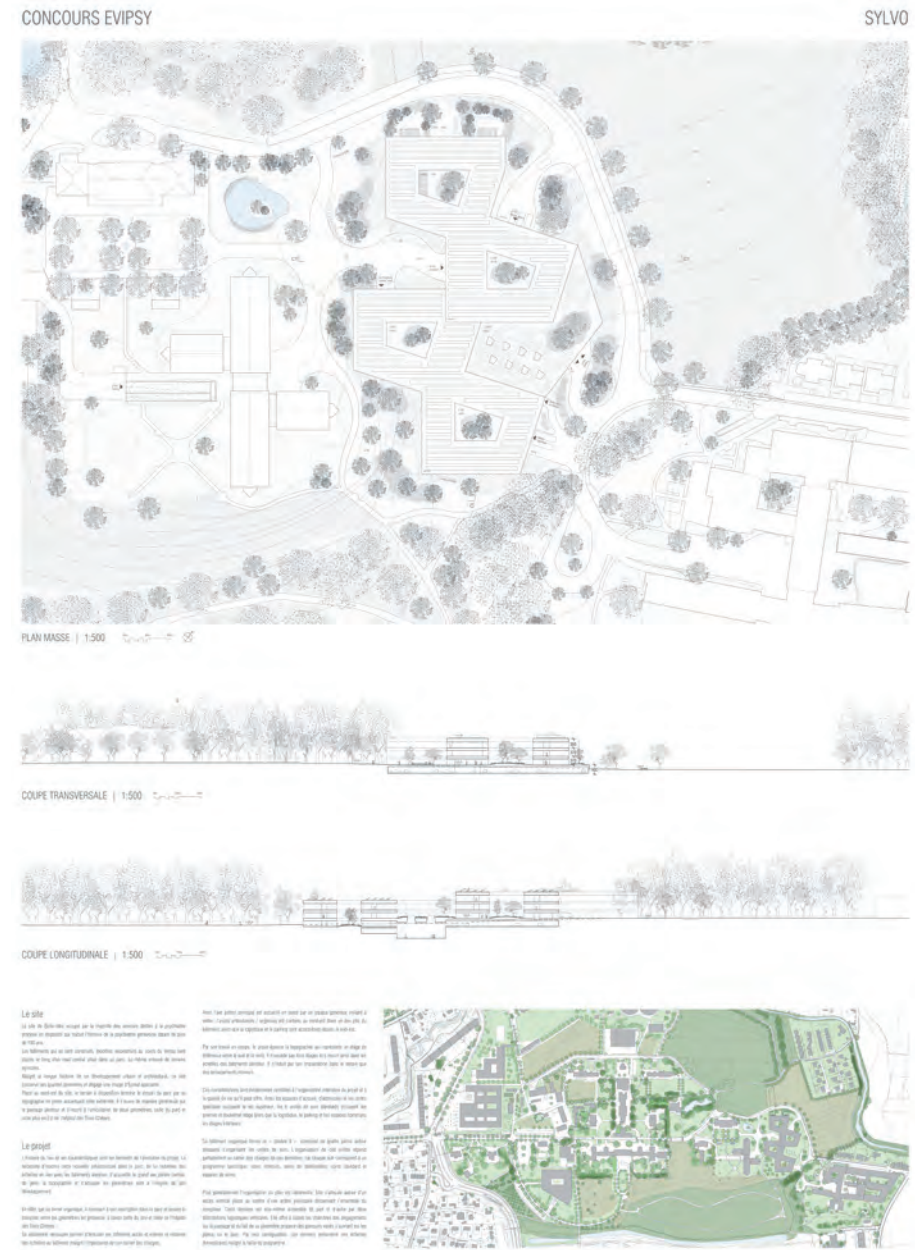
Philippe VON BERGEN

Laila BOUKAR

Marion SCHAUB



Maquette 1^{er} degré



Rendu 1^{er} degré, planche 1

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
Faculté des Sciences
Quai Ernest-Ansermet 30
CH - 1211 Genève 4

Etat de Genève
Département du territoire (DT)
Office cantonal des bâtiments (OCBA)
1A route des Jeunes
CH - 1227 Acacias